

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 50, fasc. 3, Bruxelles, 1988

**Un territorial au pays des sectes
politico-religieuses du Bas-Congo
pendant les années 1939-1945**

PAR

J.-M. DOMONT

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 50, afl. 3, Brussel, 1988

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 50, fasc. 3, Bruxelles, 1988

**Un territorial au pays des sectes
politico-religieuses du Bas-Congo
pendant les années 1939-1945**

PAR

J.-M. DOMONT

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 50, afl. 3, Brussel, 1988

Mémoire présenté par M. J. VANDERLINDEN à la séance de
la Classe des Sciences Morales et Politiques
tenue le 19 mai 1987

Rapporteurs : MM. M. LUWEL et J.-L. VELLUT

Publication décidée par la Classe des Sciences
Morales et Politiques en sa séance du 16 juin 1987

ACADÉMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

Rue Defacqz 1 boîte 3
B-1050 Bruxelles
Tél. (02) 538.02.11

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Defacqzstraat 1 bus 3
B-1050 Brussel
Tel. (02) 538.02.11

D/1988/0149/11

TABLE DES MATIÈRES

En guise de préface, par J. VANDERLINDEN	7
Introduction. — De la Territoriale	11
Extraits les plus significatifs de mes journaux de route (1939-1945) ..	15
Appendice. — Les sectes politico-religieuses	109

A la douce mémoire de mon épouse

CONGO

*Nous qui t'avons connu pendant des décennies,
Nous qui t'avons aimé d'un amour de raison,
Nous souffrons en silence au soir des trahisons,
En te voyant meurtri par tant de vilenies.*

J.M. DOMONT

EN GUISE DE PRÉFACE

Lorsqu'en mars 1930, Jean-Marie Domont débarque à Boma, il est géomètre hors cadre du Service des Terres. Rien ne lui permet de croire qu'il s'établisse alors, pour les quelque trente ans d'une carrière coloniale normale, en pays kongo, si nous voulons bien admettre que celui-ci s'étend jusqu'aux portes de Léopoldville. Mais, si sa carrière s'accomplit sur le même terrain, elle bifurque néanmoins dès son deuxième terme, puisqu'il est transféré des Terres à la Territoriale et est assigné au chef-lieu du district des Cataractes dont il assume d'abord la comptabilité, puis le secrétariat à partir de son troisième terme. Dans l'intervalle, il a présenté des examens à la section supérieure de l'Ecole coloniale d'Anvers; il en est sorti premier avec près de 80 % des points. C'est donc dans une carrière administrative qu'il est lancé à la veille de la deuxième guerre mondiale et rien n'indique qu'il doive jamais quitter les bureaux.

En juin 1939 cependant, il aborde le terrain de la zone nord du district des Cataractes, l'un des lieux d'implantation de la religion kimbanguiste; il va y passer six ans jusqu'à la fin 1945. C'est à ce moment qu'il tient les carnets de route qui sont à l'origine du texte principal figurant dans le mémoire. Mais Jean-Marie Domont, comme beaucoup d'autres de ses collègues de la Territoriale, a le souci de dépasser le quotidien. Confronté à ce qu'il appelle dans la terminologie péjorative de l'époque des « sectes » (au sens propre de « groupe organisé de personnes qui ont une même doctrine au sein d'une religion »), il entreprend de systématiser ses connaissances à leur sujet, comme d'autres le feront dans le domaine du droit, de l'agriculture, de l'histoire, de la linguistique, etc. Et du coup, ses carnets ne peuvent plus se comprendre que par référence à ses notes plus systématiques. De plus, celles-ci offrent des phénomènes dont elles font l'objet une certaine vision qui est celle de l'administration européenne. Celle-ci s'inscrit à son tour dans une politique dont chacun sait qu'elle n'était guère favorable aux mouvements messianiques, sous la pression notamment des missions catholiques qui y voyaient de redoutables concurrents dans leur entreprise d'évangélisation.

Mais ce que nous fournit Jean-Marie Domont, administrateur modèle aussi bien que modèle d'administrateur, c'est la vision non pas de ceux qui à Léopoldville font la politique religieuse de la Colonie, mais bien celle du petit, de l'obscur, du sans grade qui avait souvent, comme le grognard de l'Aiglon, le droit d'être fatigué. Car dans la mise en œuvre des principes arrêtés au sommet de la Colonie, l'administrateur Domont est infatigable; les carnets le prouvent. Près de cinquante ans plus tard, alors que l'Eglise a réalisé sans hésitation un virage à 180 degrés qui l'a conduit à respecter, au même titre que d'autres « hérésies » d'autrefois, le kimbanquisme ou le mpadisme, la fierté de Jean-Marie Domont demeure la demande des habitants de l'un des villages « réfractaires » de voir s'établir chez eux une école de l'Etat. Mais avant cela, les autorités de la Colonie lui ont montré à quel point il est pour elles un auxiliaire précieux, un agent d'élite. Au lendemain des graves incidents de février 1945, alors qu'il boucle ses malles pour rejoindre Léopoldville, Jean-Marie Domont est chargé de l'administration du territoire de Matadi; chacun est d'avis à la Province et au Gouvernement général que lui seul est susceptible de rétablir un relatif climat de confiance après que le sang eut coulé dans le grand port de la Colonie. Il réalisera cette mission délicate en quinze mois. Il est vrai qu'il avait eu l'occasion de déjà montrer ses aptitudes face aux tensions générées par la situation coloniale un an plus tôt lorsqu'il avait accompagné le comte de Beaufort, inspecteur d'Etat, chargé d'une mission au Kasai après les mutineries de Luluabourg. Ainsi peut-on voir que Jean-Marie Domont a été, de 1939 à 1946, mêlé à quelques-uns des principaux remous qui ont marqué les années 1940 au Congo belge. De chacune des missions qui lui ont été confiées, il s'en est tiré avec honneur et dignité aux yeux de ses supérieurs.

C'est dire à suffisance qu'aussi bien ses « carnets » que sa vision des « sectes » peuvent être considérés comme représentatifs de l'état d'esprit qui caractérisait la Territoriale. S'y ajoute, mais de manière plus circonstancielle, le fait que les carnets couvrent une période où l'action administrative devait se combiner avec les impératifs de l'effort de guerre. Celui-ci, tout en exigeant davantage des Africains, demandait une activité accrue aux administrateurs; simultanément, les effectifs étaient réduits. Pareille conjonction de facteurs complémentaires ne pouvait également qu'être source de tensions dans une région comme celle du Bas-Congo. C'est donc là un intérêt supplémentaire des « carnets », même si ceux-ci ont été « retravaillés » par l'auteur de manière uniquement à en éliminer tout ce qui lui semblait, à tort ou à raison, trop « trivial ». Ayant eu l'occasion de voir les originaux, je puis attester de la fidélité du texte présenté ici.

Telles sont les raisons qui m'ont encouragé à présenter à la Classe ce Mémoire. Il doit nous permettre de mieux comprendre ce que fut, dans l'esprit de ceux qui en transformèrent les grands principes abstraits en réalités quotidiennes, la colonisation belge. Et aussi, peut-être, de mieux porter sur eux le jugement sans complaisance, mais aussi sans hostilité préconçue, qu'appelle l'histoire.

Bruxelles, le 14 mars 1988

J. VANDERLINDEN

INTRODUCTION

De la Territoriale

...l'Administrateur de Territoire cumulait une quantité de responsabilités qui n'a jamais eu, je crois, d'équivalents dans aucune autre profession.

Il avait à traiter des problèmes politiques relatifs à la direction des chefferies et aux conflits tribaux. La surveillance de la condition sociale des travailleurs lui incombait.

Il rendait la justice comme juge de police et devait s'initier aux coutumes indigènes, contrôler les juridictions indigènes et y intervenir comme Président de la Juridiction d'Appel.

Il était responsable de l'activité économique du Territoire : cultures vivrières, cultures d'exportation, pêcheries.

Il était responsable de l'organisation pénitentiaire du Territoire, et aussi de la comptabilité qui était loin d'être simple.

Il y avait aussi les rapports avec les missions catholiques et protestantes.

Extrait de l'ouvrage *Congo 1959-1960* d'André SCHÖLLER, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge.

Les initiateurs, les animateurs, les coordonnateurs de la majeure partie des réalisations effectuées au Congo au cours des septante-cinq dernières années forment un corps particulier, connu sous l'appellation de « *senior service* » : la Territoriale.

Celle-ci était l'épine dorsale de l'Administration coloniale. Ses membres ont tenu le Congo à bout de bras pendant des décennies de concorde et de tranquillité.

A ce propos, il convient de souligner qu'ils étaient astreints à des directives précises, très strictes, voire quelque peu comminatoires. C'est ainsi que le 18 novembre 1932, le Gouverneur de la Province du Congo-Kasai d'alors leur adressait une première instruction très détaillée, sur chacune de leurs activités principales. Elle serait pour eux un précieux vade-mecum.

D'emblée, le Chef de la Province écrivait :

Le devoir primordial et permanent des Administrateurs et de leurs adjoints est de connaître leurs ressortissants indigènes et d'approfondir l'étude de leurs mœurs et coutumes, de leurs dialectes, de leurs besoins et de leurs aspirations; sans cette connaissance préalable, nous ne pouvons rien accomplir de bon ou de durable, ni dans le domaine politique, ni dans le domaine économique.

Pour acquérir cette connaissance, nos Administrateurs territoriaux et adjoints territoriaux doivent y être portés par une sorte d'élan du cœur; ils doivent avoir la « vocation »; que ceux qui s'en trouvent dépourvus s'abstiennent de venir au Congo ou ne s'obstinent pas à y demeurer.

De ce qui précède, le lecteur conclura que les territoriaux étaient triés sur le volet. Déjà, avant leur départ de Belgique, ils avaient suivi une formation adéquate très poussée.

Un certificat de bonne vie et mœurs était exigé préalablement à leur engagement.

Telles étaient les formalités principales imposées par le Ministère des Colonies qui, de surcroît, les soumettait à des examens médicaux approfondis.

Ainsi paré à toute éventualité, le territorial était astreint, dès son arrivée au Chef-Lieu du Territoire de son affectation, à un stage très suivi sous l'autorité et les directives de l'Administrateur, Chef du Territoire.

Ce n'est qu'à l'issue de cette période probatoire, et à condition qu'elle se soit révélée positive, que le jeune territorial pourrait exercer seul les fonctions les plus élémentaires de la profession.

Sur le vu des résultats qu'il obtenait, des tâches de plus en plus complexes lui seraient progressivement dévolues.

La minutie et la prudence avec lesquelles s'effectuait la préparation du territorial constituaient des gages sérieux de réussite et d'efficacité.

De plus, cet accroissement de précautions n'était nullement superflu lorsque l'on mesure la somme des responsabilités auxquelles le territorial serait confronté à l'égard des populations hétérogènes dont l'administration lui serait confiée.

Tel était un des aspects de la civilisation prônée par la Belgique qui allait provoquer un immense bond en avant pour le Congo.

Des personnalités zaïroises sérieuses, intelligentes, réfléchies, non obnubilées par des opinions préconçues et des slogans anticolonialistes, commencent à apprécier l'œuvre colonisatrice des Belges dans leur vaste pays.

Le journal *La Libre Belgique* des 21 et 22 janvier 1984, relatant la première émission de la RTBF (Radio-Télévision belge de langue française) sous le titre « Boula Matari » signalait que deux intervenants zaïrois interrogés déclaraient : « ...que c'était dur mais que ça faisait plaisir de voir une administration aussi cohérente et efficace, travailler à la construction du pays et le gérer sévèrement tout en garantissant un relatif respect des personnes ».

Mes prémices dans la Territoriale

C'est dans un tel contexte que je me préparai à la vie itinérante du territorial, tout en assumant les fonctions de secrétaire de district du Bas-Congo. Ces dernières allaient se révéler très absorbantes mais aussi très enrichissantes pour ma formation future, car en plus des travaux habituels qui m'incombaient, je devais participer à la mise en application des dispositions importantes et nombreuses du décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes à la refonte desquelles ce texte s'était employé minutieusement.

En outre, l'Administration du District recevait régulièrement, à l'époque, des monographies établies par les Administrateurs sur certaines tribus de leur ressort.

Ces travaux ethnographiques étaient non seulement d'une lecture passionnante mais ils fournissaient une documentation précieuse sur les populations dont je serais peut-être amené à administrer certaines d'entre elles à l'avenir.

Parmi ces nombreuses études, celles qui retenaient plus spécialement mon attention concernaient le Territoire des Cataractes dont j'avais une connaissance très fragmentaire.

De plus, cette région constituait le berceau du kimbanguisme dont l'historique avait donné lieu à une abondante littérature très souvent fantaisiste ou tendancieuse.

Or, celle dont je disposais, était très objective. Elle consistait en rapports d'inspections, récits de manifestations, interrogatoires d'adeptes, etc., bref, tous documents qui cernaient de près la philosophie et l'évolution de cette secte étudiée sur place durant de longues années.

Aussi le désir d'en faire plus ample connaissance, sur le terrain même, germa-t-il en moi.

Il se développa à un point tel que je sollicitai la faveur de travailler dans la partie Nord du Territoire des Cataractes qui vit l'éclosion du mouvement kimbanguiste en 1921.

Dès qu'il fut possible de m'affecter à cette zone, j'obtins ma mutation pour Thysville. C'était en 1939.

EXTRAITS LES PLUS SIGNIFICATIFS DE MES JOURNAUX DE ROUTE (1939-1945)

Ces documents ont trait aux déplacements effectués en brousse dans le Territoire des Cataractes dont le chef-lieu est la localité de Thysville. Celle-ci constitue le centre administratif du Territoire. Cette circonscription administrative s'insérait entre les rivières Inkisi à l'est, Sansikwa et Kwilu à l'ouest, l'Angola au sud, le fleuve Congo et l'Afrique Equatoriale française au nord.

La superficie au 31 décembre 1950 comportait 11.701 km² et sa population 158.468 aborigènes; la population européenne s'estimait à un millier de personnes dispersées dans les centres urbains, les exploitations agricoles et industrielles, les missions chrétiennes, le personnel des factoreries et des centres commerciaux.

Ce territoire se situe dans la région des monts de Cristal. C'est une savane accidentée, arrosée de nombreux ruisseaux et rivières, très fertile, particulièrement dans les vallées et sur les plateaux. Son climat est caractérisé par une saison sèche de 5 mois environ et une saison des pluies couvrant le reste de l'année. L'altitude s'échelonne entre 200 et 785 mètres à Thysville. Il est occupé par les peuplades Bakongos dont les deux principales tribus sont celles des Bandibus dans le sud, et des Manianga dans le nord.

La structure de la société traditionnelle des Bakongos se différencie essentiellement de celle des pays imprégnés de la civilisation occidentale.

Si toutes les communautés humaines ont comme point de départ la famille au sens biologique du terme, ce groupe biologique n'a pas partout une existence sociologique identique.

Alors qu'en Europe occidentale, elle constitue la première entité sociale, la cellule sur laquelle s'édifie notre société, la famille, au Congo,

restreinte au père, à la mère et aux enfants, n'a pas socialement d'existence propre. Elle fait partie intégrante de groupements sociaux plus larges, basés sur une notion de parenté formant un clan. C'est alors celui-ci qui devient la première entité sociale.

En Occident, dès le mariage, les époux quittent leurs familles respectives pour fonder un foyer, c'est-à-dire une cellule sociale nouvelle animée par une volonté commune, mise à la poursuite de buts identiques. Cette unicité de la famille s'extériorise par la cohabitation des parents et des enfants, par l'exercice exclusif de l'autorité et de la responsabilité communes des premiers vis-à-vis des seconds, une certaine communauté des biens, le partage des efforts en vue de promouvoir la prospérité du groupe ainsi restreint.

Au Bas-Congo, où l'homme et la femme ne forment pas, en s'unissant, une cellule sociale nouvelle indépendante, rien de semblable n'existe. C'est que les conjoints demeurent toujours, sciemment et volontairement, les représentants de leurs clans respectifs avec lesquels ils restent moralement en relation étroite et continue, nonobstant le fait que l'un d'eux a quitté physiquement les siens pour cohabiter avec l'autre époux. Aussi les intérêts communs sont-ils très limités; ils doivent d'ailleurs s'effacer totalement devant ceux de leurs clans propres. Aucune union n'existe donc entre les époux qui vivront ainsi parallèlement l'un à côté de l'autre, tout en continuant à appartenir au groupe social plus large : le clan. Quant aux enfants, leur appartenance est reconnue, soit au clan du père, soit à celui de la mère, selon qu'il s'agit du régime du patriarcat ou du matriarcat. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce sont les aînés de la lignée qui exerceront à l'égard des enfants les pouvoirs dévolus aux parents dans notre société. En territoire du Bas-Congo c'est le matriarcat qui prévaut. L'oncle maternel est le possesseur des enfants, c'est l'avunculat. Les indigènes connaissent l'exogamie qui interdit le mariage entre personnes du même clan.

C'est dans ce cadre que j'exercerai des fonctions territoriales pendant six années. Si, dans les pages qui vont suivre, des dispositions ou des décisions, formulées alors, heurtent aujourd'hui certains esprits, il importe de les replacer dans le contexte de l'époque. Ayant accompagné des événements vieux de près d'un demi-siècle, il est normal que les mentalités aient évolué entre-temps et que les optiques aient été influencées par les circonstances et les contingences du moment.

Préparatifs d'une tournée en brousse

La précarité matérielle et morale dans laquelle devait vivre le broussard contrastait singulièrement avec l'opulence dont les métropolitains se plaisaient à affubler le colonial. Certes, celui-ci était parfois responsable de cette opinion. Ses récits, adroitement affabulés baignaient souvent dans un exotisme mystérieux. Il ne manquait pas de les enjoliver pour s'arroger, avec panache, le rôle principal.

La réalité est à la fois plus simple et moins romanesque.

Afin de redresser, en les réformant, ces idées toutes faites, souvent saugrenues, je vais esquisser les principaux éléments constitutifs du cadre dans lequel évoluait le territorial itinérant.

Pour la clarté et la simplicité de la description, assistons aux préparatifs matériels préluant à une tournée de travail en brousse. De tels déplacements s'effectuaient généralement en caravanes; le réseau routier était alors rudimentaire et plutôt inexistant, en dehors de quelques axes principaux.

On engageait au préalable un nombre variable de porteurs entre lesquels étaient répartis les bagages conditionnés afin de peser de 15 à 20 kilos par personne. Les plus pesants étaient confiés à deux porteurs. Ces journaliers étaient libérés de toute obligation dès l'arrivée à l'étape où ils recevaient la rémunération habituelle, variable selon la durée de la prestation.

Les *impedimenta* indispensables et stéréotypés pour tous les broussards au service de l'Etat comportaient :

1. Une tente de toile de couleur verte;
2. Une malle-lit en bois, s'ouvrant longitudinalement par le milieu et qui servait d'assise à une armature tubulaire sur laquelle serait tendue une forte toile destinée à recevoir un matelas de crin de 3 centimètres d'épaisseur et une moustiquaire de tulle;
3. Un panier-cantine quadrangulaire en osier, garni de cases dans lesquelles on logeait les articles pour la table et les ustensiles pour la cuisine. Leur nombre était strictement limité;
4. Une malle ovale, en fer, dite malle-bain pour les ablutions;

5. Le luminaire comportant une lampe-tempête à pétrole pour les occupations de plein air; le broussard s'achetait généralement une lampe à pression pour l'éclairage intérieur de son gîte;
6. Une malle en fer pour le rangement des vêtements et linges divers et une autre malle similaire contenant les provisions : farine, pommes de terre, condiments, boîtes de conserves, etc.

Ces provisions devaient assurer l'alimentation du broussard pour la durée du voyage et comporter des surplus pour le cas où il devrait inviter un Européen de rencontre ou l'aider à parfaire son propre ravitaillement. A ce propos, il convient de souligner qu'à l'époque on pouvait circuler pendant des jours et des semaines sans rencontrer la factorerie la plus sommaire où l'on pourrait effectuer, parfois, l'un ou l'autre achat : boîtes de sardines, poisson séché et salé, etc., tous produits ne faisant généralement pas partie de l'alimentation habituelle de l'Européen. Les seuls vivres que l'on peut se procurer en brousse se résument à des œufs ou à des poules étiques car elles ne reçoivent aucune nourriture, elles ne se nourrissent que de ce qu'elles picorent à l'entour des cases. Quant aux œufs, après les inévitables déconvenues ayant marqué les broussards novices, on ne les achète à l'indigène qu'après les avoir plongés dans un seau d'eau afin de pouvoir écarter ceux qui surnagent du fait de l'agrandissement de la chambre à air et de la destruction du vitellus qui se mélange à l'albumen, ce qui les rend impropres à la consommation. Œufs et poules sont les seuls vivres frais que l'on peut se procurer dans la plupart des villages.

Parfois, on peut améliorer l'ordinaire par l'achat d'un morceau de viande de chasse, antilope ou phacochère ou d'une perdrix rouge, d'un pigeon vert, du poisson si l'on voyage en bordure du fleuve, etc., ce qui est très aléatoire. Quant aux légumes frais ils sont réduits à des feuilles de manioc doux en guise d'épinards ou à des pousses d'ananas préparées en salade. Heureusement, le territoire des Cataractes était généreux par sa production fruitière : bananes, papayes dans toutes les régions; dans le Nord et surtout sur le massif du Bangu : oranges, citrons, mandarines, safous, avocats. Ceci compensait cela. Le reste de l'alimentation se compose de boîtes de conserves que l'on use avec parcimonie car elles sont en contradiction avec une saine diététique. Avant la guerre de 1940, le beurre arrivait de Belgique en boîtes de fer. Dans le frigidaire, le beurre restait ferme et appétissant. Hélas! en brousse il virait en un liquide jaunâtre connu des coloniaux sous l'appellation d'« huile de

vache ». La panification constituait aussi un problème délicat et complexe. La farine était transportée en touque hermétique. Chaque jour, le cuisinier, où l'épouse du broussard, préparait un pain que l'on cuisait dans une ancienne termitière ou dans un trou creusé à même le sol. Comme levain, on employait le vin de palme, à l'instar de la levure de bière. L'inconvénient résidait dans le fait que le pain surissait rapidement. Mais la panification se compliquait parfois dans les zones où dominait le protestantisme. Celui-ci prohibait l'usage du vin de palme à ses adeptes ce qui avait pour conséquence que le « malafoutier » [1]* était rare sinon inexistant. En outre, si l'on ne prenait pas de sérieuses précautions pour préserver farine et pain de l'envahissement des fourmis on risquait d'en déceler dans la mie. Le jeune broussard, dès qu'il apercevait quelques fourmis sur sa tartine, s'empressait de la jeter. Celui qui avait déploré des situations similaires antérieurement, enlevait minutieusement les fourmis une à une avant de manger sa tartine, tandis que le broussard, aguerri à de telles situations, frappait sa tranche de pain à l'endroit et à l'envers sur le bord de la table afin d'éliminer le plus possible de fourmis, puis mangeait son pain sans autre forme de soucis. Il sait par expérience que s'il jette son pain – ou son potage – à cause de quelques fourmis il devra s'en passer jusqu'au lendemain, au plus tôt !

Le problème du logement se résoud plus rapidement. On dresse la tente s'il n'y a pas de gîte d'étape ou de case indigène disponible plus ou moins habitable.

Le gîte d'étape est une construction érigée par l'Etat, en briques cuites ou adobes, avec un toit en chaume. Il comporte généralement deux pièces dotées chacune d'une porte et séparées par un local non fermé appelé Kati-Kati (milieu) servant de bureau ou de tribunal de police, et d'abri à la race caprine du village lorsque le gîte est inoccupé.

La préparation des repas se fait à l'extérieur sur une plaque de tôle posée sur quelques pierres. La boisson se réduit à de l'eau – que l'on doit filtrer et bouillir ce qui lui enlève toute saveur, la rend fade, indigeste et en plus elle est toujours tiède – à du café ou à du thé. Pour obtenir un peu de fraîcheur à l'eau on la conservait dans des poteries congolaises servant de gargoulettes.

* Les chiffres entre crochets [] renvoient aux notes en fin de volume.

Ces activités domestiques sont à renouveler chaque jour, ou tous les 2 ou 3 jours, selon la cadence des étapes qui est elle-même fonction des travaux à effectuer..

Cet aperçu général, qui ne tient aucun compte des inévitables aléas que l'on rencontre chaque jour dans une nature hostile, au climat rude et débilitant, à la faune sournoise, dangereuse, venimeuse, prouve à suffisance l'inconfort total, matériel et moral, qui est le lot du broussard.

Parmi les aléas, je ne résiste pas à narrer celui que connaissent tous les broussards et qui consiste dans l'incrustation de puces-chiques dans les pieds et plus particulièrement sous les ongles des orteils. On les appelle communément « djiques ». Ces insectes minuscules vivent dans la poussière. Ils pullulent surtout dans les villages où déambulent des porcs en mal de nourriture. Ces puces pondent leurs œufs sous l'épiderme. Ces œufs s'amassent dans une mince membrane que l'on n'aperçoit pas au début. Mais elle se manifeste très vite par des chatouillements intolérables. Le Noir les enlève avec dextérité à l'aide d'un éclat de bois dur taillé en pointe. Cette extraction est parfois indolore. Elle laisse un trou dans le pied de la grosseur d'un petit pois.

Pour vivre ce nomadisme éprouvant dans des circonstances aussi précaires, il importait d'être jeune, de constitution robuste, d'un naturel optimiste et quelque peu... casse-cou...

Le territorial en brousse étant, lui, la cheville essentielle et unique de l'intérêt général, toutes idéologies confondues, devait en outre nourrir et entretenir l'idéal de sa fonction; la générosité humaine à l'égard des populations qu'il devait administrer. Il avait l'obligation, à chacune de ses étapes, à chacune de ses visites de villages, de réaliser au maximum la promotion de l'homme, de son bien-être matériel, de son habitat, de l'hygiène publique, etc.

Cette politique résolument humaine était perçue très vite par les indigènes qu'elle tranquillisait et apaisait. Car le Congolais, qui est un observateur né et un psychologue averti, décelait avec certitude si la conduite de son administrateur procédait d'une recherche personnelle de son intérêt propre ou de celui des populations dont il devait assumer la gestion.

Première tournée en brousse

De la lecture de rapports anciens, mon esprit restait fasciné par le caractère réfractaire à l'autorité de l'Etat entretenu dans trois villages de la rive gauche du fleuve Congo. Aussi, j'étais impatient de leur rendre visite. Ma première tournée en pays Londe devait me conduire dans ces villages qui ont noms : Pati, Nianga et Kiakongo.

La première étape se déroula le 24 juin 1939. Je quittai Thysville le matin, par camion de l'Etat, pour me rendre à Kamba, la « Jérusalem » des Kimbanguistes. Dans ce village, une habitation avait été érigée pour servir de poste d'attache au territorial de cette zone et où se trouvaient les archives relatives à cette dernière. Après avoir prélevé celles qui étaient indispensables à mon travail, je rejoignis Gombe-Matadi pour y séjourner durant quelques jours.

Le lendemain, dimanche 25 juin, j'effectuai les visites protocolaires habituelles aux différentes missions chrétiennes et au médecin du gouvernement en charge de l'hôpital local puis je procédai aux interrogatoires des indigènes impliqués dans une affaire d'empoisonnement avec mort d'homme.

Le lundi, je poursuivis cette enquête puis j'allai en brousse me rendre compte de l'état de croissance des palmiers et des milletias [2] dont les plantations en « kunku » [3] remontaient à quelques années, ainsi que de l'entretien des coupe-feu les protégeant. Un travail d'entretien avait été effectué récemment.

Le mardi fut consacré à la rédaction du courrier, avec le Parquet notamment. Puis je rendis visite aux commerçants des factoreries locales, procédai à l'affichage des dispositions réglementaires pour le marché public, contrôlai les registres où sont consignés les achats de produits agricoles, examinai l'application de la mercuriale locale par des sondages auprès des agriculteurs visités, etc.

Je me rendis ensuite à Gombe Lutete où réside la mission baptiste anglaise, afin d'y saluer les missionnaires. J'en profitai pour parcourir, avec le Révérend Supérieur, la concession de terres qu'il a demandée, afin de me rendre compte de la vacance de celles-ci. Ultérieurement, un examen plus approfondi sera effectué avec le chef des terres du clan et les

notables de celui-ci. Il sera alors débattu des conditions mises par eux à la cession éventuelle de ce terrain à la mission.

Le mercredi, j'inspectai les bâtiments de la circonscription indigène de Gombe Matadi et prescrivis différentes besognes : le blanchiment des murs intérieurs du tribunal et de l'école (les élèves sont en vacances), la réparation des bancs, des fenêtres de certaines classes et d'autres menus travaux semblables. La construction des maisons pour les policiers de la chefferie [4] étant inscrite au budget de l'exercice 1939, je pris des dispositions pour activer les travaux. Les briques sont cuites. Elles seront sans doute suffisantes. Je donnai des instructions pour la coupe et le transport à pied d'œuvre de grandes graminées dites *Imperata cylindrica* ou *nianga* en dialecte local, destinées aux toitures de chacune des futures constructions. Je prescrivis aussi l'approvisionnement en perches, à couper en forêt, pour servir de chevrons, de voliges, de lattes pour les charpentes desdites toitures. Lors d'un prochain passage, je mettrai les gens au travail. Je n'ai pu le faire car le chef Lutunu est à Léopoldville où il assiste officiellement à l'inauguration du monument érigé à la gloire du roi Albert et n'ai pu, en raison de cette absence, disposer du livre de caisse qui m'aurait permis de calculer les crédits disponibles pour ériger ces constructions.

Vers 9 heures, je quittai Gombe Matadi en caravane pour Vianza. Quatre heures de marche. En cours de route, je visitai les plantations de trois villages situés sur mon itinéraire. Je fis procéder au nettoyage de ceux-ci par le débroussaillage d'une bande de cinquante mètres derrière les cases afin d'empêcher la brousse de les étouffer et d'écarter le plus possible reptiles et insectes.

Le jeudi, 29 juin, je quittai Vianza pour Vunda, quatre heures de marche. J'y visitai les plantations de palmiers et les kunkus de Kambala ou *Chlorophora excelsa* connu en Europe sous le nom de chêne d'Afrique. Je fis nettoyer et élargir les coupe-feu.

J'avais convoqué à Vunda le chef du secteur voisin de Dunga pour la reprise de la collecte de l'impôt qu'il avait effectuée dans sa circonscription. Cette vérification impliquait en outre le paiement au chef collecteur des ristournes de 3 % qui lui sont dues sur cette perception, le versement des centimes additionnels à la caisse administrative de la circonscription, la remise au chef de nouveaux jetons métalliques pour qu'il

poursuive la perception de l'impôt ainsi que les tickets y afférents pour les centimes additionnels.

Après ces travaux, je fis une visite à la tombe d'un pionnier, celle du lieutenant Puttevils, E.J.B.G. décédé à Kienzi Kendolo. Cette stèle en pierre bleue, très bien conservée, est esseulée parmi les plantations, en bordure de la fameuse route des caravanes. Puttevils était né à Anvers en 1869. Il décéda le 17 juin 1889. Comme la brousse avait tendance à envahir le tertre, je prescrivis de la dégager immédiatement. Je pus constater le lendemain que la sépulture était nette et propre.

Dans cet ordre d'idées, j'ouvre une parenthèse pour souligner le souci que j'ai toujours manifesté pour un décent entretien des tombes des pionniers rencontrées au cours de mes incessantes pérégrinations.

J'eus ainsi l'occasion de faire tenir en bon état, lors de mes passages, une dizaine de petits cimetières, comportant quelques tertres, parmi lesquels ceux de pionniers natifs de mon terroir luxembourgeois.

Qu'il me soit permis de citer ceux que j'ai pu identifier :

Michotte, J., de Florenville, sous-intendant, décédé le 5 mai 1896 à Manyanga, terme du bief navigable du fleuve Congo.

Parfonry, E.D., né à Hotton en 1857, sous-lieutenant, inhumé à Manyanga le 23 mars 1883.

Poncelet, A., né à Grandcourt-Ruette, agent de la Société Agricole Belge, inhumé à Manyanga le 20 janvier 1894.

Binet, E.H.J., né à Tenneville, sous-officier, décédé à Luazi le 3 mars 1897.

Allard, C.E., né à Rachecourt, sous-officier, inhumé à Lukungu le 17 novembre 1891.

Neyt, E.L., né à Habay-la-Neuve, sous-officier, inhumé à Lukungu le 14 avril 1892.

Piret, G.C., né à Harre, sous-intendant, inhumé à Lukungu le 7 novembre 1895.

Lesquoy, A.E., né à Virton, poseur télégraphiste, inhumé à Tumba le 30 janvier 1901.

Mallinger, P., né à Feutage, agent du Chemin de fer, inhumé à Tumba le 9 novembre 1902.

Sauvenay, L., né à Habay-la-Neuve, agent du Chemin de fer, décédé au Km 234 de la ligne Matadi-Léopoldville le 27 décembre 1896.

Brasseur, M., né à Corbion, sous-lieutenant, décédé le 19 août 1898, inhumé à Tumba.

Pendant mes séjours antérieurs à Boma, j'ai eu l'occasion de découvrir dans l'ancien cimetière la tombe de l'ingénieur Glaesener, Jean-Baptiste, C.B., de Chatillon. Bien que ce pionnier ne séjourât que deux années à Matadi, de juillet 1890 à mai 1892, le travail qu'il y accomplit fut prépondérant. C'est lui, en effet, qui, chargé de la construction des ponts dans les 8 premiers kilomètres du tracé de la voie ferrée au départ de Matadi, fut confronté avec le franchissement du torrent de la M'Pozo sur lequel butèrent les travaux pendant plusieurs années. Or, le tracé arrêté était le seul possible. Il fallait donc, coûte que coûte, surmonter toutes les difficultés rencontrées. Glaesener était un ingénieur expérimenté, passionné pour son travail. Après des efforts ardues et tenaces, il parvint à monter et à lancer par-dessus la M'Pozo un pont métallique d'une travée unique de 60 mètres d'ouverture. La construction de la voie ferrée allait s'en trouver facilitée. Son chef voulait qu'il rentre en Belgique pour s'y reposer, son terme de service étant expiré. Glaesener refusa. Il voulait assister au franchissement du pont par la première locomotive. Hélas ! Il mourut dans la nuit du 29 au 30 mai 1892 d'une fièvre bilieuse hématurique alors que l'inauguration de *son* pont eut lieu le 9 juillet 1892.

J'ai estimé qu'une pensée de fierté et d'émotion devait être réservée à ce pionnier luxembourgeois du début de notre œuvre civilisatrice.

Mais l'occasion me paraît propice de prolonger cette émouvante pensée aux 1.514 coloniaux inhumés sur cette terre congolaise entre 1876 et 1908 et, parmi lesquels, 86 luxembourgeois, soit le quota le plus élevé de toutes nos provinces eu égard à leurs populations respectives.

Cette parenthèse étant fermée, je reprends le cours de mes déplacements. Le vendredi 30 juin je quittai Vunda pour Nianga que j'atteignis après cinq heures de marche par la route des caravanes du siècle passé.

J'effectuai cette étape dans une atmosphère de profonde morosité. La caravane de mes porteurs me précédait. En cours de route, j'inspectais les villages traversés, les plantations de palmiers, les kunkus ce qui me retarda quelque peu. Aussi je me trouvai esseulé pour

poursuivre le chemin. Le temps était brumeux et maussade. Autour de moi pas un être vivant. Un silence lourd, mystérieux. De temps à autre, je voyais sur le bord de la piste une houe, un panier, une calebasse déposés parmi les herbes. Leurs propriétaires étaient invisibles, dissimulés parmi les hautes herbes pour m'épier sans être vus. Cet isolement qu'ils me réservaient provoqua en moi beaucoup d'amertume et une pénible vacuité. J'avais hâte d'arriver à Nianga que j'atteignis vers 13 heures. Le chef du village vint me saluer. Il m'indiqua le bois et l'eau qu'il est de tradition de donner à l'étranger venant loger dans le village puis il ajouta « si tu as besoin de moi, j'habite dans telle case » et il s'en fut. Le manque de chaleur de cet accueil détonnait avec celui habituellement réservé dans les villages bakongos aux représentants de l'autorité. Mais je m'attendais à cette froide réception étant donné la réputation de la triologie des villages signalée ci-avant.

Je commençai sans plus tarder le recensement des gens du village, prévenus au préalable de cette formalité. Pour ce travail, on dispose des fiches individuelles établies au cours des recensements antérieurs. La personne inscrite sur la fiche se présente à l'appel de son nom. Son absence doit être justifiée; les habitants du village étaient présents sauf six hommes redevables de l'impôt de capitation qu'ils n'avaient jamais acquitté. Je remis au chef du village six convocations nominatives à leur faire parvenir. J'établis en outre 10 nouvelles fiches pour les enfants nés depuis le dernier recensement. Après quoi je visitai les plantations, les points d'eau, les alentours des cases, les coupe-feu. Leur entretien ne suscita aucune remarque de ma part.

Le lendemain, premier juillet, je quittai Nianga pour Kinkuzu, chef-lieu de la chefferie du même nom.

Au cours du mois de juillet, je devais visiter spécialement la chefferie de Kinkuzu et les secteurs de Dunga, Lukunga et Bangu, formant bloc sur la rive gauche du fleuve Congo. Au fil de mes déplacements, j'ai visité la plupart des principaux villages de ces quatre circonscriptions, et y ai examiné l'évolution de l'état civil de 28 d'entre eux. J'ai procédé ensuite au contrôle et à la reprise de la perception de l'impôt de huit chefs délégués comme collecteurs et chaque fois j'ai accompli les formalités courantes : le paiement d'une ristourne de 3 % au chef sur le montant de sa perception, le versement des centimes additionnels (C.A.) à la caisse administrative de la circonscription (C.A.C.),

la remise de jetons métalliques numérotés pour la poursuite de la perception par le chef ainsi que les tickets y afférents pour le paiement des centimes additionnels.

En outre, j'ai examiné les jugements rendus par les tribunaux coutumiers de ces huit circonscriptions, ai fait les remarques qui s'imposaient, ai contrôlé si la suite des jugements était régulière, si les convocations, les quittances, les versements des amendes, avaient été inscrits dans les documents *ad hoc*, bref, si le fonctionnement du tribunal se déroulait en conformité avec les coutumes et les règlements en la matière. Afin de clôturer cet examen judiciaire, je vérifiai la caisse du tribunal, payai les juges ayant siégé ainsi que le greffier.

Si les encaisses de la collecte de l'impôt et du tribunal sont trop abondantes, j'en prélève une partie contre quittance pour la verser à un compte de la circonscription ouvert à la Banque à Thysville où la sécurité et la productivité sont assurées.

Dans une note récapitulative des divers travaux accomplis au cours du mois j'ai signalé :

- La perception de 278 impôts de l'exercice 1939 et 37 de l'exercice antérieur;
- Celle de 55 permis de port d'arme (tout détenteur d'un fusil à piston payait une taxe annuelle de 15 frs);
- La délivrance de 32 livrets d'identité à des indigènes devenus adultes;
- Celle de 246 bons de poudre noire à fusil permettant à chaque bénéficiaire d'acheter 1 kilo de poudre en vue de la chasse;
- L'établissement de 140 fiches d'identité pour les nouveau-nés;
- Cinq enquêtes foncières afin de déterminer si les parcelles de terres sollicitées par des firmes commerçantes européennes sont vacantes ou si elles sont grevées de droits divers. Ces enquêtes ont été menées dans trois villages de la rive gauche du fleuve Congo où ces firmes se proposent d'installer des postes d'achat, c'est-à-dire des factoreries en vue de l'achat des produits agricoles. Ces installations sont souhaitées par les agriculteurs car elles réduisent considérablement le portage.

Les tâches administratives détaillées ci-dessus, se répètent au cours de toutes les tournées que le territorial effectue en brousse. Aussi, pour

ne pas lasser le lecteur, je m'abstiendrai d'en faire encore une mention détaillée lors de mes déplacements ultérieurs.

Par contre, indépendamment de ces données statistiques, une note générale explicitant des travaux particuliers clôture lesdites tournées. J'en relaterai les plus significatifs et les plus susceptibles d'intéresser le lecteur non averti du rôle du territorial.

Je serai plus prolixe – à titre exemplatif – en ce qui concerne les déplacements du présent mois de juillet. En effet, je reproduirai exceptionnellement l'entièreté de la note générale établie après cette tournée. Le but de ces notes consistait à donner une série de renseignements destinés à documenter mes supérieurs sur la situation générale de la zone visitée et sur l'état de l'avancement des travaux prévus au budget.

Note générale

1. Impôt indigène

La perception de l'impôt indigène pour le présent exercice est virtuellement terminée dans les secteurs de Dunga et de Lukunga. Après mon passage, il restait à percevoir dans chacune de ces C.I. (circonscription indigène) environ 15 impôts de capitation (IC). En ce qui concerne les C.I. du Bangu et de Kinkuzu, la perception bien que moins avancée, est cependant en voie d'achèvement. Cette bonne rentrée de l'impôt est due aux ressources importantes que les cultures du punga (fibre naturelle) procurent à l'indigène de ces groupements.

2. Contrôle des constructions

a) Kinkuzu : aucune construction n'est prévue cette année. J'ai prescrit le blanchiment de l'école [5] et des dortoirs des élèves ainsi que de menues réparations aux portes et aux fenêtres.

b) Dunga : aucune construction n'est prévue cette année. La prison est en bon état, sauf une partie de la toiture; j'ai prescrit sa réfection. La C.I. dispose d'environ 25 000 briques cuites; le chef voudrait être autorisé à construire cette année un tribunal. Pour pouvoir édifier cette construction, 650 frs seraient nécessaires, soit 250 frs pour la fabrication et la cuisson des briques; 150 frs pour l'achat des matériaux et toiture, 200 frs

pour les maçons, 50 frs pour la menuiserie. La C.I. dispose de planches (pour une valeur de 150 frs). J'ignore quel est le solde en Banque de la C.I.

c) Lukunga : aucun crédit n'est inscrit au budget pour construction nouvelle. Quant à l'entretien : un enduit au mortier de chaux sera appliqué sur les 2 faces des murs de la prison : deux piliers en bois de la véranda seront remplacés. Le tribunal sera chaulé à l'intérieur; deux portes à claire-voie sont commandées; elles devront toujours être fermées au cadenas afin que le tribunal ne puisse plus servir de passage et de lieu de repos aussi bien aux bêtes qu'aux gens, 3 piliers en bois à remplacer. Pour le greffier, commande a été passée d'une table et d'une armoire; coût total 270 frs (portes – table – armoire).

Un four à briques est terminé, coût 690 frs (fabrication briques 350 frs – maçon 130 frs – cuisson 60 frs – bois 150 frs). Il comporte environ 45.000 briques. Je n'ai pas donné l'ordre de liquider ce compte ne sachant pas à quoi doivent servir ces briques. Il paraîtrait que ce serait pour un gîte d'étape me déclara le chef. Affaire à suivre.

d) Bangu : tribunal : terminé sauf pavement du bureau du greffier et de la salle des délibérations et cela faute de briques.

Maison des policiers : un bâtiment de 4 pièces est presque terminé, il servira au logement de 2 policiers. Les 2 autres maisons pour les 4 autres policiers seront aménagées dans le bâtiment construit pour la prison et qui est de dimensions beaucoup trop vastes. Le commissaire de district a prescrit ces aménagements lors de son passage. Aucune construction nouvelle, autre que celle des policiers, n'était prévue au budget du fait de l'aménagement de la prison comme dit ci-dessus, mais il faudra en édifier une nouvelle. Un gîte d'étape est aussi à construire. Les indigènes sont occupés à la fabrication de briques. J'ai demandé au chef d'activer celle-ci de laquelle dépend l'achèvement de toutes les constructions. A ce propos, le chef a fait une proposition, celle de céder à l'Etat, en guise de gîte d'étape, une construction actuellement inachevée, le propriétaire venant de mourir. Il s'engagerait à remplacer le chaume du toit (la construction date de 1938) et à compléter maçonnerie et menuiserie. Il céderait le tout pour 800 frs. Cette construction comporte deux pièces centrales et 4 petites pièces aménagées sur les côtés dans la véranda murée. Le bâtiment est situé dans le village de Kongo.

3. *Agriculture*

Partout où je suis passé, j'ai examiné si les palmeraies étaient entretenues et les coupe-feu débroussaillés. Là où rien n'avait été fait, j'ai mis les indigènes au travail.

Le programme économique pour 1939-1940 a été exposé partout. Les graines de punga ne suffiront sans doute pas dans les C.I. du Bangu et de Lombo. J'ai invité les indigènes à aller en acheter dans les C.I. de Lukunga et de la Lonzadi où elles abondent.

4. *Ecoles nationales*

Les élèves étaient en vacances pendant juillet. J'ai visité les bâtiments scolaires de Kinkuzu, Dunga et Timansi. En règle générale, ces bâtiments sont mal entretenus. J'ai ordonné aux chefs respectifs de procéder immédiatement aux réparations indispensables et urgentes; blanchiment, réparation portes et fenêtres, etc.

5. *Taux des C.A. (centimes additionnels) pour 1940*

Les procès-verbaux enregistrant l'avis des autorités indigènes ont été rédigés à Kamba lors du contrôle des C.A.C.

6. *Renseignements géographiques*

En secteur de Lukunga, région N-E. A modifier les noms suivants :

- Le village Katenga s'appelle Matimpi;
- Le village Tembo s'appelle Tombo Kitsako;
- La rivière Gulenge s'appelle Goluga.

7. *Hygiène des villages*

Ceux-ci en règle générale, sont bien entretenus. J'ai fait nettoyer ceux qui laissaient à désirer sous ce rapport.

Mois d'août 1939

Ma principale occupation au cours de ce mois fut la réfection de quelque 50 km de la piste entre la limite sud de la Chefferie de Gombe Matadi et le fleuve Congo. Cette voie de communication unique n'est qu'un chemin rudimentaire, sommairement aménagé et qui doit supporter pourtant un trafic lourd assez important. Il doit assurer le passage quotidien de plusieurs camions chargés de produits agricoles achetés dans les factoreries et les marchés publics.

Cette réfection consistait dans le comblement des ornières, le débroussaillage de la plate-forme et de ses abords immédiats, le curage des caniveaux, l'aménagement de nouvelles saignées ou le nettoyage des anciennes, la réfection des dalots et des ponts et l'enlèvement d'une couche de sable dans la longue côte de Muingu transformée en fondrières profondes après chaque tornade et l'empierrement de deux bandes de roulement. Pour réaliser ces dernières, il fallait aller chercher des pierres à 2 km de distance et les transporter dans des sortes de couffins confectionnés sur place avec des feuilles de palmiers tressées. Chaque jour, de 100 à 120 prestataires étaient occupés à ces travaux. Le ramassage de ces pierres, une à une, à la main, et leur transport à dos d'hommes dans ces couffins à bon marché prouvent à suffisance la pénurie extrême dans laquelle nous devons généralement exercer nos activités. L'outillage dont nous disposions était à l'avenant. De rares pelles et pioches, quelques houes, des machettes constituaient l'attirail sommaire avec lequel nous devons exécuter les travaux routiers. C'était dérisoire. Heureusement, la bonne volonté, l'entrain à la tâche et la débrouillardise suppléaient l'absence de matériel adéquat et de crédits. Ceux-ci étaient délégués au compte-gouttes par le gouvernement de la Colonie qui ne pouvait se manifester avec plus de générosité. Quant à espérer une intervention financière de la Métropole c'eût été se leurrer que de l'espérer vu qu'elle s'était toujours manifestée en ce domaine, et en bien d'autres, avec une regrettable parcimonie frisant la laderrie.

La réfection de la route fut terminée le 31 août. Les ponts sur les rivières Manianga et Kemba ont été entièrement reconstruits; culées en maçonnerie, plate-forme en madriers neufs et longerons de 23 × 8 cm, alternant avec des troncs d'arbres équarris. C'était, en effet, les deux ponts les moins solides alors qu'ils auront à supporter le plus de fatigues en raison de l'évacuation des fibres provenant de la région de Panga. Le

pont sur la rivière Kemba a nécessité un travail assez important car il fallut exhausser le tablier d'un demi-mètre, curer les abords sur une grande distance afin de faciliter un écoulement plus rapide des eaux ayant tendance à stagner en cet endroit et ainsi supprimer les inondations périodiques en saison des pluies. Deux rampes d'accès durent donc être aménagées de part et d'autre.

Quant au troisième pont sur la rivière Sangazi, je n'ai pu terminer – faute de temps – qu'une seule culée en maçonnerie, celle la plus mal en point, du fait que les eaux de la rivière avaient rongé une grande partie de la berge que je dus protéger par un mur d'aile. Le travail de protection de l'autre berge est moins urgent car de ce côté le sol est argileux, plus consistant et l'érosion quasi nulle. En outre, le courant de l'eau frappe surtout le côté qui nécessita une consolidation rapide. Néanmoins, il faudra maçonner le côté inachevé ultérieurement. Ce travail fut accompli en fin de mois.

Ces trois ponts ont nécessité des fondations en pierres de 1 m de profondeur, 1,50 m d'épaisseur, 1,50 m à 2 m hors de l'eau à son étiage et de 4 m de largeur. J'eus la satisfaction, 16 ans plus tard, de constater que ces 3 ponts avaient résisté au trafic lourd et intense et aux pluies torrentielles fréquentes d'octobre à mai. Pour accomplir cette tâche considérable et pénible avec les moyens élémentaires dont nous disposions, nous travaillions de 7 heures du matin à 18 heures avec une pause d'une demi-heure à midi pour casser la croûte et cela six jours par semaine. Ce repas de midi que nous prenions en groupe, sur le chantier même, fut très enrichissant. Je pus à loisir, en devisant avec les uns et les autres, me rendre compte de l'alimentation du congolais de l'intérieur, laquelle était très substantielle et bien préparée : pain de manioc, viande boucanée, pâte d'arachides pilées, huile de palme et très souvent un fruit en guise de dessert. Certes les populations ambiantes se distinguent par une activité relativement développée et soutenue. Aussi, toute crainte de famine ou de malnutrition est à exclure.

Ces populations ne manquaient pas de protéines animales car elles s'adonnaient au petit élevage : porcs, chèvres, moutons, poules. Certes celui-ci n'était pas très développé. Pour suppléer cet apport domestique de protéines, il y avait la chasse, la pêche et la capture des roussettes, ces grandes chauve-souris frugivores très nombreuses sur les rives du fleuve Congo. Celles-ci vivent en bandes dans les forêts où elles trouvent leur

nourriture. Les indigènes connaissent leur passage habituel. Aussi les attrapent-ils aux lacets. Ils tendent une forte liane entre deux arbres de part et d'autres de la tête d'un ravin jouxtant l'orée d'une forêt. A cette liane ils suspendent des collets distants entre eux de quelque 20 centimètres dans lesquels s'empêtrent les roussettes pour la grande joie des préposés à leur capture.

Constructions diverses

Au fur et à mesure de l'avancement de la réfection de la route, je déplaçai mon barda et logeai ainsi dans huit villages différents riverains du chantier routier. Ces déplacements me permirent de m'occuper en sus des constructions à réaliser tant à Gombe Matadi qu'à Kinkuzu, localités traversées par ladite piste.

a) Maisons pour policiers à Gombe Matadi.

La construction des 6 logements pour les policiers prévue au budget de 1939, est en cours. Le gros œuvre des trois premiers est terminé. Mais il y aura un manque de briques pour l'achèvement du travail. J'ai demandé au grand chef Lutunu de faire fabriquer un four supplémentaire. Comme le crédit de 1.800 frs inscrit au budget ne suffira pas, j'ai proposé un dépassement de 900 frs. Cette somme peut être trouvée à la suite de la perception de l'impôt des travailleurs étrangers à la chefferie mais y résidant et qui sont au nombre de 123. Or les centimes additionnels versés à la C.A.C. par ces contribuables soit $7,5 \text{ frs} \times 123$ ou 922,50 frs suffiront pour rémunérer les indigènes ayant participé à la fabrication et à la cuisson des briques et à l'approvisionnement des matériaux pour les toitures.

b) Constructions à Kinkuzu.

Le 12 août, j'ai visité les constructions de la C.I. (circonscription indigène) de Kinkuzu. Les divers travaux que j'avais ordonnés lors de mon précédent passage ont été exécutés (blanchiment, réparations portes et fenêtres, etc.). Toutefois une fenêtre n'avait pas encore été placée à l'école nationale, bien qu'elle fût terminée. Il en est de même pour une porte et une fenêtre d'une case devant servir de dortoir aux élèves des villages voisins fréquentant l'école locale. Le prétexte invoqué par le chef Mampuya pour justifier la non-exécution de ces travaux est qu'il est dépourvu de pointes...

Le chef Mampuya ne tient pas compte des remarques qui lui sont faites, il ne jouit d'aucun prestige, d'aucune autorité et témoigne en tous les domaines d'une incurie manifeste. Seul son grand âge doit servir de motif à une certaine indulgence de notre part.

c) Ecole nationale de Kiloango.

Début août j'ai prescrit aux capitas (chefs de villages) des villages de Kiloango, Kikele, Vuanza, Kumbi et Kondo, la fabrication et la cuisson de 15.000 briques supplémentaires indispensables pour la construction de l'école nationale de Kiloango. Le 12 août tout était terminé. Je me suis alors rendu dans ce village pour y prendre toutes les dispositions en vue de commencer immédiatement la construction. Le bâtiment comportera 2 classes, l'une servira pour un futur second degré. Malheureusement, le format des briques adopté par les indigènes est beaucoup plus petit que celui employé précédemment ce qui m'obligea à leur prescrire la fabrication et la cuisson de 5.000 briques supplémentaires.

J'ai profité de mon passage pour ordonner le débroussaillage et le dessouchage du plateau sur lequel sera édifiée la nouvelle école.

Visite des écoles nationales

a) Kinkuzu : 62 élèves fréquentent les 2 années en août contre 58 en juin. Cet accroissement de quelques unités est encourageant. Le registre d'appel et le journal de classe sont bien tenus. La fréquentation est assez régulière depuis la rentrée.

b) Zundu : 30 élèves inscrits en 1^{re} année, 18 présences; 23 élèves inscrits en 2^e année, 16 présences. La fréquentation est très irrégulière. Certaines absences sont justifiées d'autres pas. En présence de telles irrégularités, souvent répétées, j'ai convoqué les élèves irréguliers et leurs parents et les ai admonestés. Ils m'ont promis une plus grande assiduité à l'avenir. Je les ai avisés que je m'en rendrais compte prochainement.

c) Kiloango : quatre élèves ne fréquentent plus l'école depuis la rentrée. Je les ai convoqués avec leurs parents. Après mon admonestation, ils m'ont promis d'envoyer leurs enfants en classe dès le lendemain, ce qui fut fait.

Ecoles nationales

Ces écoles spéciales, uniques au Congo, ont été créées par l'Etat en région kimbanguiste pour faire contrepoids à l'influence sournoise de cette secte.

Leur but était d'assurer aux enfants des villages l'instruction qui était réclamée par les chefs et les notables.

Avant l'instauration de ce réseau, la scolarité était pratiquement inexistante dans cette zone. Celle-ci était demeurée le fief exclusif des protestants depuis l'aube de la colonisation. Les missions catholiques n'avaient jamais pu y pénétrer. La majeure partie de la population leur manifestait une froide hostilité. Or, les protestants n'avaient pas les moyens financiers de créer et de faire fonctionner des écoles véritables. En outre, le personnel enseignant leur faisait cruellement défaut. Le gouvernement avait dès lors le devoir de suppléer cette carence. Pour ce faire, il lui incombait de fonder ses propres écoles, qui furent dénommées nationales, et d'en assurer le fonctionnement. Cette mesure allait se révéler hautement efficace pour l'évolution des populations. Leurs mentalités en seraient entièrement transformées et le kimbanguisme en spectaculaire régression. Même les anciens adeptes de cette secte se tinrent étrangement cois, politiquement parlant, et cessèrent leur propagande tout au moins ouvertement. Lors de mes premières tournées dans la région Nord du Territoire des Cataractes, les missions catholiques venaient de s'installer en bordure de la zone réputée sectatrice, grâce à l'influence et à l'autorisation du grand chef Lutunu de Gombe Matadi qui avait compris l'influence bénéfique qui en résulterait pour ses sujets.

Est-ce à dire que les missionnaires furent chaleureusement accueillis ? Au début certainement pas. Lorsqu'une maman, portant son enfant, croisait une religieuse, elle s'empressait de jeter un pan de son pagne sur la tête de l'enfant pour qu'il ne puisse la voir. Ce geste, anodin en soi, témoigne un sentiment de haine de la part de certains à l'égard des missionnaires catholiques. Heureusement, l'opinion populaire se fit rapidement plus compréhensive et les activités sociales des religieuses comme celles des Frères des Ecoles chrétiennes furent rapidement appréciées et soutenues par la majorité. Cette longue digression intercalée parmi le récit de mes activités d'alors m'a semblé indispensable à la compréhension de certaines de celles-ci et à la justification des soucis qui m'animèrent pour l'édification des écoles et leur fonctionnement harmonieux.

Mois de septembre 1939

Les 10 premiers jours du mois furent consacrés à une enquête démographique qui a lieu tous les dix ans, par sondages, dans des régions différentes d'un même territoire afin de permettre par extrapolation de déterminer la composition de la société considérée avec une sérieuse approximation.

Cette enquête consistait à recenser case par case leurs occupants en se basant sur des fiches individuelles établies antérieurement. L'absence d'un élément de la famille nécessitait une justification difficilement admise par l'enquêteur qui exigeait par ailleurs la production d'une preuve tangible de celle-ci. Dans ce cas, des justificatifs écrits, précis, circonstanciés devaient lui être fournis ultérieurement sous peine des sanctions adéquates prévues en ce domaine. De nouvelles fiches individuelles étaient établies pour les nouveau-nés, les résidents en mutation, etc. Par contre, les fiches des décédés étaient annulées et retirées du fichier du village.

Des enquêtes similaires étaient menées dans tout le Congo et leurs résultats concouraient à fixer la population totale du pays. Ce travail devait être exécuté avec minutie et circonspection. Il était très pénible et très absorbant. On ne pouvait l'interrompre car il requérait la présence, case par case, de tous les habitants du village qu'il eût été malséant de contraindre à rester plus d'une journée à la disposition de l'enquêteur.

Mon enquête porta sur 22 villages de la rive gauche du fleuve Congo. Elle commençait dès 7 heures du matin pour se prolonger jusqu'à achèvement du recensement des habitants d'un même village. Souvent elle se poursuivait à la lueur d'une lampe tempête. Un soir, je dus regagner dans un village voisin la case où je devais loger. Lorsque j'y parvins, j'éprouvai une impression très étrange. J'ignorais où je me trouvais, qui m'entourait, si les cases étaient proches ou lointaines de mon gîte, si des yeux m'épiaient, bref cette arrivée en un lieu inconnu, dans une solitude intégrale était très, très désagréable.

Cet examen case par case, individu par individu, de l'ensemble des caractéristiques circonstanciées qui tend à son identité oblige à des mises au point nombreuses concernant les impôts, les naissances, les décès, la détention d'un fusil à piston, le permis de port d'arme, les

éventuelles exemptions à l'impôt pour famille nombreuse, vieillesse, maladies, etc., les mariages monogamiques ou polygamiques, les divorces, la délivrance de livrets d'identité, etc.

Constructions diverses

Au cours de mes déplacements, je me suis intéressé aux diverses constructions à réaliser dans les circonscriptions indigènes pour le fonctionnement de celles-ci. Les travaux ont progressé et sont en voie d'achèvement partout, sauf dans la chefferie de Lombo. D'ailleurs, la situation de celle-ci laisse à désirer.

Chefferie de Lombo

La rentrée de l'impôt s'y effectue très difficilement. L'activité du tribunal est insuffisante. De ma visite, je crois pouvoir conclure que cet état des choses est dû, en premier lieu, au peu d'énergie du Chef Tambika. Ce dernier doit modifier du tout au tout sa méthode de travail, car si l'on examine les divers domaines qui sollicitent son activité, on s'aperçoit que le rendement de ce chef est quasi nul.

a) Impôt : à peine la moitié des contribuables a été touchée et cela malgré mon insistance antérieure maintes fois répétée pour hâter la perception.

b) Construction : pas une brique n'a été fabriquée pour la construction de la prison prévue au budget de cette année, Tambika n'avait pris aucune disposition pour ce faire. Bien que je lui aie fait dresser devant moi une liste nominative de 100 prestataires à convoquer pour commencer immédiatement ce travail, j'ai appris une semaine plus tard que rien n'avait encore été fait. J'ai dû lui rappeler à nouveau l'urgence de ce travail.

c) Tribunal : les recettes prévues au budget s'élèvent respectivement à 840 frs et 3.000 frs pour les frais et les amendes. A ce jour, fin septembre, il a été perçu 282 frs et 1.220 frs.

d) Police dans la C.I. : le chef Tambika ne se montre pas assez ferme vis-à-vis de ses administrés. J'en trouve la preuve dans la façon dont il conduit ses policiers. Ceux-ci dénotent une indiscipline notoire. Ils ont

refusé de se rendre à Thysville pour y effectuer la période annuelle de rappel prévue; ils refusent d'habiter le bâtiment en briques qui leur est réservé sous le fallacieux prétexte qu'il n'y a pas de cuisine attenante. Le chef lui-même m'a avoué que lorsqu'il leur commandait une tâche ressortissant de leurs fonctions, ils prenaient une houe et partaient travailler dans leurs plantations. Et le chef laisse perdurer cette incurie. Je n'ai relevé aucune sanction à leur charge infligée par le chef. Il a fallu que je constate *de visu* cet état de choses inadmissible. Aussi, j'ai suggéré au chef de remplacer ces auxiliaires. Il m'a présenté trois candidats. Une autre déficience constatée réside dans le fait que deux réservistes de la Force publique encore soumis à des obligations militaires se cachent dans ses villages avec l'assentiment tacite de Tambika dont le devoir se résumerait à les diriger sur Thysville. Ce dont il s'est abstenu.

e) Agriculture : le chef Tambika ne s'est nullement assuré de savoir si les graines d'*Urena lobata* (plante fibreuse) seraient suffisantes pour emblaver les superficies imposées. J'ai pu par sondages me rendre compte que les quantités de semences disponibles ne suffiront pas. J'ai invité les indigènes à s'en procurer et les ai mis au travail. J'ai ordonné au chef de visiter tous les villages de sa chefferie et d'y vérifier les quantités de semences recueillies.

J'estime que le chef Tambika doit être sanctionné par une retenue sur son traitement.

Etat d'esprit des populations

En général, il me paraît bon. Je n'ai, jusqu'à ce jour, rencontré aucune difficulté.

Je trouve comme preuve de l'excellence des mentalités la fête qui se déroula le 29 septembre 1939 à l'Ecole Centrale des Frères des Ecoles Chrétiennes à Gombe Matadi. Cet établissement s'adresse aux élèves ayant terminé leurs études primaires dans les écoles nationales et désireux d'en poursuivre de plus développées. Depuis les trois années de son existence, cette école a déjà formé quelques dizaines de jeunes gens sur le plan professionnel dont les autorités indigènes présentes à ladite fête ont manifesté une vive satisfaction en voyant les objets, outils et meubles réalisés par leurs jeunes sujets. Tous les chefs médaillés [6] des circons-

criptions indigènes où il existe une ou plusieurs écoles nationales étaient présents sauf un, Tambika de Lombo dont il fut question précédemment. Toutes les écoles ont défilé lors de leur arrivée la veille de la fête, drapeau belge en tête et suivies d'un petit orchestre de leur village.

La journée de fête débuta par un office religieux en plein air, suivi d'exercices rythmés de gymnastique. A midi, un repas fut offert aux chefs et aux notables présents, suivi d'une distribution de cigares et de cigarettes et d'un match de football entre une équipe de l'école normale de Tumba et celle de l'école centrale de Gombe Matadi. Cette mémorable journée fut agrémentée par la fanfare de l'école normale de Tumba d'où sont issus tous les instituteurs des écoles nationales. Les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient solennisé superbement cette réunion.

Pour apprécier le degré de l'évolution atteint ce jour-là, il faut se reporter à quelques années en arrière et se rappeler l'état léthargique ambiant dans lequel se mouvait la société sclérosée par le kimbanguisme. Les Congolais ne fuient plus les contacts avec les Blancs. Ils s'engagent au contraire à leur service avec empressement. Une atmosphère sereine enveloppe ce pays de Londe longtemps traumatisé.

Mois d'octobre 1939

Le 3 octobre, je dus me rendre de Kinkuzu à Gombe Dima sur la rive gauche du fleuve Congo là où débutent les fameuses chutes Matakoko qui constituent un verrou à la navigation fluviale jusqu'au Stanley Pool. Le but de ce déplacement consistait à mener une enquête sur les circonstances du décès tragique de deux Congolais qui ne purent se dépêtrer des hautes herbes dans l'enceinte d'un feu de brousse. Début octobre, veille de la saison des pluies, les feux de brousse embrasent la savane. Les graminées desséchées par cinq mois de saison sèche s'enflamment et brûlent comme de l'amadou. La technique qui préside à ces incendies est assez stricte. Ne peut bouter le feu qui veut. Les chefs et notables de plusieurs villages se réunissent au préalable, font établir des coupe-feu si nécessaires, et décident du jour, du moment et de l'endroit où le feu sera allumé. Les populations environnantes sont avisées de ces dispositions. Les habitants des villages sont répartis, selon leur droit de chasse, sur la partie de leurs terres incinérées pour les parcourir afin de ramasser les petits rongeurs et toutes les bêtes comestibles surprises par le feu. Ce sera leur butin de chasse.

Mais, malgré toutes ces précautions et dispositions, des accidents surviennent chaque année. Au territorial incombe le devoir de déterminer les causes de ces accidents. Dans le cas de la présente enquête, les deux décès étaient dus à une imprudence des victimes. Toutes deux à l'affût d'un éventuel gibier effarouché par les flammes et leur grésillement ont été surprises par la rapidité de la progression de la ligne de feu activée par un soudain souffle violent du vent. Il importe de souligner qu'il est très difficile de fuir rapidement dans le fatras des hautes herbes lorsque derrière soi un feu de brousse progresse à une vitesse supérieure à celle des individus en fuite. J'en ai fait un jour l'expérience et je ne dus mon salut et celui des Congolais m'accompagnant qu'en allumant un feu devant nous de manière à annihiler l'influence du feu qui nous pourchassait. Dans le cas qui nous occupe aucun délit ne pouvait être imputé à quiconque et l'enquête fut clôturée par un non-lieu.

Du 9 au 31 octobre, je séjournai à Kiloango, village situé à l'est de la chefferie de Gombe Matadi non loin de Sanda où se réfugia Kimbangu en 1921 et qui depuis lors fut secoué sporadiquement par des poussées de fièvre kimbanguiste ou de la Mission des Noirs.

La raison de ce long séjour à Kiloango se justifiait par la construction d'un prototype d'école. Jusqu'alors, les écoles nationales occupaient les bâtiments sommairement construits soit en pisé, soit en briques cuites ou adobes. De plus, la disposition des locaux, leur aménagement, le matériel didactique ne répondaient pas aux normes minima d'une pédagogie élémentaire. Aussi fut-il décidé, en présence du succès enregistré par lesdites écoles, d'en améliorer le standing. Par ailleurs ce travail était urgent car le crédit prévu à cet effet tomberait en annulation le 31 décembre prochain. En outre, la saison des pluies surviendrait dans quelques semaines, ce qui dressait de fréquentes entraves.

Afin d'activer cette construction, je convoquai les indigènes des villages intéressés et je répartis entre eux les différentes besognes à accomplir.

Le bâtiment mesure 18 m × 9 m. Il comporte deux classes de 9 m × 9 m. La maçonnerie est faite de briques cuites jointoyées au ciment. Les murs extérieurs sont étayés de contreforts supportant les fermes de la charpente et terminant les pignons et le mur de séparation des locaux. Les murs d'élévation mesurent 52 cm d'épaisseur, celui de

séparation et les pignons 25 centimètres. Le liant employé est un composé de terre sablo-argileuse. L'intérieur est crépi au mortier composé d'un léger pourcentage de ciment. Le parquet est en briques revêtues d'un mortier de ciment. Une estrade en mêmes matériaux a été aménagée dans chaque classe. Une bande de 1 mètre de largeur courant d'une fenêtre à l'autre sur le mur de séparation a été couverte d'un mortier spécial. Elle constituera le tableau pour chaque local. L'éclairage bilatéral y est assuré par 4 baies de 3 mètres $\times$ 1. Les linteaux et les seuils des fenêtres sont cimentés. Le treillis moustiquaire sera placé ultérieurement dès qu'il aura été possible d'en acquérir. Les locaux ne communiquent pas entre eux. Une porte à deux battants donne accès dans chaque classe. De part et d'autre de cette porte, une armoire a été aménagée dans le mur. Chaque classe est ainsi pourvue de deux armoires.

La toiture est constituée de trois couches de chaume. La partie supérieure des murs intérieurs est blanchie, l'inférieure est ocrée.

Le principal souci qui a guidé en édifiant cette construction a été de lui donner le cachet d'un bâtiment scolaire sans rompre avec les règles essentielles de l'esthétique. Par lui-même il fera œuvre de propagande en faveur des écoles nationales. Cet objectif fut atteint rapidement. Un engouement se développa parmi les autorités indigènes confrontées à cet enseignement. Sans tarder, elles réclamèrent la construction d'une école semblable en remplacement des locaux plus ou moins vétustes dont elles ont la responsabilité du bon fonctionnement.

En ce qui concerne Kiloango, il convient de souligner que les indigènes des cinq villages environnants dont les enfants fréquentent ce nouvel établissement ont travaillé avec empressement à son édification. Tous les matériaux nécessaires à la toiture ont été coupés et apportés pendant mon séjour. En outre, il fallut procéder à la fabrication de briques et à leur cuisson en deux fours supplémentaires.

Occupations annexes

Pendant mon séjour à Kiloango, je devais m'intéresser à ce qui se passait ailleurs dans la région. J'y ai convoqué des autorités de circonscriptions diverses pour examiner avec elles les problèmes du moment dont le principal concerne les travaux agricoles à la veille de la saison des pluies. Je me suis attaché à les stimuler en vue de l'intensification des

cultures vivrières et autres imposées. Lorsque j'en eus la possibilité, je me suis fait montrer les semences préparées et ai prescrit d'en compléter la provision là où elle s'avérait insuffisante. Lors de la rencontre d'une autorité indigène ou d'un notable, je me suis enquis de ce qui avait été réalisé dans ce domaine et les ai priés d'activer notablement cette année la production, m'efforçant par là de leur inculquer le sens du mot travail. Or celui-ci serait-il en passe de se réaliser? Si j'en juge par le fait qu'un bon nombre d'indigènes de la chefferie de Gombe Matadi m'ont fait part de leur intention de commencer cette année la culture de l'*Urena lobata* (plante fibreuse) en plus des cultures qui leur sont imposées. Le chef Lutunu a emblavé une parcelle de cette plante dans un but de propagande. Dans les circonscriptions où cette culture est imposée, les indigènes s'y adonnent avec cœur car ils ont constaté combien elle était lucrative.

Dans le cadre de mes préoccupations, j'avais convoqué l'assistant du chef Tunkukula de Nionga, le jeune Thomas Tala afin de savoir s'il avait effectué les travaux que je lui avais ordonnés lors de mon passage chez lui en septembre. Il s'est présenté à Kiloango le 28 octobre. Il semble qu'il se soit désintéressé des travaux en cours ou à exécuter car le tribunal en voie d'achèvement en septembre n'est pas encore sous toit. Comme prétexte, Thomas Tala invoque le manque de madriers pour la charpente. Même carence en ce qui concerne la fabrication des briques pour édifier une prison. J'ai le sentiment que l'intéressé s'est surtout occupé de la construction de son habitation personnelle, accaparant pour cela tous les hommes de métiers, car sa maison à peine sortie de terre fin septembre est actuellement terminée. C'est évidemment légitime. Mais il aurait dû répartir la main-d'œuvre spécialisée entre les différents chantiers comme je le lui avais indiqué, au lieu de la concentrer sur sa propre maison. Il a promis, une fois de plus, qu'il allait faire diligence pour terminer en novembre, tribunal et prison.

Le 9 octobre, j'ai visité l'école nationale de Kiloango qui sera abandonnée dès l'achèvement de celle en cours de construction. La fréquentation est régulière. Le moniteur donne bien les leçons. Certains élèves, les plus assidus, en profitent d'une manière particulièrement heureuse. Comme dans chaque école, les élèves qui fréquentent l'école avec assiduité détonnent dans le groupe par l'exactitude et la promptitude de leurs réponses. Je n'omets jamais de faire ce rapprochement aux élèves chaque fois que l'occasion m'en est donnée.

Le 24 octobre j'appris incidemment par un indigène qu'un pont s'était effondré sur la route du fleuve lors du passage d'un camion. Ne pouvant me rendre sur place, j'y envoyai un soldat pour recruter des indigènes et rétablir la circulation. Entre-temps, un notable de cette région, venu me consulter, m'annonça que les villageois avaient eu l'initiative de réparer le pont. Celui-ci avait cédé sous la surcharge d'un camion. Le propriétaire de celui-ci sera avisé qu'en cas de récidence les réparations lui incomberont.

Le juge Tunkukula de Nionga vint me trouver pour m'exprimer le souhait de remettre en bon état l'ancienne piste reliant sa circonscription à la route de Gombe Matadi. A l'appui de sa demande, il fait valoir que cette voie de communication permettrait la création de postes d'achat de fibres et autres produits en un point central de sa circonscription ainsi que l'instauration par les religieuses de Gombe Matadi de la consultation des nourrissons, œuvre hautement appréciée dans toutes les régions accessibles actuellement aux véhicules automobiles. De plus, l'on pourrait peut-être envisager l'ouverture d'un dispensaire. La question sera examinée sur place lors d'un prochain passage.

Novembre 1939

Mon activité générale au cours de ce mois fut caractérisée par l'accomplissement des besognes courantes exposées plus en détail précédemment : impôts divers, paiements des indigènes ayant participé à des constructions, rédaction du courrier, enquêtes de terres préalables à l'installation de postes d'achat de produits, vérification de l'avancement des travaux agricoles, directives pour la construction d'écoles modernes à Dunga et à Kinkuzu, visites d'écoles nationales, etc. Ces genres de travaux se répètent chaque jour avec de légères variantes. Le seul incident majeur qui marqua mon séjour en brousse durant ce mois, fut une manifestation provocatrice de 28 adeptes de la « Mission des noirs » venus me trouver à Gombe Matadi. Les intéressés, originaires de Fuatu, village voisin de Sanda, se présentèrent en groupe, par rangs de quatre, revêtus de l'uniforme kaki dont le port en public est prohibé par un arrêté du Gouverneur de Province. Cette visite intempestive avait l'allure d'une provocation par l'arrogance des participants. Une fois de plus, l'Etat était bafoué. Il fallait réagir avec rapidité et fermeté. Je fis aligner les intéressés. Je les examinai longuement un à un, cherchant à repérer le meneur. L'habitude des enquêtes, des interrogatoires, les multiples recoupements

effectués pour établir la hiérarchie de la secte du village de Fuatu m'amènèrent à m'arrêter devant l'un d'eux et à l'interpeller comme étant le Gunza local. Puis, joignant le geste à la parole, je saisis le revers de sa veste et intimai l'ordre au groupe d'enlever cet uniforme dont le port en public est passible d'une sanction pénale. Voyant ma détermination ferme et sans appel, ils obéirent tous sans émettre le moindre murmure. Après quoi je dressai 28 procès-verbaux et les dirigeai sur Thysville. L'incident n'eut aucune suite dans la région sinon un désaveu généralisé.

Décembre 1939 – Première quinzaine de janvier 1940

Je séjournai la majeure partie de ce temps au chef-lieu du Territoire pour l'élaboration des documents annuels : rapports et statistiques sur les résultats obtenus au cours de l'année écoulée dans les différents domaines; politique, agricole, médical, financier, travaux publics, judiciaire, économique, etc.

Le 17 janvier, je me rendis à Sansikwa dont la rivière, du même nom, forme la limite ouest du Territoire des Cataractes. Ce déplacement fut effectué par camion de la compagnie Jules Van Lancker pour laquelle j'allais effectuer une enquête sur la vacance des terres d'un bloc de 400 hectares qu'elle sollicitait aux fins d'y effectuer une plantation de palmiers élaeis. Dès mon arrivée, j'eus un entretien général avec les indigènes intéressés à l'octroi éventuel de cette concession.

Le 18 janvier, je parcourus les limites du terrain sollicité en compagnie des autorités indigènes des circonscriptions de Kimpese et de Songololo et des Congolais intéressés. J'en fis le levé topographique à la boussole avec repérage des rivières, ruisseaux, forêts, galeries forestières, sentiers, plantations éventuelles, etc.

Le lendemain, je procédai aux interrogatoires, selon un formulaire stéréotypé en usage en ce domaine, desdites autorités indigènes, des chefs de terres et des villageois ayant éventuellement des droits sur le terrain demandé : droits de chasse, de cueillette ou autres. Les montants des droits cédés furent enregistrés. J'établis ensuite les procès-verbaux découlant de ces interrogatoires ainsi que le croquis du terrain. Cette besogne fut achevée le lendemain. La lecture de ces documents en langue vernaculaire fut faite à tous les intéressés. Comme aucune remarque de leur part ne fut émise, ils furent invités à approuver ces documents, soit par signature, soit par l'empreinte digitale de leur pouce droit. Le repré-

sentant du requérant ayant assisté à toutes ces formalités apposa également sa signature; le montant des droits consentis sera versé ultérieurement aux bénéficiaires lorsqu'il sera entériné par l'autorité supérieure.

De retour à Thysville, j'y poursuivis l'établissement des rapports annuels puis procédai à la vérification des jugements de plusieurs tribunaux, des pièces *ad hoc* justificatives, aux paiements des juges, des greffiers, à la distribution des fournitures diverses aux circonscriptions, des tenues de policiers pour l'année nouvelle, etc.

Février 1940

Les régions spécialement visitées sont le secteur de la Lunzadi, à l'est du Territoire sur la rive gauche de la rivière Inkisi et la chefferie de Gombe Matadi.

Le premier février, je partis pour Kazu en camion du Service des transports automobiles (STA), organisme de l'Etat. En cours de voyage, j'inspectai l'état des ouvrages d'art de la route : ponts, dalots, saignées, remblais, etc. Je m'arrêtai ensuite à Kimiala en secteur Inkisi pour examiner, *grosso modo*, le terrain de 1.000 hectares demandé à cet endroit par la mission voisine des Pères Jésuites de Kisantu, en vue de le transformer en pacage. L'enquête de vacance sera effectuée ultérieurement.

Après le recensement des habitants de quelques villages, je mis au travail les hommes adultes et valides (les HAV) : les maçons, les menuisiers, les charpentiers furent chargés de l'achèvement des maisons destinées aux policiers, les autres furent répartis entre la réfection des pistes d'intérêt local, et la fabrication et la cuisson de briques pour la maison des malades qui jouxtera le dispensaire.

Pendant tout ce mois, j'effectuai des pérégrinations dans la plupart des villages. J'en ai recensé 36, ce qui m'obligea à établir 1.681 fiches d'identité, après avoir rencontré 5.349 habitants, délivré 219 exemptions à l'impôt de capitation dont 15 pour maladies, notamment la trypanosomiase. La mouche tsé-tsé, du genre glossine, est le vecteur de la maladie du sommeil. Elle me paraît plus abondante qu'autrefois. Je fus plus souvent incommodé par ses nombreuses piqûres que précédemment. Heureusement qu'elles ne sont pas toutes infectieuses. Je procédai à six

enquêtes réduites de vacance de terres afin de répondre à six demandes d'Européens désireux d'installer à des endroits choisis des postes d'achat de produits agricoles, surtout des oléagineux, noix de palme, coconottes ou amandes palmistes. A cet égard, une des demandes fut refusée par les possesseurs de la terre qui obligèrent le requérant à porter son choix sur un endroit désigné par eux. Enfin je soumis au Parquet de Léopoldville les 37 jugements que je rendis comme juge de police pendant le mois.

L'agriculture en secteur de la Lunzadi

Pendant mon séjour dans ce secteur, j'ai fait nettoyer les palmeraies des indigènes. Tous y ont procédé. J'ai pu m'en rendre compte en visitant la majeure partie des villages de la circonscription, soit au cours des étapes, soit lors de déplacements effectués dans ce but. Dans certains villages, des palmiers, plantés depuis quelques années, commencent à produire. Aussi l'indigène constatant, d'une part, qu'il peut retirer de ces plantations une source de revenus non négligeables, et, d'autre part, voyant que les sociétés européennes (la Cie Jules Van Lancker et M. Sequeira) installent un peu partout des postes d'achat de produits et traitent les fruits sur place, a commencé spontanément de nouvelles plantations. C'est ainsi que le village de Kusu a préparé environ 2 hectares 50 ares de terrains en vue d'y planter des palmiers; Kinsundu a agi de même. D'autres villages se préparent également à étendre leurs palmeraies. Les notables du conseil m'ont exprimé le désir de voir imposer l'extension des palmeraies pour la campagne prochaine 1940-1941. Le palmier élaeis est une réelle richesse pour le secteur de la Lunzadi, et à présent que M. Sequeira a installé une petite huilerie à Kazu – que des postes d'achat vont être établis, l'évacuation des produits oléagineux et autres devient très aisée. De plus, les prix pratiqués actuellement, du fait de la concurrence, sont très rémunérateurs. Monsieur Sequeira paie pour l'instant 25 frs la touque d'huile de palme (touque de pétrole), 5 frs pour une caisse de fruits (caisse servant à l'emballage de deux touques de pétrole) de 0,80 à 1 fr. le kilo de coconottes (amandes palmistes). Ajoutez à l'appât de ces prix, la suppression presque complète du portage, cela explique l'engouement actuel des indigènes pour la culture du palmier.

La récolte des arachides a commencé dans certaines régions : elle est abondante. Il semble que l'absence de pluies n'a pas eu, ici, d'influence. J'ai visité maintes plantations particulières, et, pour toutes, la superficie imposée était dépassée.

Autres travaux

Je me suis préoccupé de l'entretien du réseau routier qui doit être en état de supporter demain les transports nombreux pour l'évacuation des produits.

J'ai veillé également aux constructions et notamment celles d'une maison pour malades dont j'ai parlé précédemment et des écoles nationales de Kindunga et de Gombe Kyaye. Les autorités intéressées ont hâte de posséder dans leur ressort respectif un établissement semblable à celui de Kiloango lequel, sans jeu de mots, fait école dans toute la zone.

Je note avec satisfaction que j'ai pu faire inscrire à l'école nationale de Kindunga huit élèves du village de Sanda, recrutés lors de mon passage dans cette localité fortement perturbée par les sectes politico-religieuses. On le voit, la lutte contre celles-ci ne se relâche jamais.

Etat d'esprit des populations

Tant dans le secteur de la Lunzadi que dans la chefferie de Gombe Matadi, l'état d'esprit des populations m'a paru très bon. Je n'y ai rencontré aucune difficulté. Partout les indigènes avaient travaillé à l'entretien des palmeraies, au nettoyage des villages, etc. Chaque jour, les H.A.V. ont répondu à l'appel et se sont rendus sur les routes d'intérêt local pour les perfectionner. L'effervescence produite par la secte « Mission des noirs », les sanctions qui l'ont suivie, semblent avoir laissé une pénible impression dans l'esprit des villageois. Les adeptes ont dû être désavoués par toute la population. Ils se tiennent très tranquilles. Il m'eût été très difficile de trouver des gens en défaut sur l'un ou l'autre point.

Pris individuellement, ou en groupe, ou en présence des autorités indigènes de leurs villages, tous m'ont certifié qu'ils avaient renoncé à « leur mission » puisque l'Etat l'interdisait et qu'ils ne revêtaient plus l'uniforme. Les autorités m'ont confirmé le fait.

Je crois que l'on peut conclure que si le mouvement n'a pas entièrement disparu des cœurs (si cela était on devrait croire à un manque de sincérité) du moins le mouvement n'a pas fait tache d'huile et les adeptes font l'effet d'adeptes honteux.

Mars 1940

J'ai séjourné les trois premières semaines du mois dans la chefferie de Gombe Matadi afin d'y visiter 43 des 51 villages qu'elle compte. J'y ai procédé aux besognes courantes : recensement et vérification de toutes les écritures qu'il entraîne et qui furent détaillées précédemment. J'y ai rendu 45 jugements de police dont une trentaine pour détention illicite d'armes à feu. J'ai cependant innové en cours du recensement en initiant à ce travail le secrétaire-greffier de cette circonscription qui est le fils puîné du grand chef Lutunu, Alexandre Simba. Ce nom Simba indique qu'il est le jumeau de son frère Nzuzi, car telle est la coutume. Les jumeaux portent obligatoirement les deux noms au recensement. Après quelques jours, le résultat se révéla positif. Simba travaille consciencieusement. Il jouit, en outre, d'un réel prestige sur les indigènes. Je pense qu'il sera possible de lui confier dans quelques mois les casiers de fiches qui conditionnent la tenue de l'état civil de la chefferie. Certes, il faudra surveiller et contrôler étroitement son travail dans les débuts car cette tâche est très délicate et nécessite beaucoup de soins et d'ordre. La moindre erreur ou un oubli peuvent fausser la physionomie de la société qui a nécessité des années pour l'établir. Mais, se sachant surveillé et contrôlé par des sondages, il s'attachera à obtenir les meilleurs résultats.

L'œuvre des écoles nationales progresse. De nouvelles constructions, érigées sur le prototype de Kiloango, sont en voie de réalisation. L'essentiel veut que l'on se montre vigilant quant à leur bon fonctionnement. Celui-ci me paraît assuré. L'administration a pu obtenir le concours d'un Frère inspecteur des Ecoles Chrétiennes. Ce religieux a été admis tacitement par les autorités indigènes.

Par ailleurs, la population scolaire des 14 écoles nationales existantes atteint pour cette rentrée 990 élèves, soit 614 pour les deux années du premier degré et 376 pour le second. Comparé à la population de juin 1939, on constate une augmentation de 358 unités. Une seule école n'a pas progressé sensiblement en nombre : celle de Kinzinga. La raison en est double : le village compte une faible population enfantine et d'autre part, il n'y a pas de second degré. L'instauration de celui-ci ne se justifie pas pour la raison susdite. De plus, les quelques élèves aptes à entrer dans le second degré peuvent s'inscrire dans celui de Kinkuzu, le village voisin. Il ne peut cependant pas être question de fermer cette école pour la fusionner avec sa voisine de Kinkuzu. Ce serait inopportun

et impolitique étant donné que c'est Kinzinga qui sollicita et obtint la première école nationale. On ne peut détruire dans un tel contexte un aussi précieux symbole.

Une des caractéristiques qui conditionnent dorénavant le choix des sites pour l'implantation des écoles nationales est qu'ils doivent se situer à proximité d'une vallée où l'on peut établir un jardin d'expérimentation. Celui-ci sera loti en parcelles réservées aux différentes cultures, arachides, courges, haricots, etc. à exécuter par les élèves sous la direction de leur moniteur.

Avril 1940

La première semaine fut consacrée à la visite de quelques villages du Secteur du Bangu et de la chefferie de Lombo où des manifestations kimbanguistes se seraient produites. Après interrogatoires des présumés coupables, je conclus que ces incidents étaient bénins et qu'il n'y avait pas lieu de sévir autrement que par une sérieuse mise en garde à l'égard de quiconque voudrait jeter le trouble dans une contrée paisible jusqu'alors.

Quelques enquêtes foncières réduites furent menées dans ces groupements en vue de l'établissement de postes d'achat. Les multiplications de ceux-ci et leur dispersion le long des pistes contribuent puissamment à l'essor des cultures, vivrières ou d'exportation. Ce quadrillage aux mailles de plus en plus rétrécies favorise l'esprit de travail parmi les agriculteurs dont la nonchalance tend à s'atténuer sinon à disparaître.

Au cours de cette tournée, je mis au courant un territorial nouvellement désigné pour reprendre l'administration de cette partie du Territoire alors que je suis affecté comme adjoint à l'administrateur-chef du Territoire.

Mai 1940

Le premier mai, je me rendis en compagnie de l'agronome du district du Bas-Congo dans la région de Kazu, d'où j'avais signalé le développement spontané des palmeraies indigènes et l'installation d'une petite huilerie par Monsieur Sequeira. L'examen auquel nous nous sommes livrés était d'envisager l'octroi éventuel d'une zone d'huilerie dans

cette région dans le cas où le décret relatif aux zones d'huilerie serait appliqué au Territoire des Cataractes.

Puis, pendant une semaine, je visitai quelques villages de la chefferie de Dembo au sud de la voie ferrée Matadi-Léopoldville en compagnie d'un territorial frais émoulu aux fins de l'initier à évoluer dans le dédale des lois, règlements et travaux de l'administration territoriale.

Le 10 mai, je fus rappelé d'urgence au chef-lieu du Territoire en raison de la déclaration de guerre. Multiples déplacements pour procéder à la consignation des armes détenues par les non-Belges et à des enquêtes nocturnes à propos d'un trafic clandestin d'armes de guerre au départ des Allemands résidant en Angola.

Par la suite, au cours d'un séjour en secteur de la Lunzadi, rive gauche de la rivière Inkisi, je constatai que les indigènes poursuivaient activement l'extension de leurs palmeraies. Malheureusement, les rangées et les plants étaient trop rapprochés. Les distances rectifiées furent matérialisées sur l'aire centrale des villages où chacun pouvait se procurer les mensurations adéquates.

La récolte des arachides est abondante. Les commerçants du centre commercial de Kitano, le plus rapproché de cette région, leur achètent journalièrement quelque six tonnes. Le prix payé 1,10 fr à 1,30 fr le kilo selon la qualité offerte satisfait l'indigène.

Au sujet du commerce des oléagineux, le chef Nseka m'a signalé que les planteurs ne manifestent pas d'empressement pour vendre les noix de palme à Monsieur Sequeira qui, cependant, les achète à un prix raisonnable soit 5 frs la caisse pesant brute 40 kilos. Ils préfèrent fabriquer l'huile eux-mêmes pour la vendre au plus offrant, soit à Monsieur Sequeira, soit dans les postes d'achat, soit dans les factoreries du Kitano. En ce moment, le commerce des produits agricoles manifeste une grande intensité. L'indigène dispose de beaucoup d'argent. Le territorial le constate à la facilité avec laquelle se déroule la perception de l'impôt. Les polygames acquittent en un seul versement l'impôt pour eux-mêmes et le, ou les, suppléments pour la, ou les, femmes autres que la première épouse.

Juin et juillet 1940

La majeure partie du temps fut consacrée à des besognes de bureau, entrecoupées de brefs et fréquents déplacements pour l'inspection des travaux routiers, la réparation des ponts, des remblais, etc. Les voyages furent effectués, en général, sur l'axe routier principal qui traverse le territoire d'ouest en est. Cet axe a été aménagé sur l'ancienne plate-forme de la voie ferrée Matadi-Léopoldville, celle qui fut construite à la fin du siècle dernier et abandonnée par la compagnie du Chemin de fer depuis une dizaine d'années soit depuis la mise en exploitation du nouveau tracé élargi et rectifié. L'aménagement de cette assise soigneusement ballastée en fit une route carrossable de grande circulation, praticable par mauvais temps en raison de la solidité des aqueducs et des ponts.

Le 10 juin, jour de l'entrée en guerre de l'Italie, ainsi que les jours suivants, furent consacrés à sillonner le Territoire, de nuit comme de jour, aux fins de procéder à l'internement de tous les sujets italiens, à la mise sous séquestre de leurs biens par l'apposition des scellés sur les immeubles et le matériel après avoir pris les premières mesures conservatoires nécessaires. Cette besogne était d'autant plus désagréable, moralement, que la plupart de ceux qui en étaient l'objet désapprouvaient avec véhémence l'attitude de leur pays. Mais l'internement de ces personnes ne mettait pas fin à notre tâche. Il fallut, en effet, poursuivre l'exploitation des fours à chaux, des plantations, de l'élevage appartenant à certains sujets internés et cela nécessita une attention et une application soutenues totalement étrangères à nos fonctions habituelles. Il importait de progresser en ces domaines avec une extrême prudence. Car, lors de leur libération, les propriétaires intéressés ne manqueraient pas de réclamer les comptes de notre gestion. Notre devoir était de gérer leurs biens en bons pères de famille selon la formule consacrée. Heureusement, des solutions appropriées purent intervenir qui résolurent favorablement ces délicates situations.

L'atmosphère qui caractérisait cette période en milieux ruraux était faite d'un embrouillamini total et d'une incertitude quant à la réalité des faits ayant éclaté en Belgique et à leur déroulement. Les nouvelles étaient rares. Les rumeurs par contre se colportaient avec rapidité. Souvent elles jetaient le trouble parmi ces esprits crédules et prompts aux plus romanesques affabulations. L'administrateur devait visiter les mi-

lieux à forte densité de populations pour s'entretenir avec elles des événements douloureux survenus en Belgique, de leur influence négative sur leur propre existence et sur leur avenir. Des paroles d'espérance clôturaient ces réunions publiques et faisaient s'épanouir une certaine sérénité dans l'auditoire. Dans la mentalité indigène, nous étions alors les plus faibles. La Belgique était envahie. Or, pour les Congolais, seuls les plus forts sont estimables et doivent être respectés. On le voit notre tâche était délicate et difficile. Seule l'évocation de certaines de leurs coutumes et de leurs différends classiques rendit tangibles les « matatas » ou palabres entre Européens. Leur confiance nous demeura intacte. Nous leur en sûmes gré. Et c'est avec empressement qu'ils répondirent tous à l'effort de guerre qui leur était demandé.

Août 1940

Je visitai la chefferie de Kinkuzu afin d'assister à la séance du Conseil qui devait procéder à la désignation de 2 juges, de 2 conseillers et de 2 chefs de villages pour remplacer les titulaires décédés.

Je profitai de cette circonstance pour exposer le programme économique de la campagne 1940-1941. L'introduction de la culture du haricot souleva des protestations des notables qui me signalèrent que, jadis, des essais de plantations de haricots avaient été tentés sans résultat, la terre s'étant révélée réfractaire à la culture de cette légumineuse. Ils m'ont demandé de pouvoir lui substituer la culture de l'oignon. Je leur promis de soumettre la question au service provincial, auteur du programme économique. Celui-ci marqua son accord. Lorsque j'en fis part aux intéressés, je constatai qu'ils n'avaient pas attendu la décision ayant déjà débroussaillé et dessouché les terrains destinés à leurs oignonnières.

Je me suis beaucoup occupé des écoles nationales, de leur fonctionnement, de la qualité des moniteurs rencontrés, de la fréquentation des élèves. L'enseignement y est bon, les moniteurs sont dévoués. Depuis longtemps j'avais suggéré au Frère inspecteur de réunir tous les moniteurs une fois l'an, pendant les vacances, en vue d'une conférence pédagogique au cours de laquelle les principales notions de méthodologie seraient rafraîchies. Il est en effet patent que le moniteur, une fois sorti de l'école normale, se soucie très peu de perfectionner par l'étude personnelle sa formation pédagogique. Je viens d'apprendre qu'une telle conférence aurait lieu cette année. Quant à la fréquentation des élèves,

elle se révèle parfois irrégulière. J'ai invité le territorial de la zone à se montrer attentif à ce propos et de convoquer les parents des élèves irréguliers et de les réprimander.

Septembre 1940

En compagnie d'un inspecteur de l'Enseignement du Gouvernement général nous avons visité la nouvelle école de Kindunga.

Jusqu'au 15 septembre, travail de bureau à Thysville, puis déplacement pendant deux journées consécutives dans la partie extrême du Territoire en bordure de l'Angola où la secte tonsi sévissait et se développait. La philosophie de celle-ci sera exposée dans le chapitre des sectes politico-religieuses. A la suite de ce séjour et des constatations effectuées, une promenade militaire fut envisagée car beaucoup de villageois franchissaient la frontière pour s'initier au tonsi en Angola. Cette désertion quasi générale, même momentanée, était de nature à compromettre les ensemencements dont la période idoine était proche. Il fallait prendre une décision rapide et agir avec fermeté pour éviter que ces populations soient confrontées dans quelques mois à une douloureuse disette.

La promenade militaire se déroula du 28 octobre au 8 novembre. Afin de maintenir parmi la troupe, éloignée de ses quartiers, une réelle discipline militaire, les soldats furent astreints à des exercices quotidiens sous le commandement d'un premier sergent-major : gymnastique, marche, inspection des armes, des paquetages, etc., tout en me prêtant la main pour les rassemblements, matins et soirs, des habitants du village, leur acheminement vers les champs à cultiver et la surveillance de leur travail. Un agronome de l'Etat circulait également dans la région. Il me communiquait chaque jour les résultats constatés dans les villages visités, les difficultés rencontrées afin que je puisse les pallier. Comme nous visitions, l'un et l'autre, plusieurs villages chaque jour, chacun de notre côté, nous pûmes susciter une activité très satisfaisante. Celle-ci permit aux agriculteurs de terminer leurs emblavures malgré les semaines de désœuvrement consécutives aux hallucinations du tonsi. En outre, les appels bi-quotidiens des populations visitées les empêchaient de se rendre en Angola à l'initiation de la secte.

La germination des semences était assurée en temps utile, les greniers ne demeureront pas vides. La présence des militaires devenait

sans objet. Aussi nous rentrâmes à Thysville le 8 novembre pour y traiter les dossiers en suspens.

Le 18 novembre, je me rendis à Kolo, siège de la Compagnie Jules Van Lancker afin de procéder à une enquête de vacance d'un terrain de 10.000 hectares, partie du bloc de 15.000 hectares demandés vers Banza Makuta par ladite Compagnie. Celle-ci comporte de vastes plantations de palmiers élaeis dont les fruits sont traités par une huilerie moderne édiflée sur place. Un second département s'occupe de l'élevage bovin. On y dénombre quelque 15.000 têtes de gros bétail destiné au ravitaillement des populations locales. Ces multiples activités nécessitent l'engagement de plus de 4.000 travailleurs dont la situation sociale, empreinte d'une bienveillance notoire, écarta tous les remous revendicatifs.

L'importance du terrain demandé et obtenu par le concessionnaire me fournit l'occasion de signaler que le pourcentage des terres accordées en Province de Léopoldville est de 2,10 % et pour l'ensemble du Congo il est de 1,64 %.

Le jour de mon arrivée, je procédai à une reconnaissance rapide du terrain du sommet d'une colline dominante et cela afin d'avoir une vue d'ensemble de sa situation.

Du 19 au 26 novembre inclus, je parcourus chaque jour environ 8 kilomètres des limites, à travers une brousse touffue, précédé par des travailleurs qui dégageaient un sentier à la machette. Ce dégagement devait servir surtout à concrétiser, aux yeux des indigènes intéressés à la cession de ce bloc et qui m'accompagnaient, les limites du terrain à concéder. Quant à moi, je procédais au levé à la boussole à alidade de ces limites, des sentiers, des forêts, des dépressions, des ruisseaux, des étangs, des galeries forestières, etc. Nous partions chaque matin vers 5 h 30 et rentrions vers 18 heures. Du 27 au 30 novembre, je procédai à l'établissement du croquis et aux interrogatoires de tous les intéressés afin de recueillir leur approbation sur ces documents par signature ou par empreinte digitale du pouce droit. Le représentant de la compagnie approuva les montants réclamés par les indigènes pour la cession de leurs droits et signa également les documents.

Pendant mon séjour à Kolo, je me plaisais à admirer les oiseaux tisserins, ou tisserands, de couleur jaune, très industriels qui envahis-

saient un palmier près de mon gîte. A l'aide des fibres des palmes, ils confectionnaient par tressage des kyrielles de nids suspendus. Ils étaient déjà plus de cinquante à se balancer aux branches. Et le travail se poursuivait sans cesse. Ces oiseaux sont très sociables. Ils tiennent entre eux d'interminables et bruyantes conversations qui leur valurent le surnom de « républicains ».

Décembre 1940

Travaux de bureau interrompus par de brefs déplacements pour visiter des chantiers routiers, assurer le ravitaillement d'une troupe en occupation dans le Territoire voisin des Manyanga (rive droite du fleuve), percevoir les impôts des travailleurs au service de l'une ou l'autre entreprise, présider à Tumba la proclamation des résultats des examens de sortie des élèves de l'école normale.

Janvier 1941

C'est la période des statistiques et des rapports annuels, du contrôle des tribunaux, de la comptabilité des caisses des circonscriptions indigènes de tout le Territoire, des inventaires annuels, etc., ce qui contraint les administrateurs à être rivés à leurs bureaux du Territoire sans possibilité de se déplacer en brousse.

Février 1941

Divers déplacements dans la partie ouest du Territoire pour approvisionner en matériaux et outillage les chantiers routiers, consolider certains ponts. J'ai visité la plaine de secours pour avions à Lukala et invité le chef du Secteur de Kimpese à faire procéder d'urgence au débroussaillage. J'ai parcouru quelques cultures d'arachides ensemencées tardivement en secteur du Bangu, la récolte s'annonce abondante; quant à l'*Urena lobata*, la taille de cette plante fibreuse est de belle venue mais néanmoins variable selon l'époque des semis. En général, les superficies contrôlées sont conformes à celles des impositions.

J'ai établi avec les autorités indigènes une liste provisoire d'H.A.V. (hommes adultes et valides) susceptibles d'être enrôlés en qualité de porteurs militaires.

Je versai les indemnités aux ayants droit ayant consenti la cession de certains droits sur des parcelles de surfaces réduites à des compagnies et à des particuliers dans les environs de Kimpese.

Mars 1941

Vérification des jugements rendus par les tribunaux de cinq circonscriptions; paiement des juges, du greffier, des policiers et contrôle des registres et des pièces comptables intervenant dans le fonctionnement des tribunaux.

Perception de l'impôt de capitation des travailleurs de la société des Ciments du Congo (C.I.C.O.) et de la main-d'œuvre au service des missions de Tumba et des factoreries locales. J'ai visité les travaux à la léproserie de Kolo et donnai les directives pour leur achèvement.

A Kolo, j'ai effectué deux enquêtes de vacance de deux terrains de 42 hectares chacun dont la cession est demandée par la Compagnie Jules Van Lancker pour les planter de palmiers élaeis.

Au cours de ce mois, j'ai rendu 37 jugements de police principalement pour sanctionner la non-exécution intégrale des cultures imposées.

Avril 1941

Peu de déplacements, travail absorbant de bureau, rendu 61 jugements de police.

Je me suis déplacé au Km 237 pour faire procéder au débroussaillage de la plaine d'aviation en cet endroit. Trois plaines de secours d'aviation sont échelonnées d'ouest en est dans le Territoire : à l'ouest, Lukala, au centre Thysville, à l'est, Km 237. La praticabilité de ces terrains de secours doit être constamment assurée, ce qui nécessite des interventions incessantes dans une végétation d'une luxuriance galopante.

Mai 1941

Procédé à des préparatifs en vue des constructions à édifier :

- 1) à Dembo, mise au travail des indigènes pour la fabrication de briques et leur cuisson; pour un tribunal.
- 2) à Luvaka (sud du rail) maisons pour policiers, cuisson des briques.

A Mawunzi, près de Dembo, enquête de vacance d'un terrain destiné au lotissement d'un centre de négoce, et piquetage de celui-ci, de la voirie et de 10 parcelles.

A Lukala, contrôlé les données comptables qui servent à la fixation du prix de vente du ciment fabriqué dans cette cimenterie.

Me suis assuré du bon état de la plaine d'aviation locale.

Pendant mon séjour à Lukala, j'ai procédé à l'enquête de vacance de plusieurs terrains demandés par la Compagnie des Ciments du Congo (C.I.C.O.) : 2 ha pour l'érection d'un camp pour travailleurs, 10 ha pour usage agricole afin que les travailleurs puissent y effectuer des plantations, enfin une forêt dans laquelle la C.I.C.O. souhaite exercer un droit de coupe de bois.

Juin 1941

Mon premier déplacement, le 2 juin, fut assez mouvementé. Parti de Thysville vers 6 heures du matin pour effectuer à Vakala – à quelque 80 km vers le Sud – le piquetage du futur tribunal du secteur de la Luidi et du futur centre commercial de Banza Sundi sud, je ne rentrai qu'à 2 heures du matin après de multiples avatars au moteur de ma camionnette et des tentatives bricolées de réparation.

Le lendemain, en compagnie de l'Ingénieur provincial des Travaux publics, nous inspectâmes les travaux routiers à Kimpese, soit l'axe reliant le rail au fleuve Congo. Cette voie carrossable doit assurer une liaison plus rapide et plus sécurisante du Territoire des Manianga située sur la rive droite, avec la voie ferrée Matadi-Léopoldville et faciliter l'évacuation des produits et le ravitaillement des populations de ce Territoire.

Du 14 au 17 juin inclus, visité avec l'agronome du District du Bas-Congo les cultures de la région nord du Territoire; récolte et rouissage de l'*Urena lobata*, provision des semences pour *dito*, visites des champs d'arachides, des palmeraies et entretien avec les cultivateurs de toutes les questions du domaine de l'agriculture et plus spécialement du prochain programme économique.

A Gombe Matadi, visite de l'école agricole en construction dans le cadre de l'Ecole centrale des Frères des Ecoles chrétiennes, des plantations des élèves, du kunku de *Milletia laurentii*, etc.

A Zundu, réunion des notables de la chefferie pour nous entretenir des cultures d'arachides et d'*Urena lobata*, visite des champs de fibres récoltées et des greniers d'arachides.

Nous nous sommes arrêtés à Panga et avons constaté que la Cie Jules Van Lancker y possédait un stock de 10 tonnes de fibres, que la Socoville (firme portugaise) avait 14 tonnes tandis que la firme belge Cooreman n'avait encore rien acheté. Le commis de cette firme avait comme consigne de payer au maximum 1 fr. le kilo alors que les commis des 2 autres sociétés payaient 1,50 fr. La fibre achetée par la Cie Jules Van Lancker est plus belle que celle de sa concurrente Socoville.

Le 17 juin, nous fîmes un arrêt au marché public de Panga. Nous eûmes la satisfaction de constater que l'apport des produits récoltés par les indigènes était très important car la Cie Jules Van Lancker avait déjà acheté 1,250 tonne de fibres et la Socoville environ 5 tonnes ainsi que quelques tonnes d'arachides et de palmistes.

Il est très regrettable qu'une décision favorable à la construction du pont sur la Mpioka, rivière torrentueuse, ne puisse être prise. Les gabions de pierres formant les culées depuis de longues années ne suffisent plus pour assumer avec sécurité les lourds transports des produits. Lors de chacun de mes voyages dans le Bangu, les indigènes insistent pour que l'on réalise un ouvrage robuste capable de supporter l'évacuation de leurs produits dont le tonnage croît d'année en année. Je suis convaincu qu'ils apporteraient un concours bénévole important à sa construction.

L'état sanitaire des populations rencontrées est très satisfaisant sauf dans la région de Kimpese où la sœur infirmière m'a signalé une épidémie de rougeole. Le service médical a été alerté. La filariose y demeure toujours endémique. Ses filaires sont pathogènes pour l'homme. Mais il est révolu le temps où la population était ravagée par la sous-alimentation et le kwashiorkor, son corollaire, qui frappait surtout les enfants. Aujourd'hui, leurs joues rebondies et leur musculature parfaite dénotent une suffisance alimentaire saine et équilibrée.

En fin de mois, je dus m'occuper des biens séquestrés des frères Corvetta, de Marchal, actuellement internés à Léopoldville. Je devais préparer deux malles d'effets personnels pour l'un d'eux qui allait être rapatrié. Je procédai aussi à la vente du petit bétail, poules et moutons. Je fis enfin visiter la concession à un amateur désireux de la louer.

Mais le fait le plus saillant de mes activités de ce mois fut la découverte des fonds du kimbanguisme de la période de 1921 et d'une malle de documents que camouflait le nommé Tietie de Lukengo, l'ami et le secrétaire de Kimbangu dont il sera question dans la relation sur le kimbanguisme dans le chapitre sur les sectes politico-religieuses. Cette découverte était consécutive à l'incident suscité dans ce village par la réception d'une lettre de M'Padi Simon, relégué dans le Haut-Congo et dans laquelle il donnait des directives et des consignes pour l'extension de la secte.

La monotonie du travail de bureau est parfois brisée par un incident fortuit, caractéristique des pays tropicaux. C'est ainsi qu'un matin il se produisit soudainement un hourvari inhabituel aux abords des bureaux du Territoire. Était-ce une manifestation? Un début d'émeute? Les cris et vociférations s'amplifiaient à mesure que le groupe des braillards s'étoffait. Intrigué, je cherchai à saisir la signification de ce vacarme. Et j'entendis les cris de « nioka nene » (grand serpent) à plusieurs reprises. J'étais fixé quant à l'objet de ce tumulte. Propulsé par ma témérité naturelle et une dose d'inconscience, je me précipitai vers l'itinéraire suivi par le serpent pour lui couper la route. Tout en courant je ramassai une pierre comme arme de défense ou d'attaque. C'était dérisoire! Je coupai très vite le trajet suivi par le reptile et me trouvai à un mètre devant lui. D'emblée il m'attaqua. Il dressa la partie antérieure de son corps à plus ou moins 1,50 mètre et passa immédiatement à l'attaque. Notre affrontement fut enrobé d'un silence pesant. Plus un cri. Les Noirs rassemblés à

une distance prudente se demandaient avec une certaine anxiété ce que leur Blanc allait faire; dès que le serpent se fut dressé je compris que j'avais à faire à un cobra cracheur et que je devais agir en conséquence. Plus aucun doute lorsque je vis les côtes à la hauteur de la gorge se dilater et gonfler celle-ci – le serpent est dépourvu de sternum – je me tins sur mes gardes. Dès que j'entendis un léger chuintement, je vis en même temps, jaillir le jet laiteux du venin dirigé vers mes yeux. Je détournai brusquement la tête tout en faisant glisser violemment ma pierre dans le caniveau cimenté emprunté par le cobra dans sa course. Je me félicitai de m'être muni de cette pierre car, bien ajustée, elle brisa l'articulation charnière du serpent qui lui avait permis de se dresser pour m'affronter et qui était vitale pour sa reptation. Aussitôt la partie dressée tomba à plat. Le serpent ne pouvait plus se mouvoir. Ce fut l'hallali. Les cris redoublèrent, joyeux, cette fois. « Le Blanc n'a pas eu peur », « le Blanc a tué le serpent », « le Blanc est le plus malin et le plus fort », « le cobra est mort ». J'abandonnai la dépouille à la meute réjouie pour m'occuper de mon chien groenendael « Siki » qui, debout près de moi pendant cette lutte, avait reçu du venin dans les yeux lui occasionnant l'amaurose. Grâce à l'habileté de mon serviteur, à son esprit quelque peu rebouteux, des lavements successifs des yeux avec le jus d'une décoction d'herbes spéciales, le brave chien recouvra bien vite la vue.

L'incident herpétologique était clos en ce qui me concernait car les indigènes décapitèrent le cobra afin d'enfouir, comme à l'accoutumée, la tête dans le sol pour éviter qu'un pied, sans chaussure, en marchant dessus, ne s'injecte le venin restant.

Juillet 1941

Je ne pus m'absenter longtemps du chef-lieu car j'exerçais intérieurement les fonctions de chef du Territoire et je ne disposais pas d'un adjoint.

Le premier juillet, j'ai visité les villages de la rive gauche de la rivière Inkisi pour inviter les habitants à débroussailler les abords de cette rivière et détruire ainsi l'habitat des stegomyies, un cas mortel de fièvre jaune ayant été dépisté à Kimvula.

Du 2 au 5 juillet, je voyageai en bordure de l'Angola et m'arrêtai à Kimpangu. J'y contrôlai les tribunaux et les caisses administratives des

secteurs de Kimpangu et de Kyende. Je donnai les dernières directives afin de commencer la construction d'un nouveau pont sur la rivière Fulezi en prévision de la prochaine évacuation de la production agricole très importante de cette région.

Je profitai de mon passage pour réunir les autorités et les notables de ces 2 groupements afin de leur exposer le programme économique de la prochaine campagne.

Je dus enquêter en outre à propos d'un incident confessionnel catholico-protestant survenu à Banza Tandu, puis au sujet d'une parcelle de terre demandée à Gombe Sud pour y installer un poste d'achat des produits.

Durant la seconde quinzaine du mois, je me rendis dans la partie Est, à Sanda et ses environs où la « Mission des Noirs » manifestait quelques poussées de fièvre.

Je m'occupai ensuite des biens séquestrés du Sieur Corvetta. Je louai sa concession après avoir établi un état contradictoire des lieux et un inventaire de l'outillage loué tandis que le compresseur en usage au four à chaux de Kiazi-Col fut acheminé à la gare locale pour être transporté par chemin de fer sur les chantiers routiers Matadi-Lufu.

Août 1941

Les travaux habituels de bureau furent entrecoupés d'irruptions dans la région de Sanda où la « Mission des Noirs » s'agitait trop bruyamment. Cette agitation devait être apaisée. Une promenade militaire devenait indispensable pour ramener la sérénité.

Je me rendis aussi à Kolo pour effectuer le versement aux indigènes intéressés des indemnités dues pour la cession à la Cie Jules Van Lancker du bloc de 10.000 hectares de terres de pacage conformément à l'enquête de vacance de novembre 1940. J'établis sur place les procès-verbaux relatant la répartition et la remise de ces indemnités afin de recueillir la décharge des bénéficiaires.

Je profitai de ce passage à Kolo pour effectuer une enquête réduite de vacance d'un terrain qui doit être affecté à la création du centre com-

mercial de Dethieu. Je procédai à son piquetage, à celui de la voirie et des 10 parcelles qui formeront ce lotissement.

La multiplicité des centres commerciaux ou de négoce, des postes d'achat des produits agricoles, constitue un puissant stimulant à l'activité des agriculteurs. Leur implantation en des lieux judicieusement choisis limite considérablement la pénible corvée du portage qui, quoiqu'on fasse, subsistera toujours. C'est aussi dans ce but que les territoriaux du territoire manifestent le souci d'entretenir constamment en bon état le réseau routier et aussi celui d'ouvrir de nouvelles pistes afin que les camions puissent pénétrer dans les contrées les plus accessibles, compte tenu du relief tourmenté et des disponibilités budgétaires.

Septembre 1941

Pendant ce mois, une occupation militaire se déroula en secteur de la Lunzadi et dans la partie orientale de la chefferie de Gombe Matadi. Le premier septembre à 14 heures, réunion des notables et des indigènes du secteur pour leur communiquer les dispositions prises en vue de la présence des militaires. Le Commissaire de District leur exposa les raisons qui provoquèrent celle-ci, ce que nous attendions d'eux. Un interrogatoire séparé des chefs et des notables eut lieu afin de recueillir le plus d'éléments possibles au sujet de la « Mission des Noirs ».

Pendant ces semaines d'occupation, hommes et femmes adultes et valides, furent mis au travail journallement, les premiers à des aménagements de pistes d'intérêt local, les secondes au débroussaillage des alentours des cases et au sarclage des palmeraies, des kunkus et des coupe-feu les entourant. En outre, à Sanda notamment, les femmes préparèrent un champ de 3 hectares d'un seul tenant pour y planter des arachides. Des champs de cette importance furent aussi préparés dans d'autres villages.

Le 28 septembre, à Ngoyo, se tint une assemblée générale des autorités et des notables ainsi que des hommes de toute la région soumise à l'occupation militaire. La leçon de celle-ci fut tirée. Le paiement des vivres fournis par les villages, pour l'alimentation de la troupe fut effectué. D'autres détails et considérations sont consignés dans la partie traitant du mpadisme et des sectes politico-religieuses.

Novembre 1941

Du 26 au 29 novembre inclus, enquêtes de vacance de 3 terrains d'une superficie globale de 2.000 hectares destinés au pacage des bovins demandés par les Frères des Ecoles Chrétiennes en secteur de Gungu. Ce travail, comme toutes les enquêtes foncières similaires, comportait le levé topographique des terrains, en compagnie du représentant de la congrégation et des indigènes détenteurs de droits, puis leur interrogatoire, suivant le questionnaire habituel, l'établissement des plans, la rédaction des procès-verbaux desdits interrogatoires, tous documents à soumettre *in fine* à la signature approbative des intéressés.

Décembre 1941

Préparation des éléments et des documents nécessaires à l'établissement des statistiques et des rapports annuels. Examen des biens non loués du séquestre Corvetta. Relevé par procès-verbal, en présence de tiers, des déprédations causées à la scierie de l'intéressé par de torrentueuses inondations.

Janvier 1942

Séquestre Corvetta.

Examen des documents relatifs aux affaires de l'intéressé – vente des presses à briques du séquestre.

Implantation des camps du corps expéditionnaire de la Force publique.

Celle-ci se concentre en territoire des Cataractes afin d'y constituer un corps expéditionnaire pour les opérations militaires au Moyen-Orient. Pour son hébergement, il fallut ériger des constructions en pisé à Cattier, Moerbeke et Lukala, trois localités le long de la voie ferrée Matadi – Léopoldville. Ces camps devaient abriter des milliers de soldats et de porteurs. Nous devons en outre assurer le ravitaillement de toutes les unités en vivres frais et en bois de chauffage.

Enquête foncière réduite d'un terrain de 2 hectares demandé à Marchal, à proximité de la concession Corvetta, par le locataire de celle-ci.

Février 1942

L'arrivée imminente des troupes du corps expéditionnaire obligea les territoriaux à de nombreux travaux préalables de réfections et de consolidations des ponts, aqueducs, dalots de la route qu'empruntera le charroi militaire. En outre, pour le ravitaillement en chikwanges (pain indigène fait de manioc bouilli) et en farine de manioc, la fourniture avait été prévue par des circonscriptions indigènes déterminées. Mais celles-ci ne pouvaient pas toujours fournir le tonnage prévu. Il fallait alors suppléer en achetant dare-dare sur les marchés publics les quantités manquantes au grand dam parfois du ravitaillement momentané des travailleurs locaux.

Les colonnes successives du matériel militaire, de l'armement de tous les impedimenta devaient être guidées vers les lieux respectifs de leur campement. C'était à nous, administrateurs, à prendre la tête de ces convois pour les y acheminer de nuit comme de jour.

Indépendamment de ce surcroît de travail, il fallait parer à la besogne courante et satisfaire les exigences et impatiences des populations autochtones.

Il me fallut, en outre, reprendre les biens du séquestre Corvetta qui avaient été loués; le locataire refusait de poursuivre la location; d'où nouvel inventaire, procès-verbal contradictoire de l'état des biens et des lieux restitués, reprise du matériel Decauville et de tout l'outillage loué.

Mars 1942

De nombreux déplacements furent effectués pour pourvoir au ravitaillement des troupes en vivres frais, par l'achat de ceux-ci sur les marchés publics du Nord et du Sud du Territoire, examen avec l'Intendance militaire de la possibilité d'acheter du gros bétail dans les élevages locaux de Kolo, Tumba, Kitobola.

A Lukala, ai pris les dispositions nécessaires pour le déchargement d'un wagon d'essence pour la Force publique.

A Moerbeke, ai procédé à une enquête judiciaire à la Sebac sur les hausses illicites des marchandises.

Il fallut même pourvoir, à l'époque, au ravitaillement des populations du Centre extra-coutumier de Boma en leur achetant et leur envoyant 2 tonnes $\frac{1}{2}$ de farine de manioc dont elles étaient momentanément démunies.

Avril 1942

Le 21 avril, j'ai acheté au marché de Panga, pour pourvoir au ravitaillement des habitants du CEC de Boma, une tonne de haricots et une tonne d'arachides. Le 27 avril, je retournai à nouveau au marché de Panga et y achetai 2 tonnes de chacun des produits susdits afin de parfaire les 6 tonnes demandées par Boma. Lors de chaque voyage, j'ai contrôlé dans les différentes factoreries de Panga les registres où doivent être inscrites les quantités de produits achetés.

Dans la région de Panga et de Gombe Matadi, les agriculteurs se montrent très actifs, en ce qui concerne la cueillette des fruits de palme et la fabrication de l'huile. Dans ces deux centres commerciaux, il a été acheté en 2 mois, mars et avril 1942 les quantités suivantes : 76 tonnes 636 de fruits palmistes, 18 tonnes 729 d'huile de palme, 15 tonnes 656 de haricots, 25 tonnes 155 de riz, 5 tonnes 972 de pommes de terre.

Une difficulté a surgi en ce qui concerne l'achat de l'huile de palme : l'absence de fûts pour l'emmagasiner. La Socoville, le plus gros acquéreur, a dû suspendre ses achats faute de fûts. J'ai suggéré à ses gérants de construire à Thysville une citerne en béton pour l'entreposage. Cette question serait à l'étude. Sa réalisation deviendra vite superflue car la pénurie de fûts suscita une nouvelle industrie au Congo : la fabrication de fûts en tôle.

Dans toutes les contrées du Territoire, on assiste à une extension soutenue des champs de manioc et des emblavures d'arachides, en raison de la demande croissante de ces denrées alimentaires.

Mai 1942

Les achats de vivres frais continuent pour le corps expéditionnaire et pour les résidents du Centre extra-coutumier (CEC) de Boma auxquels 4 tonnes de farine de manioc ont été expédiées.

Je me suis rendu à Kitobola afin de m'entretenir avec le Directeur de la société « Plantations et Elevage de Kitobola » (PEK) au sujet des dispositions à prendre pour l'exécution éventuelle du programme de guerre, soit la capacité de l'huilerie à traiter quotidiennement 900 kilos de fruits de palme qui lui seraient apportés par les HAV résidant dans un rayon de 25 kilomètres autour de l'usine. Ce programme serait réalisable.

Ai exposé le programme économique pour la campagne 1942-1943 dans cinq circonscriptions au sud du rail; ai matérialisé sur l'airè du village, où se tenait la réunion, les dimensions des cultures imposées. Je me suis assuré en outre que les quantités de semences seraient suffisantes.

Juin 1942

Les Alliés ont demandé d'accroître les efforts de production des produits vitaux pour les besoins de la guerre, du fait du tarissement des sources qui les procuraient dans des pays tombés aux mains de l'ennemi.

Afin de les organiser rationnellement, je visitai plus de cinquante villages au cours d'une première tournée. J'y ai rencontré les HAV qui les habitent ainsi que ceux des villages environnants. A chacun je remis une carte, dite de production, sur laquelle les commerçants devaient inscrire les quantités de produits achetés, la date, les prix payés et apposer leur signature.

Le programme économique de la prochaine campagne fut exposé, et les dimensions des principales cultures imposées, matérialisées par des piquets d'angles sur la place des villages. Je visitai de nombreuses forêts pour y relever les peuplements de palmiers naturels et inviter les indigènes à les entretenir afin d'assurer la fructification. Les régimes des noix palmistes seront coupés en temps opportun, vendus au bénéfice de celui qui les aura récoltés et le poids et le prix de cette vente seront inscrits sur ladite carte de production. Les mêmes inscriptions devront également figurer sur ce document lors de la vente des autres produits (arachides, haricots, manioc, fibres textiles, riz, palmistes, huile de palme, etc.)

Comme la production des oléagineux est, à l'époque, vitale pour les besoins des Alliés, la propagande pour l'accroître se manifesta par plusieurs objectifs :

1. Dans les villages où les HAV ne paraissent pas très enthousiastes pour procéder à l'entretien des palmiers ou à la récolte des régimes de noix de palme sous le fallacieux prétexte qu'aucun d'eux ne sait grimper au stipe du palmier, je leur ai déclaré que si tel était le cas, je prendrais des mesures, comme l'envoi d'étrangers, pour effectuer ces besognes et qu'ils seraient rémunérés lors de la vente des fruits palmistes.

2. Je demandai aux Européens de la région ayant des forêts enclavées dans leurs concessions l'autorisation de nettoyer les palmiers éventuels qui y croîtraient, de récolter les régimes au profit des indigènes intéressés. Tous me marquèrent leur accord.

3. Dans les centres importants, le long du chemin de fer Matadi – Léopoldville, la consommation de vin de palme, ou malafou, est importante. Le soutirage de celui-ci est effectué par des malafoutiers du Territoire des Manianga, sur la rive droite du fleuve Congo, venus spécialement dans ces centres pour y exercer leur métier. La recette des ventes du malafou est partagée en parts égales entre le malafoutier et le propriétaire de la forêt exploitée. Une réglementation très sévère et très souple doit être prise d'urgence pour lutter efficacement contre cette industrialisation paralysante pour le but poursuivi, soit l'intensification de la production d'huile de palme.

Le principal obstacle que l'on rencontrera dans un apport intensif des fruits palmistes résultera du faible nombre d'indigènes sachant monter aux palmiers. Dans les villages où prédomine le protestantisme, il n'est pas rare de constater que pas un habitant ne sait monter aux palmiers. Les anciens malafoutiers trop âgés, sont inaptes pour ce genre de travail et les jeunes n'y ont pas été initiés puisqu'ils ne peuvent pas boire le vin. Evidemment, une certaine entraide se crée mais selon d'aucuns les étrangers au village demandent une rémunération prohibitive pour l'entretien d'un seul palmier.

Quoi qu'il en soit, le peu de spécialistes pour ce travail constitue un sérieux handicap dans certains villages à la production des oléagineux.

Un autre obstacle à une extension culturelle maximum réside dans la fréquence des marchés et leur fréquentation effrénée. Ainsi, pour les indigènes de la chefferie de Banza Makuta, il existe cinq marchés par semaine fréquentés par d'aucuns : ce sont Kolo (le dimanche), Tumpa (le mardi), Cattier (le jeudi), Kibentele (le vendredi) et Moerbeke (le samedi).

J'ai rencontré de nombreuses femmes de Kyende se rendant au Kiazole (le deuxième) à Tumpa avec des chikwanges à vendre pour une valeur de 1 fr. à 1 fr. 50. Toute une journée sera ainsi accaparée par un déplacement pour un résultat dérisoire. Certes, la coutume de la fréquentation des marchés est ancrée profondément dans le cœur des natifs et il sera malaisé de la déraciner. Et pourtant, il y a là un gaspillage de temps, précieux à l'heure actuelle. L'on devrait limiter à 2 par semaine les marchés dans la région, soit en supprimant certains ou en fixant plusieurs le même jour. Semblable constatation se remarque dans d'autres régions également. Certes, tous les indigènes ne fréquentent pas chaque semaine tous ces marchés, mais il s'en rencontre cependant, et pour ceux-là, il reste deux jours ouvrables sur sept. C'est dérisoire. Ai rendu 58 jugements de police au cours de ce mois.

Juillet 1942 à juin 1943

Durant cette période, les séjours au chef-lieu devaient être prolongés en raison de la pénurie du personnel européen. Ceux qui demeuraient devaient assumer les services des absents, en congé ou malades, ou déplacés dans un autre Territoire. Ainsi mes déplacements n'excédaient généralement pas une absence du bureau de plus d'une journée. Leur brièveté résultait surtout du fait que pendant quelques mois j'exerçai les fonctions de chef du Territoire. Ils étaient motivés par : des travaux routiers urgents, des enquêtes auprès des commerçants au sujet des approvisionnements en tissus de traite, en pommes de terre, etc., des réunions de bureau de la mobilisation civile, l'assistance aux examens de fin d'études à l'école normale des filles de Kolo, l'organisation à titre d'essai d'un premier marché de caoutchouc à Luvituku, village situé au pied du massif du Bangu. Une centaine de kilos de feuilles, ou sheets, ont été apportés par les indigènes des environs.

Les autorités provinciales ont décidé que les marchés de caoutchouc (C.T.C.) seraient organisés par la territoriale exclusivement afin que l'indigène producteur soit assuré de recevoir le plus juste prix, rémunérateur de ses efforts.

Juillet 1943

Dès le premier juillet, je me suis rendu à Kimpangu à la frontière de l'Angola où j'ai donné des instructions et mis les cantonniers au travail

qui consistait à creuser une tranchée au travers de la route vers Maquela de Zombo afin d'empêcher toute circulation automobile entre les deux Colonies mettant fin à certains déplacements peu souhaitables. J'effectue au cours de ce mois deux marchés de caoutchouc (C.T.C.) l'un à Mawounzi au sud du rail où j'achetai 444 kilos de feuilles de première qualité, l'autre au nord, en chefferie de Gombe Matadi qui me permit l'achat de 575 kilos. Un réel effort semble se dessiner pour la production du C.T.C.

Au cours de mon passage dans les CI de Zundu, Kinkuzu et Gombe Matadi, mon attention fut retenue par l'exode généralisé des jeunes gens vers les centres et plus spécialement vers Léopoldville. Si l'on examine les registres de la perception de l'impôt de capitation, on doit constater que quelque 50 % du nombre des contribuables ont quitté la région pour les centres. A quoi peut-on attribuer un exode aussi massif, lequel ne se constate que dans la partie nord du Territoire? Je pense qu'une des raisons profondes doit être recherchée dans l'œuvre des écoles nationales qui, supérieures aux écoles rurales du Sud du Territoire, forment des éléments sachant lire, écrire et calculer avec une réelle dextérité et pour qui le travail de la terre apparaît comme dégradant. L'instruction primaire assez poussée qu'ils y ont reçue les désaxe de leur milieu d'origine et les pousse à rechercher un emploi dans les localités des Blancs. Il est symptomatique de constater que l'exode fut le plus accentué dans les régions où l'enseignement a été le plus développé.

Je signalai ces nombreux départs des milieux coutumiers aux autorités provinciales leur suggérant de les freiner en refusant l'inscription à titre définitif dans les registres de la population de Léopoldville. Mon cri d'alarme fut sans effet car le Gouverneur répondit que le développement industriel de la capitale avait un urgent besoin d'une main-d'œuvre étoffée et capable.

Août 1943

Pendant plus de 3 semaines, je parcourus la région Nord du Territoire. J'y accompagnai pendant la première semaine le Commissaire de District en voyage d'inspection. Après son départ, je me consacrai à l'exposé du programme économique de la future campagne 1943-1944, au contrôle des cartes de production et des semences pour les futures emblavures, à exhorter les HAV à produire le plus de CTC possible. A propos de la production de celui-ci, elle subit un temps d'arrêt. C'est en effet le

moment où les cultivateurs abattent la forêt en vue des prochaines cultures. Ce travail ne peut être ajourné car il faut que la charmillle soit suffisamment sèche pour pouvoir être incinérée avant les pluies. En outre, la saignée des lianes en saison sèche donne très peu de latex. Autrefois la récolte de celui-ci s'effectuait en saison des pluies exclusivement.

Dans certaines régions parcourues et dans les forêts que j'ai partiellement prospectées, les lianes caoutchoutifères sont rares. Je présume que les HAV des circonscriptions de Kinkuzu, Dunga, Lukunga et de la partie Nord de Bangu ne pourront pas fournir les 10 kilos de caoutchouc pour lesquels ils sont imposés. Par contre, ceux qui résident en lisière de la grande forêt, ceux de Lunga, Dembo etc., leur production est à l'heure actuelle insuffisante eu égard à la potentialité en C.T.C. de leur habitat; aussi, au cours de la journée de mon stationnement à Lunga, j'ai envoyé les HAV du village en forêt avec mission de récolter le plus de latex possible. Ils sont revenus en fin d'après-midi avec une quantité de latex assez importante, une soixantaine de bouteilles. Aussi, j'ai ordonné au chef du secteur de se rendre en forêt dès demain, avec les HAV de ses villages et, pendant une semaine, ils ne feront que du caoutchouc. La semaine suivante, ils pourront reprendre l'abattage de la forêt pour ensuite continuer cette alternance de leurs tâches. Le même rythme des travaux a été prescrit aux HAV de Lombo et de Nionga.

On le voit la « campagne caoutchouc » fut menée avec vigueur après Pearl Harbour et les défaites successives asiatiques qui privaient les Alliés d'un important contingent de matières premières. Aussi, le Congo belge devint-il, de ce fait, un pion majeur sur l'échiquier de la production de guerre. D'où l'imposition décrite pour la fourniture du CTC, des oléagineux, du copal, etc. Le territoire des Cataractes fut imposé pour des quantités de ces produits corrélatives à ses potentialités. C'est ainsi qu'il n'existait chez lui aucune plantation d'hévéas et que les peuplements de lianes à caoutchouc n'étaient pas communs. Celles que l'on pouvait exploiter appartenaient aux deux variétés suivantes : le *Landolphia owariensis* et le *Clintandria arnoldiana*. La coagulation de leur latex respectif s'obtenait différemment : celui de la première coagulait en y ajoutant quelques gouttes du suc acide du *Costus*, tandis que celui de la seconde coagulait par l'ébullition. La coagulation ainsi obtenue permettait, par pression immédiate, la fabrication de feuilles appelées sheets. Celles-ci devaient être les plus pures et le plus possible translucides. Ce sont ces feuilles que les producteurs présentaient au marché spécial que

l'administrateur organisait périodiquement dans les différentes régions du Territoire. C'est lui-même, aidé d'un adjoint, qui achetait la production. Celle-ci était généralement minime et inférieure à un kilo. Le vendeur recevait la contre-valeur des sheets acceptés dont les mentions de poids et de prix étaient inscrites sur la carte de production. Les vingt indigènes ayant présenté les apports les plus importants recevaient en prime une autorisation d'achat d'un kilo de poudre noire pour la chasse. Ce « bon de poudre » constituait un stimulant puissant à la production, sans ce bon, il était impossible d'acheter cette poudre si précieuse pour la chasse... Les marchés qui permirent l'acquisition de plus d'une tonne de CTC n'étaient pas fréquents. Mais quelles que soient les quantités achetées nous étions satisfaits d'avoir participé dans la mesure de nos moyens à l'effort de guerre.

Mes activités principales ne se limitaient pas seulement au domaine agricole et à sa production. Je devais m'occuper de toutes les autres questions qui s'offraient à mon intervention. L'une d'elles était l'œuvre des écoles nationales. Je les visitais, j'activais la construction ou l'entretien de leurs locaux, m'intéressais à la régularité de la fréquentation des élèves, bref à tout ce qui pouvait contribuer à leur fonctionnement harmonieux. Mais la plus grande satisfaction que je ressentis à propos de cette action scolaire fut la création d'une école à Kiakongo, l'un des trois villages précédemment signalés comme étant réfractaires à l'autorité de l'Etat. Depuis plusieurs années, je m'efforçais de gagner à cette cause les notables de ces villages. En vain. J'essayais un refus après chacun de ces entretiens. Aussi, lorsqu'à la mi-août 1943, ils demandèrent que l'on ouvre une école dans leurs villages, la décision fut prise aussitôt et dès le 16 août je partis pour Pati. Le 17 j'étais à Nyanga et le 18 à Kiakongo. A chacune de ces étapes, je réunissais les notables et ensemble nous arrêtions les dispositions essentielles en vue de l'approvisionnement des matériaux nécessaires à l'édification des bâtiments. Les habitants de Pati devaient couper perches et perchis pour les charpentes et les carcasses; ceux de Nyanga – comme le nom de leur village me le dictait – amasseraient les bottes de niangas ou *Imperata cylindrica* pour le chaume des toitures. Quant à ceux de Kiakongo ils prépareraient le pisé, terre argileuse farcie d'herbes sèches servant de liant. Lorsque ces matériaux furent à pied d'œuvre, je réunis tous les HAV des 3 villages qui devaient constituer le contingent de main-d'œuvre nécessaire à l'érection des constructions indispensables : école – dortoirs pour les élèves – logement pour le moniteur. Pendant quelques jours, une animation joyeuse et

fiévreuse à la fois régna dans ces villages. Des colonnes jacassantes sillonnaient les sentiers convergeant vers Kiakongo pour y apporter les matériaux. Je séjournai dans ce village pour surveiller et activer les travaux qui s'avéraient urgents, la rentrée des classes étant proche.

Dès le premier matin, je fus, bien involontairement, le « héros » d'un fait extraordinaire pour la crédulité des natifs. Il se produisit à Kiakongo même. Dès l'aurore, je sortis de la case où je logeais, en bordure d'un champ de manioc. Il faisait frisquet. Nous étions en pleine saison sèche. Soudain, j'entendis derrière moi un bruit de branches brisées. Je me retournai. C'était une antilope, effarouchée par les cris des femmes et des enfants revenant du fleuve Congo où elles se rendaient chaque jour pour leurs ablutions matinales, qui se jeta directement dans mes bras. Mon serviteur Laurent Masa accourut et s'en saisit. Immédiatement, ce fut un remue-ménage général dans le village. Tous étaient hilares. Les femmes chantonèrent un « luzolo-lua Nzambi » – c'est la volonté de Dieu – qui n'en finissait pas. « Comme le Blanc avait besoin de tous les hommes pour construire notre école aucun d'eux ne pourrait aller à la pêche dans le fleuve. Aussi pour que nous puissions manger, Nzambi envoya cette antilope au Blanc ». Celle-ci fut vite dépecée et répartie parmi les habitants. L'on me présenta le cœur, la partie la plus noble que l'on réserve coutumièrement au chef et un cuissot. J'acceptai un morceau de cuissot pour mon serviteur et pour moi et je remis le cœur au notable qui avait demandé l'ouverture de l'école. Ce geste fut chaleureusement apprécié. L'incident de l'antilope de Kiakongo fera l'objet, le soir des conversations dans les villages de la région lorsque les hommes se réunissent à l'entour du feu public où s'égrène le florilège des faits merveilleux et mystérieux...

Mais revenons à nos constructions. Pendant deux jours, hommes et femmes s'affairèrent à l'édification de l'école dont l'ouverture eut lieu le 20 août. Tous les enfants, en âge d'école, de ces trois villages furent inscrits. D'emblée, ils étaient 66. Deux dortoirs furent édifiés ainsi que la maison pour le moniteur. Tous les visages s'éclairaient d'un réel contentement. Le vieux notable Kunku a Samba de Kiakongo qui jouit d'une grande influence dans la région et qui, je pense, s'était toujours opposé à l'envoi d'enfants dans les écoles nationales était certes le plus heureux. Quelle était la cause de ce revirement? Ce n'est pas un Blanc, fût-il administrateur, qui pouvait sonder ce mystère! Le Frère inspecteur avait été convié à l'ouverture. Il fut très bien accueilli par la population et les

notables lui témoignèrent leur satisfaction. Ce changement profond et complet que manifeste la population contraste avec l'accueil d'autrefois empreint de la plus extrême froideur.

Les populations de trois villages demandent et espèrent que leurs concitoyens astreints à résidence à Thysville pour l'obstruction qu'ils menèrent autrefois à l'égard des écoles nationales pourront les rejoindre bientôt. Satisfaction leur a été donnée.

Seules les femmes du vieux Nindolo de Kiakongo s'opposèrent à l'inscription de leurs deux garçons à l'école. Mais devant la véhémence de la réprobation de toute la population, elles finirent par y consentir.

Ma visite dans cette région me fut d'un réel réconfort. Ce ralliement causa une profonde impression dans toute la partie nord du territoire. Il m'a semblé que les villages de Kinkuzu et environs ne paraissent pas très satisfaits de l'évolution survenue dans les trois villages autrefois récalcitrants. Ils craignent que leur attitude n'amène ultérieurement un déplacement vers Kiakongo du centre d'activité de la circonscription localisé chez eux actuellement.

Autres considérations particulières

Outre le retour des relégués dans leur milieu d'origine, les gens de Kiakongo, Pati et Nyanga demandèrent :

- a) Qu'un marché public soit créé à Kiakongo afin de permettre aux enfants de l'école d'y acheter de la nourriture. J'ai marqué mon accord. Pour des raisons d'opportunité, le jeudi fut choisi comme jour de marché.
- b) Qu'une route soit construite de Kimaza, sur la route du fleuve, à Kiakongo. J'ai également acquiescé à leur désir et les ai invités à se mettre au travail dès que leurs opérations culturelles le permettraient.
- c) Qu'un centre de négoce soit loti à Kiakongo. J'ai promis de soumettre cette demande à l'autorité supérieure. La proximité du centre de négoce de Kinkuzu fera vraisemblablement obstacle à cette création. Personnellement, je le regretterais car les 4 villages riverains du fleuve, Gombe Dima, Kiakongo, Pati et Nyanga comptent plus de la moitié des HAV de l'ensemble de la chefferie. D'autre part, les villages de l'Afrique Equatoriale Française, de la rive droite du fleuve, dont les familles claniques sont apparentées à celles des quatre villages du Congo belge, avec

lesquelles d'étroites relations se sont nouées de manière ancestrale, toutes ces populations constitueraient un ensemble de forte densité pour rendre ce centre de négoce florissant.

Autres observations recueillies lors de ma tournée dans le Nord

1) Les indigènes de la vallée de la Lukunga se plaignent amèrement des destructions causées à leurs cultures par les éléphants. Il convient d'organiser une sérieuse battue.

2) Les cultivateurs des villages proches de la grande forêt primaire empiètent de plus en plus sur celle-ci. Ils abattent inconsidérément tous les arbres. Or cette forêt recèle des essences à bois d'œuvre notamment des limbas, des kambas, des kibotos, etc. qui forment, en certains endroits, des peuplements assez denses mais jeunes ce qui simplifie l'abattage. Ne serait-il pas plus opportun d'ériger cette région en réserve forestière afin de protéger cette forêt appelée à disparaître, au rythme actuel de la déforestation, avant 20 ans? Peut-être objectera-t-on que sa situation géographique, loin de toutes voies de communications la rend inexploitable? Cette objection est actuellement pertinente, mais le sera-t-elle encore dans 10 ans? Le Bangu est une contrée trop riche pour demeurer inexploitée et tôt ou tard colons et sociétés s'y installeront. D'aucuns l'ont déjà prospectée. Il serait regrettable qu'alors toutes traces de forêt aient disparu.

Septembre et octobre 1943

Me suis occupé de la besogne courante de bureau pendant la plus grande partie de ces deux mois tout en visitant les travaux routiers. Au cours de la première quinzaine d'octobre, je procédai à une enquête de vacance d'un bloc de 6.100 hectares de terres de pacage demandés dans la région située au sud de Kolo par la Compagnie Jules Van Lancker afin de parfaire le bloc initial demandé de quelque 15.000 ha.

Novembre 1943

J'ai visité pendant la seconde quinzaine du mois la région sud-ouest du Territoire en secteurs de Kimpese et de Loanza en bordure de l'Angola.

A. À Songa et ses environs

Dans les villages groupés autour du centre commercial local, les champs de fibres prospectés n'atteignent que les trois quarts des superficies imposées. L'ensemencement des superficies complémentaires pour atteindre celles imposées est encore possible. J'ai mis au travail les HAV défaillants.

Une autre constatation, que j'ai faite dans plusieurs villages, concerne les cultivateurs nonchalants qui ne se donnent pas la peine de houer leurs champs. Ils se contentent de jeter les semences sur le sol non houé. De véhémentes remontrances ont été faites aux intéressés. Ils ont été avertis qu'ils feraient l'objet d'un contrôle ultérieur.

Dans la région parcourue, aux alentours de Songa, la culture prédominante est celle du manioc dont les emblavures s'étendent sur de grandes superficies d'un seul tenant. La méthode culturale pratiquée donne d'excellents résultats. Elle consiste à former des mafukus séparés, ou amoncellements de terre arable uniquement, dans lesquels sont plantées les boutures de manioc.

La production du C.T.C. (caoutchouc) est satisfaisante tant en quantité qu'en qualité. Cette seule région a fourni plus de deux tonnes de feuilles de caoutchouc soit environ le tiers de la production actuelle du Territoire.

L'hygiène des villages laissait à désirer. Il en est de même de l'état sanitaire des populations. Quelque nonante malades du sommeil sont actuellement en traitement au dispensaire de Songa. Des sujets angolais séjournent nombreux dans cette région et, parmi eux, un bon nombre de sujets sont d'une déficience physique apparente. La plupart s'enfuient à l'approche de l'Administrateur territorial ou du médecin. Il est crédible de présumer que parmi ces individus plusieurs constituent d'excellents vecteurs de microbes et qu'ils ne sont pas étrangers à la contamination de nos populations qui, contrairement aux Angolais, se soumettent volontiers aux visites médicales. De plus, la majeure partie de ces intrus sont dépourvus des pièces élémentaires d'identité et comme ils évitent tous contacts avec les autorités européennes du Congo belge et que leur état sanitaire est généralement déficient, ils risquent de contaminer les populations saines du Congo belge.

Afin d'assainir ce centre commercial de Songa qui est très actif et brasse journallement une population très dense, j'ai fait procéder en ma présence à un débroussaillage complet non seulement du pourtour du centre mais également de l'intérieur des parcelles loties, le camp des travailleurs, les abords du dispensaire afin de faire reculer la brousse d'au moins 50 mètres.

D'autres travaux furent également effectués.

- a) Le creusement de deux fosses à ordures de 3 mètres de profondeur pour les déchets.
- b) Deux feuillées à l'usage, l'une des malades, l'autre de l'infirmier et de sa famille.
- c) La toiture de la maison des malades a été réfectionnée.
- d) La clôture entourant cette case ainsi que le dispensaire a été remplacée afin de les protéger contre les déprédations causées par le menu bétail.
- e) Des lits pour malades ont été construits.

J'ai attiré l'attention des autorités indigènes, et celle de l'infirmier, sur la nécessité qui leur incombe de surveiller plus étroitement l'immigration des Angolais dont certains ne se soumettant pas aux dépistages médicaux sont souvent porteurs de germes qui contaminent nos populations. C'est à eux de veiller, en premier lieu, puisqu'ils se trouvent sur place, à écarter tous sujets suspects de contamination pour leurs ressortissants.

J'ai aussi examiné la tenue des registres que doivent tenir les gérants des six factoreries actuellement en exploitation dans ce centre. Depuis le début de cette année, les quantités des produits ci-après y ont été achetées : 185 tonnes 565 d'arachides, 44 tonnes 227 de fibres, 236 tonnes 016 de haricots, 20 tonnes 054 de pommes de terre, 220 tonnes 046 de farine de manioc, 27 tonnes 231 d'amandes palmistes, 6 tonnes 558 d'oignons, 622 kilos de maïs.

Il est vraisemblable qu'une partie de ces produits provient de l'Angola proche. Un commerçant portugais exploite deux factoreries à Songa. Son frère en a ouvert une à Quimba en Angola, près de la frontière. Un commerce de fraude existerait entre eux. Le second enverrait à Songa des produits agricoles qui ne seraient pas payés en espèces mais en tissus. Ce troc serait très lucratif pour les deux frères. De tels agissements

sont très plausibles mais difficilement contrôlables. Un fait signalé par les indigènes est que les clercs de Songa lorsqu'ils sont démunis d'argent payent en tissus. Or, il paraît que les deux clercs du commerçant portugais en question sont souvent à court d'argent. J'ai voulu en savoir davantage. J'ai tenté l'expérience de leur demander de la monnaie pour 1.000 francs. L'encaisse des deux magasins s'avérait insuffisante. Un contrôle très strict du commerce local doit être renforcé. Le service des douanes est embryonnaire pour une frontière aussi poreuse.

J'ai également visité dans la région, à Vunda, la ferme-école dirigée par un Père Rédemptoriste. L'emplacement situé à 4 kilomètres de Songa me paraît judicieusement choisi, à proximité d'une superbe vallée très fertile. Les bâtiments en briques cuites sont fonctionnels. L'élevage est encore peu développé car trop récent (15 chèvres, 2 lapins, 4 canards, quelques poules). Les cultures s'étendent sur 50 ares d'arachides, 1 are de soja, quelques ares d'haricots, manioc, etc. Elles sont rationnellement effectuées. Et bien entretenues. L'école compte un effectif de 80 élèves recrutés parmi les élèves des écoles rurales des missions catholiques.

B. En région de Bemba

J'ai réuni les notables afin de mener une active propagande pour promouvoir la culture de l'*Urena lobata* et pousser à la récolte du Punga. Le C.T.C. produit lors de mon passage, quelque 100 kilos, était de bonne qualité. De nombreuses feuilles étaient translucides. Le marché au C.T.C. a été fixé au 19 janvier 1944.

J'ai contrôlé le fonctionnement du tribunal et payé juges et greffier.

Les cultures de fibres n'atteignent pas les superficies imposées. Des sanctions ont été prises contre les défaillants.

La piste reliant Bemba à la route de Songa compte 28 kilomètres. Elle fut tracée et construite par les indigènes eux-mêmes. Deux variantes seulement doivent y être apportées pour l'améliorer.

C. En région de Lombo

Le but de mon voyage était de promouvoir l'exécution du programme économique et d'examiner la façon dont s'effectue l'administra-

tion de cette chefferie depuis que le chef Tambika – dont il a été question antérieurement – a été démis. Ce dernier ne semble pas créer la moindre obstruction dans l'administration de la circonscription.

Au point de vue de la manière dont sont réalisés les travaux imposés, les constatations faites lors de la visite des champs me suggèrent les observations suivantes :

1. Les champs d'arachides et de haricots atteignent, et souvent dépassent, les superficies imposées.
2. Ceux de pommes de terre et d'*Urena lobata* parviennent à peine aux $\frac{4}{5}$ desdites impositions.
3. La plupart des ensemencements ont été effectués avec trois semaines de retard. Celui-ci empêchera la plante d'atteindre sa croissance optimale avant la petite saison sèche de janvier. J'ai néanmoins poussé les retardataires à achever activement les plantations.

Il est regrettable que l'indigène de Lombo, qui possède une terre aussi généreuse, fasse montre d'une telle apathie. Il est vrai que l'inconsistance de l'ex-chef Tambika ne pouvait secouer cette torpeur. Il serait urgent que cette circonscription soit reprise par des mains énergiques car on dénote un profond laisser-aller dans tous les domaines.

Pour redresser cette situation, j'estime que la forme administrative du secteur devrait être appliquée à cette CI soit telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, soit réunie à l'une ou l'autre des CI voisines. La reconnaissance d'un chef coutumier, même énergique, ne me paraît pas pouvoir redresser la situation présente due pour une large part à la mésentente qui règne entre les 3 lignées de Moema qui ont fourni à tour de rôle un chef coutumier, Lubaki, juge de Luenda qui fait fonction de chef en ce moment, me paraît faire tout ce qu'il peut, mais ses efforts restent inopérants. On sent l'absence d'un chef qui donne les directives et coordonne les efforts.

D'autre part, de nombreux Angolais résident dans la plupart des villages d'où ils s'enfuient à l'approche de l'administrateur. Ces étrangers sont au service des autochtones avec lesquels ils travaillent aux plantations. C'est une forme d'esclavage domestique adaptée aux circonstances.

Lors de mon arrivée dans la chefferie de Lombo, l'assistant agricole vint m'exprimer ses doléances à propos des HAV de Kinsende qui se montraient rétifs à la culture de la pomme de terre. L'ingénieur agronome m'avait déjà fait part antérieurement d'une semblable indocilité. Je réagis en convoquant nominativement les HAV de ce village. Dix ne se présentèrent pas. J'envoyai les notables à leur recherche. Ils m'en présentèrent deux. Ceux-ci, ayant répondu à la convocation, échapperont à la sanction prévue en cas de refus de celle-ci.

Je réunis tous les HAV présents, et sous la conduite de l'assistant agricole, je fis entamer la préparation, en commun, d'un champ d'un hectare pour y planter des pommes de terre. Puis je partis visiter d'autres villages. A mon retour, je séjournai deux jours à Lombo pendant lesquels les pommes de terre furent plantées dans le terrain préparé.

Remarques générales

- a) Dans beaucoup de villages visités, j'ai constaté que les indigènes s'enfuyaient; selon les notables, certains sont coutumiers du fait dès l'annonce du passage d'un Européen. Plusieurs purent être contactés qui furent sanctionnés.
- b) J'ai déjà attiré l'attention de l'autorité supérieure sur l'urgente nécessité qu'il y a de prendre des mesures en vue de la protection des forêts du Bangu. Je répète qu'au rythme actuel du déboisement, cette région ne possédera plus beaucoup de forêts dans deux décennies. Déjà en certains endroits, l'érosion commence son œuvre. Il faut considérer que plus d'un millier d'hectares sont abattus chaque année. Dans une contrée au sol aussi fertile qu'en chefferie de Lombo, j'estime que l'on devrait interdire toute culture en forêt. Que font les cultivateurs des villages dépourvus de forêts sinon houer la couche arable pour lui confier les semences? Pourquoi par exemple, l'indigène de Lombo fait-il des cultures de haricots en forêt? Tout simplement parce que ce procédé lui épargne le souci de placer des rames, les plantes trouvant des rames préparées avec les branches des arbres abattus et non brûlés qui recouvrent le sol. Evidemment, le résultat lors de la récolte est sensiblement le même pour un travail moindre. Mais il s'obtient au détriment de la forêt.
- c) Une autre considération à émettre concerne les catéchistes dont le nombre a augmenté considérablement depuis que des avantages substantiels leur ont été accordés. C'est ainsi qu'à Donda II, j'ai compté

2 diacres et 1 catéchiste protestants, à Kinsende 3 catéchistes, à Seke 2 pasteurs et 3 catéchistes soit 1/3 des HAV présents à l'appel du 2 décembre. Le titre dont sont parés ces auxiliaires leur vaut une réduction de l'impôt de capitation, l'exemption des corvées coutumières et s'ils font ànonner à quelques négrillons les premiers rudiments de l'alphabet cela leur permet d'échapper en sus aux impositions prévues par l'ordonnance législative 68/A0 du 10 mars 1942 sur la production pour l'effort de guerre. Ce semblant d'apostolat ne cadre pas avec les primes à la paresse qui leur sont si généreusement octroyées. Je ne pense pas que l'œuvre évangélisatrice des missions chrétiennes souffrirait si le « catéchiste » était mis sur le même pied que les cultivateurs compte tenu, à son bénéfice, de l'exemption des corvées (portage, travaux routiers, etc.). D'ailleurs, de telles impositions ne doivent durer que pendant le temps de la guerre et seulement pour la cueillette des produits vitaux pour celle-ci.

Décembre 1943

Outre la besogne courante au chef-lieu, je poussai quelques pointes dans la chefferie de Lombo et dans le secteur de Tumba pour activer les travaux des champs, la cueillette des oléagineux, la production du CTC, etc. Pendant deux jours je fis le relevé des ouvrages d'art (ponts, dalots, etc.) à construire sur les routes Moerbeke – Luvaka et Kiandu – Songa. Le devis concernant ces travaux doit être annexé aux prévisions budgétaires en voie d'élaboration pour l'exercice 1944.

Je profitai de mon passage à Luvaka et à Tumba pour vérifier les registres d'achat des produits dans ces deux localités. En 1943, les 12 factoreries de Luvaka et les 5 de Tumba ont acheté 276 tonnes 386 de farine de manioc, 292 tonnes 156 de haricots, 428 tonnes 834 d'arachides, 34 tonnes 835 d'amandes palmistes, 51 tonnes 905 de fibres, 6 tonnes 116 d'oignons, 15 tonnes 818 de courges, 2 tonnes 709 de maïs, 365 kilos de pommes de terre.

Janvier 1944

Au cours de ce mois consacré essentiellement à l'élaboration des rapports annuels, à l'établissement des prévisions budgétaires et des statistiques, aux inventaires, au contrôle des tribunaux indigènes et des caisses des C.I., les déplacements en brousse furent assez rares. Ils eurent

pour objectifs des travaux routiers, notamment sur l'ancienne plateforme du premier chemin de fer entre la limite ouest du Territoire, (rivière Sansikwa) et Kimpese. Outre le transport de l'outillage et des matériaux pour ce chantier, je dus choisir un emplacement pour l'érection d'un camp pour les travailleurs, et cela en accord avec les indigènes propriétaires des terrains, puis organiser un marché en vue de leur ravitaillement.

Sur la route Moerbeke – Luvaka, au pont de la rivière Lusiesie, j'ai organisé un chantier de fabrication de buses de ciment qui seront indispensables à l'amélioration de ladite route appelée à supporter de lourds transports pour l'évacuation des produits agricoles abondants en cet endroit. Je procédai aussi au piquetage des culées et d'une pile pour le nouveau pont sur la rivière.

En compagnie d'un Substitut du Procureur du Roi de Léopoldville, nous nous rendîmes à la mission des Pères Rédemptoristes de Tumba afin de rédiger les actes de cession de terres de pacage qui leur furent accordées. Ma présence était indispensable en tant que représentant du Gouvernement.

Enfin, du 17 au 21 janvier, divers marchés furent organisés qui procurèrent 2 tonnes 6 de CTC.

Février 1944

J'ai voyagé dans les groupements de la rive gauche du fleuve; outre le contrôle des plantations et des écoles nationales, j'ai réuni les notables de la chefferie de Kinkuzu afin de choisir un chef en remplacement de Mampuya décédé. Le choix s'est porté sur Lubaki un ex-facteur de la poste de Matadi.

Je me rendis ensuite à Dunga et j'y réunis les notables en compagnie de ceux de Lukunga pour examiner la possibilité de fusionner les deux C.I. en un seul secteur et de choisir le chef de celui-ci. Tous furent d'accord pour cette fusion et pour désigner le chef Matuba de Dunga comme chef du secteur avec Mkabi de Lukunga comme adjoint.

Ces choix sont délicats car les élus doivent assurer le fonctionnement harmonieux des groupements unis.

La situation sanitaire dans les C.I. voisines du fleuve Congo est très mauvaise. Lors d'un récent recensement médical, il a été dépisté 20 nouveaux cas de maladie du sommeil dans les C.I. de Dunga et de Lukunga et 45 dans celles de Zundu et de Kinkuzu. La mobilisation des membres du personnel médical et paramédical a réduit considérablement la fréquence des contrôles et des dépistages. Par ailleurs, j'ai constaté une prolifération anormale des tsé-tsés. J'ai invité les chefs et les notables à faire débroussailler les alentours des cases des villages sur une profondeur de 50 mètres, les points d'eau et les endroits de rouissage. Trop souvent ces débroussailllements sont insuffisants.

Mars 1944

Les C.I. de Lombo, Bangu et Nionga furent examinées sous tous leurs aspects.

La rentrée de l'impôt de capitation et supplémentaire pour les polygames fut effectuée sans aucune difficulté. L'indigène possède de l'argent de la vente de ses produits et c'est spontanément qu'il se présente pour s'acquitter de ses obligations fiscales. La chefferie de Lombo compte 400 HAV environ, 285 se sont acquittés de leurs impôts. Pour les 26 villages, il y a 59 catéchistes soit plus de 2 par village. Les notables partagent mon opinion, ce nombre est exagéré. Ils expliquent cette pléthore par le fait que depuis la guerre, les travaux imposés s'étant accrus, de nombreux jeunes gens se firent catéchistes pour y échapper.

Réorganisation politique

Les créations du secteur du Bangu, par la fusion des C.I. du Bangu et de Lombo, et de celui de la Pioka, par la fusion des C.I. de Zundu et de Nionga ont été examinées et résolues. Les dossiers *ad hoc* ont été constitués et transmis à l'autorité supérieure.

Hygiène

Une active propagande en vue de l'hygiène des villages a été faite partout où je suis passé. Des sanctions ont dû être prises contre ceux qui font preuve d'une trop grande négligence. J'estime que la mesure du débroussaillage total des abords des cases et de la construction des feuillées, doit être rigoureusement appliquée et poursuivie car on cons-

tate un peu partout une recrudescence sérieuse de la maladie du sommeil. J'ai insisté sur ce point auprès des notables au cours des nombreux conseils que j'ai réunis. Un collègue territorial a contracté cette pénible maladie.

Campagne économique

La récolte des arachides est en cours. Elle se révèle excellente. Le cultivateur est très content. Le temps me fit défaut pour me rendre en forêt visiter les champs d'*Urena lobata*. J'ai vu quelques belles parcelles dans la région de Paza. La campagne qui s'achève paraît avoir été particulièrement exceptionnelle. L'indigène en retire une abondance de produits. Les greniers seront remplis partout. Nombreuses seront les familles d'indigènes qui engrangeront 20 à 30 sacs d'arachides en coques.

C.T.C.

J'ai insisté à nouveau partout pour que l'on poursuive activement la récolte du latex. L'indigène, alléché par le prix payé par l'administrateur et la perspective d'obtenir en prime un bon de poudre de traite à fusil, semble très bien disposé et je crois qu'il fournira tout le C.T.C. que le potentiel des lianes caoutchoutifères de la région lui permettra de produire.

Greffiers

Le greffier de Lombo est un garçon mou, paresseux, sans allant, manquant d'ordre et de méthode dans son travail. Il faudra l'écarter dès que fonctionnera le secteur du Bangu.

Celui de Nionga m'a remis une requête demandant sa mutation parce que le chef Thomas Tala ne peut supporter la présence de sa femme. Comme il s'agit d'un très bon élément, qu'il reste en place jusqu'à la création du secteur de la Pioka, après quoi il sera affecté à une C.I. importante. Ce greffier est un élément sérieux, soigneux, bien au fait de toutes les questions intéressant son service. Le greffier de Zundu qui donne satisfaction pourra être maintenu comme greffier du futur secteur.

Constructions

La constitution des secteurs du Bangu et de la Pioka rendra sans utilité pour les C.I. les constructions existantes de Lombo, de Zundu et de Nionga. Je préconise de vendre celles de Zundu et de Lombo à des indigènes et d'acheter celles de Nionga pour :

- a) Utiliser les matériaux, briques, chevrons, etc. pour la construction de l'école nationale prévue au budget de cette année.
- b) De loger les moniteurs de celle-ci dans les maisons des policiers devenues vacantes.

Société « Plantation et Elevage de Kitobola (P.E.K.) »

Je me suis occupé de la situation fiscale et familiale des travailleurs au service de cette société; j'ai examiné le cahier prévu pour l'inscription des punitions infligées aux travailleurs. J'ai rendu deux jugements pour vols.

Mai 1944

J'ai effectué au début du mois 4 enquêtes de vacance de 4 terrains situés dans les environs de Kolo et demandés par la Compagnie Jules Van Lancker. Ces terrains totalisent 390 ha. Ils avoisinent la voie ferrée de Matadi-Léopoldville. Vers la mi-mai, je procédai à deux autres enquêtes foncières dans la région de Gombe Matadi, d'une superficie de 10 ha chacune, demandées respectivement par les Pères Rédemptoristes et par les Sœurs Chanoinesses de Saint Augustin.

En fin de mois, j'effectuai une enquête de vacance d'une terre de pacage de 1.000 ha dans la région de Tumba, demandée par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Je consacrai ensuite les autres jours du mois à visiter la chefferie de Gombe Matadi : contrôle du tribunal, de la perception de l'impôt, des travaux agricoles, des écoles nationales, etc.

J'ai procédé à l'achat de CTC, au cours d'un marché où j'ai pu acheter 550 kilos. Ce faible tonnage résulterait, selon les indigènes, des

pluies abondantes d'avril et de mai, de leurs prestations aux travaux routiers et aux constructions d'écoles.

J'avais hâte de connaître comment fonctionnait la nouvelle école de Kiakongo. Dès mon arrivée dans ce village, je fus accaparé par le pêcheur Alphonse qui me dit toute sa satisfaction de ma visite et de m'exposer sa principale préoccupation. Il y a deux jours qu'il n'a plus été sur le fleuve Congo pour y pêcher. La raison ? La dernière fois qu'il s'y était rendu il avait échoué l'avant de sa pirogue sur le sable de la rive pour procéder à une réparation de son attirail de pêche. Alors qu'il était accroupi dans sa pirogue occupé à ce travail, un crocodile surgit qui, d'un violent coup de queue contre la pirogue, la fit vaciller à un point tel qu'il faillit passer par-dessus bord ; s'il ne tomba pas dans le fleuve c'est à cause de la ngolo za nzambi (la force de Dieu). Mais depuis lors « je n'ose plus retourner sur la rive du fleuve. Je crains que le crocodile y soit à l'affût. Il m'y attend peut-être. Il faut que tu viennes chasser le mauvais esprit qui anime ce crocodile. » Il eût été superflu de lui dire « cher Alphonse, je n'ai pas ce pouvoir ». N'étais-je pas un Blanc ? De surcroît son Administrateur ! Aussi j'acceptai de me livrer à une sorte d'exorcisation, de me rendre sur la rive du fleuve, à l'endroit de l'attaque du crocodile afin de conjurer le saurien et chasser le démon qui l'habite. J'armai mon fusil de chasse et avec Alphonse nous partîmes vers le fleuve à l'endroit où la pirogue était restée échouée depuis le jour fatal. Il m'expliqua que depuis lors personne n'avait osé monter dans la pirogue. Je le fixai et avec détermination je lui dis : « je serai le premier à la réoccuper », ce que je fis, Alphonse était demeuré à bonne distance de la rive. Je me tins debout dans la pirogue, pour adresser de véhéments reproches à ce maudit crocodile qui s'était attaqué à Alphonse, qu'il devait dorénavant le laisser pêcher en paix, sinon il aurait affaire à moi, car à dater de cet instant je devenais son adversaire. Je lui adressai en langue vernaculaire les injures les plus sordides entendues lors des rixes ou des disputes conjugales. Ce disant, je soulignai mes propos en tirant deux coups de fusil dans l'eau puis je quittai la pirogue et dis à Alphonse : « A présent tire-la sur le sable et demain matin va pêcher ». Ce qu'il fit avec soulagement. Ma soi-disant crânerie lui avait rendu confiance. Tel était mon but. Lorsque je rencontrai Alphonse quelques semaines plus tard je lui demandai « et le crocodile » ? Avec un large sourire il me répondit « je ne l'ai plus revu, il n'oserait plus m'attaquer ». Bel exemple de la crédulité du Congolais. J'ajoutais pour clore notre entretien : « Cher Alphonse, sois néanmoins prudent ».

Mais je n'étais pas venu à Kiakongo pour jouer à l'exorciste.

J'examinai la piste aménagée par les indigènes au départ de Kimaza, jusqu'à la rivière Tinta, à 1 km du village. Le tracé que j'ai emprunté comporte plusieurs rampes dont une très raide, qu'il faut absolument éviter pour rendre cette piste praticable en toutes saisons.

Le centre administratif de la CI sera déplacé de Kinkuzu à Kiakongo. Je suggère de le construire, ainsi que le gîte d'étape, sur le plateau dans la direction du cimetière et cela à 200 mètres du village. Le gîte d'étape serait érigé sur l'extrémité du promontoire, la façade orientée vers le fleuve. Cet endroit est pittoresque et bien ventilé. L'école nationale sera édifiée en bordure de la route allant vers le fleuve, à 100 mètres du village et du côté opposé au centre administratif. Cet endroit convient parfaitement et l'orientation est-ouest du bâtiment doit être maintenue. La fabrication des briques est en cours.

La population du village est fière de son école, fréquentée de façon exemplaire par 80 élèves. La mentalité des gens est très bonne. Ils m'ont demandé que les religieuses de Gombe Matadi organisent chez eux, pour eux et pour les villages environnants, des consultations de nourrissons. J'ai communiqué ce souhait à la Mère Supérieure qui examinera la question avec bienveillance. Quel revirement dans les esprits ! Ils me demandèrent également d'intervenir auprès de l'autorité supérieure pour que leurs concitoyens, astreints à résidence surveillée à Thysville, puissent revenir au village. Cette demande sera examinée en juillet.

Des indigènes de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) ont franchi le fleuve pour venir résider au Congo belge. Le groupe, qui m'a été présenté, comportait 35 adultes (hommes et femmes) et 26 enfants. Ce sont des habitants des villages Ngoyo et Lemba apparentés à des indigènes de chez nous. Ils me déclarèrent qu'ils fuyaient l'AEF à cause des sévices que des policiers exerceraient sur eux, notamment contre ceux qui ne produisent pas de CTC. Contrairement à leurs déclarations, je n'ai relevé aucune trace de brutalités sur les plaignants. Je ne les ai pas autorisés à résider à titre définitif en chefferie de Kinkuzu dans les villages riverains du fleuve Congo. Je les ai avisés que je signalerais leur présence et leur souhait à l'autorité supérieure qui seule pourrait décider. A mon avis, ces gens pourraient être acceptés chez nous, car les familles des deux rives du fleuve sont claniquement apparentées et ils m'ont

affirmé n'appartenir à aucune secte subversive. En les écartant de leur ethnie ne contribuerions-nous pas à commettre un début d'ethnocide ?

Je quittai Kiakongo pour me rendre dans la région de Gombe Matadi notamment à Kiloango. La nouvelle école dont j'ai relaté la construction connaît un vif succès. Celui-ci est tel qu'il faut envisager l'édification d'un troisième local. La surpopulation scolaire l'exige. Des dispositions sont prises pour remédier cette année encore à l'exiguïté des locaux et à l'insuffisance du mobilier. Les indigènes ont été mis à la fabrication des briques.

Un surpeuplement identique a été constaté à Gombe Matadi avec les mêmes conséquences : manque de locaux et de mobilier adéquats. Il y sera pallié l'an prochain.

Mission des Noirs

De nombreuses conversations que j'ai eues avec les notables et les habitants des villages visités, il apparaît que le mouvement est présentement en veilleuse. Les quelques adeptes masculins qui y résident encore sont noyés dans la masse et se tiennent cois. Les membres féminins de la secte paraissent plus revêches bien que ne posant aucun acte sectaire public. Les notables consultés m'ont tous déclaré qu'il serait dangereux pour la tranquillité publique de renvoyer dans leurs villages le contingent des porteurs militaires démobilisés. Pendant que ces éléments travaillaient sur la route de Thysville à Gombe Matadi les notables les ont jugés. Aussi sont-ils convaincus qu'ils n'ont pas abandonné la secte.

C'est le moment de rappeler comment furent enrôlés certains porteurs militaires. Un matin, je fus confronté à une colonne de quelque 500 indigènes, hommes, femmes et enfants, qui s'étaient rassemblés nuitamment dans le centre extra-coutumier de Thysville. Tous avaient revêtu l'uniforme kaki ! Vers 8 heures, le chef adjoint dudit centre vint me prévenir de leur prochaine arrivée. Je me suis demandé d'emblée pourquoi il avait tant tardé à me prévenir de cette fronde. La réunion de quelque cinq cents personnes passe difficilement inaperçue. Passons!!! A ma demande : « sont-ils armés ? », il répondit : « je ne pense pas ». Réponse évasive... Je vis s'approcher ce contingent d'uniformes kaki marchant fièrement, d'une allure martiale par rangs de quatre unités. Je me portai à leur rencontre et reconnus au premier rang un jeune chef

adjoint d'une circonscription du Sud du Territoire. Comme ces centaines de paires d'yeux lançaient vers moi des éclairs de haine, je me gardai prudemment de la moindre invective. Je leur demandai calmement le sens de cette manifestation. Leur porte-parole me répondit qu'ils venaient me demander d'autoriser la secte « Mission des Noirs ». Je rétorquai que cette secte était interdite par des textes juridiques de l'autorité supérieure, qu'ils ne les ignoraient pas et qu'en venant ainsi en groupe, revêtus de l'uniforme kaki, dont le port en public est interdit, ils me lançaient un défi. Je leur déclarai avec fermeté que je ne pouvais demeurer insensible à leur provocation. Je séparai alors le groupe des hommes de celui des femmes et des enfants. Je les fis asseoir sur des aires différentes mais voisines l'une de l'autre. Entre-temps le Commissaire de police voyant cet attroupement vint me rejoindre ainsi que le comptable. Nous n'étions que trois Européens au poste administratif. Je leur demandai de prendre l'identité de tous les hommes ainsi que les livrets sur lesquels elle est consignée.

Pendant ce temps, je téléphonai au Commissaire de District à Boma, mon supérieur, pour lui signaler l'incident, mais comme cela se produisait fréquemment, je ne parvins pas à établir le contact. Je me suis mis alors en communication avec les autorités provinciales et j'eus comme interlocuteur le Gouverneur de la Province, le comte Albert de Beaufort. Sa première question, à laquelle je m'attendais, fut : « Etes-vous maître de la situation ? » Sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il allait sur le champ entretenir de cet incident, dont le caractère de gravité était évident, le Gouverneur Général Ryckmans et qu'il me rappellerait à l'issue de cette entrevue. En attendant, que ferais-je si ces rebelles venaient à se révolter ? Je n'avais aucune force valable à leur opposer, sinon une douzaine de soldats réservistes, vieux, porteurs d'un fusil sans munitions.

J'ai toujours eu présent à la mémoire ce principe du Maréchal Lyautey : « Montrer sa force à temps pour ne pas devoir s'en servir ». Comme il existait à Thysville une école pour la formation des jeunes militaires, je me mis en rapport avec le Commandant de celle-ci, le Commandant Dantinne, officier d'une droiture parfaite et d'une grande serviabilité. Je lui exposai la situation et lui demandai s'il lui serait possible de réunir ses élèves et, en guise d'exercice, de les faire défiler militairement par le chemin longeant les bureaux. Par ce stratagème, je voulais montrer à tous ces sectateurs qu'il existait une force militaire locale parfaitement disciplinée. Le Commandant Dantinne me donna immédiatement satis-

faction et la troupe défila magnifiquement en interprétant le chant militaire adapté à la marche. Lorsqu'elle arriva à la hauteur du groupe des femmes, celles-ci se mirent à trembler et à s'agiter selon les rites caractéristiques de la secte. Le groupe des hommes, lui, demeura impassible, au début, puis il se manifesta ensuite par des murmures généralisés.

Sur ces entrefaites, le Gouverneur me rappela pour me communiquer la décision intervenue entre le Gouverneur Général, lui-même et le Directeur général de l'Otraco, ou Office des Transports Coloniaux. A 13 heures, un train spécial serait formé et sous pression, en gare de Thysville, pour embarquer le groupe des hommes vers Léopoldville. Quant au contingent féminin, il me laissait toute latitude. J'allais pouvoir agir à mon gré.

A 13 h 30, le train s'ébranla. Je poussai un profond soupir de soulagement. Le Comptable et le Commissaire de police accompagnèrent le groupe, munis de la liste des individus le constituant avec l'identité complète de chacun d'eux. Le voyage se déroula sans incident notable. C'est parmi eux que furent choisis des porteurs militaires. Seuls les éléments jeunes ayant l'aptitude physique requise furent embrigadés. Ils accompagnèrent les troupes coloniales prenant en charge leurs impedimenta. Celles-ci quittèrent le Congo en février 1941 pour l'Ethiopie. Le 11 mars 1941, avec la collaboration d'un bataillon britannique, elles remportèrent la victoire d'Asosa; le 23 mars 1941, elles enlevèrent en liaison avec des forces britanniques, la place fortifiée de Gambela. Mais leur plus belle victoire fut celle de Saïo remportée le 3 juillet 1941 par les seules troupes belges et congolaises. La campagne éthiopienne était terminée. Soldats et porteurs furent rapatriés. Ce sont ces derniers qui seront affectés à des travaux routiers moyennant le salaire mensuel de l'époque.

Quant au groupe des femmes, je les rassemblai après le départ du train pour Léopoldville et je les dirigeai vers leurs villages, sans leur infliger la sanction prévue pour le port en public de l'uniforme de la secte.

Ainsi se terminait cette manifestation de masse d'adeptes de la secte politico-religieuse « Mission des Noirs » dans une ambiance d'intense satisfaction pour n'avoir pas dû recourir à des moyens coercitifs plus pénibles.

Je quittai Thysville en mai 1944 pour rejoindre Léopoldville. Je venais d'être désigné en qualité de secrétaire particulier de l'Inspecteur d'Etat, le Comte Albert de Beaufort. Celui-ci devait enquêter en province du Kasai qu'il gouvernerait pendant la durée de sa mission. Celle-ci était nécessitée par la mutinerie récente de la Force publique de Lulua-bourg. Pendant plusieurs mois, nous serons amenés à visiter les différents districts et territoires de cette province centrale du Congo belge afin de recueillir les éléments déterminant les causes de la mutinerie, son importance, son impact sur l'ensemble des populations et ses conséquences. La mission du Comte de Beaufort terminée, je rejoignis Thysville pour y poursuivre mes activités territoriales.

Septembre 1944

Au cours de la dernière semaine du mois, je visitai le sud-est de la chefferie de Kolo dans le but d'y promouvoir la culture de la pomme de terre. Le contrôle de 13 champs et des semences révéla une insuffisance des uns et des autres. La justification fournie par les HAV intéressés consiste à rejeter la faute sur des gens de la Luidi ayant allumé un feu de brousse qui dévasta le terrain préparé par eux. Après enquête sur place, je conclus à la véracité de leurs accusations. Mais cela ne les dispensait pas d'intensifier les travaux de préparations d'autres champs. Afin de les stimuler, j'ai laissé sur place un moniteur agricole et des policiers pour activer la préparation des mafukus (amas de terre arable) indispensables pour atteindre les superficies imposées. Quant aux semences, j'ai invité les HAV à se présenter à Thysville le samedi 23 courant pour en acheter. Tous se présentèrent au jour fixé et purent ainsi compléter le manque de semences. Tous paraissent disposés à faire l'effort voulu pour atteindre la superficie imposée. J'ai pris les dispositions utiles en vue de les tenir en haleine pendant les semaines qui vont suivre car l'ensemencement est proche.

Je me rendis ensuite dans la partie nord-est de la chefferie de Gombe Matadi puis le sud du secteur de Kimpese pour acheter du CTC au cours d'une semaine de marchés quasi quotidiens. Je ne récoltai au total que 766 kilos. Cette quantité est réellement dérisoire compte tenu de la vaste aire de dispersion des marchés et du grand nombre d'indigènes qui furent affectés à la récolte du latex. Par ailleurs, cette faible récolte est très onéreuse pour le Trésor si l'on tient compte du traitement des Européens et des Congolais participant à ces achats, du prix du car-

burant et des lubrifiants, de l'usure du matériel automobile, etc. Aussi j'ai avisé les indigènes qu'ils n'étaient plus astreints à recueillir le latex étant donné qu'ils affirmaient que les lianes étaient épuisées.

Par contre, j'ai relevé dans les registres spéciaux des 4 centres commerciaux rencontrés sur mes itinéraires un tonnage de produits agricoles très important. Pendant les 9 premiers mois de l'année 1944 il a été acheté : 414 tonnes 855 d'arachides, 5 tonnes 349 d'amandes palmistes, 239 tonnes 097 de haricots, 140 tonnes 069 de farine de manioc, 20 tonnes 165 de pommes de terre, 50 tonnes 121 d'*Urena lobata* et de punga, 3 tonnes 537 d'oignons, 13 tonnes 013 de maïs, 63 tonnes 426 de courges, 252 kilos de café.

Pendant mon séjour au chef-lieu j'ai accompli la besogne courante, contrôlé plusieurs tribunaux et caisses administratives de circonscriptions et présidé des séances du Tribunal du Territoire.

Octobre 1944

Dans les régions visitées, secteurs du Bangu et de la Pioka, les HAV manifestent une activité agricole intense particulièrement pour les cultures de la pomme de terre, de l'*Urena lobata*, de l'arachide, du riz, etc. Ils sont assistés dans leurs travaux par leurs femmes qui savent manier la houe avec vigueur et dextérité. En général, les quantités de semences de pommes de terre sont insuffisantes. Si on les compare à celles renseignées dans l'arrêté 318 du 20 mai 1942 comme étant nécessaires pour une surface déterminée, généralement l'are, aucun indigène n'est en règle. Toutefois, de l'avis des agronomes travaillant sur place, les quantités de semences mentionnées dans l'arrêté susdit sont exagérées et doivent être réduites. Si ces quantités sont valables en Belgique, elles sont exagérées pour ici, compte tenu des méthodes culturelles locales qui laissent entre les buttes (mafukus) des espaces non plantés assez considérables et de la petitesse des semences. D'autre part, on doit considérer comme immoral et décourageant pour l'indigène l'obligation de conserver, ou d'acheter, les 180 kilos de tubercules imposés par l'arrêté 318 pour l'ensemencement de 10 ares auxquels certains sont astreints. En effet, ces 180 kilos représentent pour lui un minimum de 360 fr. soit 1 fr. de salaire quotidien pendant une année. Que dire alors de ceux dont la surface imposée est supérieure à 10 ares ? De ces considérations, j'estime qu'il serait impolitique et fâcheux d'appliquer à la lettre l'arrêté 318 et

qu'il convient de se montrer indulgent quant aux sanctions éventuelles à prendre. C'est dans cet esprit que je punirai ceux dont la réserve de semences serait manifestement trop minime. Pour ceux dont celle-ci est insuffisante je leur ai signalé différents endroits où il en sera mis à leur disposition. En ce qui concerne les semences d'*Urena lobata*, les quantités qui m'ont été présentées suffiront dans l'ensemble. J'ai visité d'importants champs d'arachides dans l'ex-chefferie de Nionga. D'autres mesurent plusieurs hectares d'un seul tenant.

Partout le cultivateur se montre actif. Il est regrettable que cette activité doive se traduire par d'importants déboisements atteignant parfois plus de 50 hectares en un seul bloc ainsi que je l'ai constaté à Luenda. Là, ce n'est heureusement pas la forêt primaire qui a souffert mais le « salu » ou jeune forêt qui constituait une jachère. Celle-ci résultait d'un assolement judicieux. Le reproche à formuler en l'occurrence est que l'état de jachère ne fut pas assez long pour permettre la reconstitution de la fertilité du sol. Et de semblables dommages sont trop fréquents.

Novembre 1944

Les travaux préparatoires à la campagne économique en cours s'exercent en pleine activité. Leur exécution a retenu mon attention au cours de mes déplacements tant dans le Nord du Territoire que dans le Sud, secteurs de Loanza et Luidi.

Dans la première de ces CI, les moniteurs agricoles m'ont signalé que les cultures imposées étaient réalisées. Celle de la pomme de terre est facultative. Aussi, de plus en plus de cultivateurs s'y adonnent. Je pense que l'on pourrait envisager son imposition pour la prochaine saison sèche en la limitant à 5 ares. Le conseil de secteur s'est déclaré favorable à ma proposition. J'avais formulé celle-ci pour les cultivateurs de la vallée du Kwilu seulement. Mais le chef du secteur insista pour qu'elle soit appliquée à tous les cultivateurs de la circonscription.

La toiture du dispensaire de Bemba est terminée, les bâtiments sont en bon état. Un infirmier a visité récemment quelques villages. Il y a déposé 25 nouveaux malades du sommeil. Cette redoutable maladie progresse partout principalement dans la vallée du Kwilu. J'ai rappelé aux notables les récentes instructions qui leur ont été données relatives au refoulement des Angolais arrivés récemment au Congo belge et reconnus

comme étant « sommeilleux ». Ceux-ci viennent chez nous pour y être soignés car chez eux le service médical est plutôt rudimentaire.

J'ai également attiré l'attention des autorités indigènes sur l'obligation qui leur incombe de veiller sans relâche au débroussaillage intégral du village, des points d'eau, des lieux de rouissage, etc. Une bande de 50 mètres derrière les cases doit être parfaitement nettoyée et entretenue en l'état, une feuillée construite par famille. En présence de cette résurgence de la trypanosomiase, tant au sud qu'au nord du Territoire nous devons nous montrer vigilants et sévir avec fermeté contre les défaillants. Certes, ces mesures d'hygiène, aussi rigoureuses soient-elles, ne suffiront pas à l'éradication à terme de la maladie du sommeil. Elles contribueront néanmoins à freiner son extension, si elles sont appliquées avec rigueur. En outre, faire place nette sur une profondeur de 50 mètres derrière les cases éloignera de celles-ci bien des insectes, voire des reptiles, comme le fameux céraste plus connu sous le nom de vipère cornue dont la morsure est mortelle et que l'on rencontre dans ces régions. Enfin, par ce débroussaillage, on créera une aire de jeux pour les négrillons.

Décembre 1944

J'ai présidé à Vakala dans le secteur de Banza Sundi sud une réunion du conseil pendant laquelle bien des questions furent examinées et notamment celles ayant trait à la politique de la CI, l'exécution du programme économique, etc. L'attitude des adeptes de la « Mission des Noirs » renvoyés dans leurs villages n'a donné lieu à aucune mesure répréhensible jusqu'à ce jour.

J'effectuai également l'inspection des travaux routiers et particulièrement le chantier de la route Malanga Kimpese – fleuve qui a atteint le Km 95.

Janvier 1945

Les 8 et 9 janvier, je procédai à une enquête relative à une affaire d'empoisonnement à Wene, puis en compagnie d'un substitut du Procureur du Roi de Léopoldville je participai, en tant que délégué du Gouvernement, à la passation de l'acte de cession d'un terrain de 1.000 hectares octroyé aux Frères des Ecoles Chrétiennes à Gombe Matadi.

Le 30 janvier, je me rendis à la Cie sucrière de Moerbeke-Kwilu pour y percevoir l'impôt de capitation des 900 travailleurs de cette société.

Février – Mars – Avril 1945

Les déplacements furent rares. Il fallut rédiger les statistiques et rapports annuels intéressant l'ensemble du Territoire tant des populations européennes que congolaises. Les problèmes concernant les premières citées sont aussi nombreux, parfois compliqués et souvent délicats. C'est ainsi qu'antérieurement je dus procéder à l'incarcération de deux sujets portugais découverts un soir à l'intérieur des ateliers de l'Office des transports coloniaux (Otraco). Quels objectifs poursuivaient-ils en escaladant la clôture entourant ceux-ci ? Sabotage ? Espionnage ? La direction de ces deux agents commerciaux me délégua son avocat auquel j'exposai les motifs de mon attitude, qu'il s'empressa d'approuver. L'incident fut aplani par le versement d'une amende et la relaxation des intrus.

Mai 1945

Je me rendis en secteur Luidi pour résoudre différentes questions :

- a) Prendre les dispositions avec l'autorité indigène pour procéder à la réfection d'un tronçon d'une route vers la rivière Inkisi, qui traverse cette C.I. Il y a lieu d'engager notamment 50 travailleurs dont le salaire émarginera à un crédit de 20.000 frs inscrit au budget pour ces travaux routiers.
- b) Contrôler la récolte d'arachides qui est plantureuse; les champs d'oignons étendus et prometteurs.
- c) J'ai visité le kunku de reboisement à Vakala, il est superbe et bien entretenu.
- d) Les apports d'arachides dans les deux factoreries locales oscillent entre 5 et 6 tonnes par marché. Je fus amené à faire des remarques aux gérants des deux magasins : l'affichage des prix est trop discret, la tenue des registres des entrées et des sorties des marchandises et des produits est par trop laconique et imprécise. Comme ces observations avaient déjà été faites antérieurement, j'avisai les intéressés que celles-ci constituaient un dernier avertissement avant les poursuites.
- e) Je contrôlai le tribunal et la caisse administrative.

Je me rendis ensuite dans le secteur voisin, celui de Kolo où je contrôlai le tribunal. Celui-ci fonctionne très bien. Cent quarante-quatre affaires ont déjà été examinées depuis le début de l'année. Le nouveau greffier semble capable et tient correctement le registre des audiences et toutes les autres écritures qui en découlent. L'activité des juges laisse à désirer en raison de leur grand âge. Un renouvellement des autorités, en général, doit être envisagé.

Récemment, le transfert des lépreux du camp de ségrégation de Kolo a été opéré pour la léproserie de Sona-Bata en Territoire de Madimba. Actuellement, les lépreux consentent plus aisément à rejoindre les léproseries où ils sont bien soignés. Il y a quelques années, je dus en débusquer la nuit, en forêt, où ils s'étaient réfugiés dès mon arrivée dans leur village. Ils s'obstinaient à refuser leur envoi en léproserie. De Kolo je descendis vers le sud, en secteur de Kimpangu. Je devais y procéder à des enquêtes délicates afin d'élucider la véracité des plaintes déposées par la Mission protestante de Kibentele contre la Mission catholique de Kimpangu et plus spécialement contre un abbé de celle-ci et aussi contre le douanier européen en poste à la frontière.

Durant mon séjour à Kimpangu, j'examinai diverses questions :

1. Les doléances des commerçants locaux qui se plaignent des apports insuffisants d'arachides comparativement à ceux des années précédentes; ils n'ont acheté que 150 tonnes cette année soit à peine la moitié des achats antérieurs. Après enquête, il semble que les crues de la Fulezi et des autres cours d'eau aient constitué le principal obstacle au portage des produits vers le centre commercial. Le prix payé 1 fr. 50 le kilo est celui qui fut fixé par l'arrêté du Gouverneur de la Province.
2. Les juges n'ont pas encore visité les villages cette année. C'est inadmissible. Ils m'ont promis de se mettre en route dès le début du mois prochain.
3. Les policiers, sauf deux, ne dorment pas au camp. Ils se rendent chaque soir dans leur village respectif. Cette situation porte préjudice au rôle qu'ils doivent exercer. Je leur ai infligé une retenue sur salaire. S'ils s'obstinent dans leur refus d'habiter dans leur camp au centre de la CI qui les emploie, d'autres sanctions seront prises. Le chef Tambu est partiellement responsable de cette carence. Il est trop faible, manque d'énergie et... ment pour défendre ses policiers.

4. Une consommation exagérée de vin, de toute nature, serait faite dans la région. J'ai invité les autorités et les membres du conseil à se montrer plus sévères et à réprimer avec énergie cette propension généralisée à l'ivrognerie.

Je ne me fais aucune illusion quant à une action énergique des notables pour redresser cette situation car il est de notoriété publique que ce sont eux les buveurs les plus invétérés. Néanmoins, le conseil propose qu'une taxe soit perçue sur les dames-jeannes apportées les jours de marché. Un règlement sera pris en ce sens.

5. La perception de l'impôt s'effectue sans difficulté. L'indigène possède d'amples ressources de la vente de ses produits.
6. Le tribunal a examiné 105 affaires depuis le début de l'année. Aucune remarque saillante n'a dû être faite lors du contrôle de cette juridiction.
7. J'ai dû mettre le conseil en garde à propos d'une intervention quelconque des missionnaires dans le fonctionnement du tribunal. Selon certaines rumeurs, le juge Kunga de Kindona aurait examiné des affaires matrimoniales à la mission. J'ai entretenu de cette question le Père supérieur qui m'a déclaré ne s'occuper que de l'aspect religieux de ces affaires.

Je repris la route vers le nord, soit vers Thysville avec un stationnement en secteur de Kyende, voisin de celui de Kimpangu.

1. J'y ai contrôlé le tribunal qui a examiné 58 affaires cette année. Le fonctionnement est normal.
2. J'ai présidé un conseil des notables au cours duquel des questions d'ordre général furent examinées. Les notables prétendent que les commerçants payent les arachides à un prix inférieur à celui fixé. Il est quasi impossible d'exercer un contrôle efficace à cet égard car il est certain que si un membre de l'administration est présent un jour de marché soit sur la place même, soit le long d'un sentier qui y conduit, le prix imposé sera toujours payé. J'en ai fait maintes fois l'expérience ayant pesé au préalable la charge que le cultivateur allait vendre au marché et contrôlé ultérieurement la somme qui lui avait été versée. La méfiance du commerçant n'est jamais prise en défaut en l'occurrence.
3. Il me fut signalé qu'un hameau du nom de Divangamene s'était constitué en annexe au village de Kindu. Il ne comporte que des Angolais venus en groupe de l'Angola pour échapper, m'ont-ils déclaré, à des travaux dans la région de Saint Paul de Loanda. La composition de ce

groupe est la suivante : 15 hommes, 11 femmes, 15 garçons et 13 filles. Lorsque je les ai rencontrés, ils m'ont demandé l'autorisation de résider au Congo belge. Leurs cases sont déjà construites. Apparemment, ils ne font pas partie d'une ethnie de la région. J'ai dit que je devais en référer à l'autorité supérieure et que je leur ferais connaître sa décision. Je présume que celle-ci sera négative, les intéressés n'ayant aucune autorisation d'émigrer, et leur immigration est motivée par une échappatoire à leurs devoirs dans leur propre pays.

L'important secteur de Kyende devrait avoir à sa disposition un greffier et un secrétaire. Le greffier actuel est un bon élément, mais il est débordé par l'avalanche des travaux que l'on exige de lui. Le chef Kinkemba est médiocre. Il en résulte que toute la besogne est exécutée par le greffier. Je pense que si celui-ci avait un aide, l'administration de cette CI y gagnerait. L'encaisse de celle-ci permet cette dépense.

J'ai visité les bâtiments du dispensaire de Gombe sud. Certaines réfections s'imposent. De plus, il faut envisager la construction d'une maison supplémentaire pour héberger les malades.

Juin 1945

J'ai examiné en premier lieu le tribunal de la Pioka. Plusieurs jugements relatifs à l'affranchissement d'esclaves ont été rendus. Le tribunal fixe le montant global de cette libération mais omet d'indiquer dans l'exposé de l'affaire le nombre de membres de la famille concernée. D'autre part, le taux de 50 fr. fixé par personne paraît élevé. J'en ai fait part aux juges qui m'ont rétorqué que ce montant était coutumier dans la région pour l'affranchissement d'une personne soumise coutumièrement à un esclavage dit domestique.

Le jugement n° 36 examine le différend intervenu entre les clans Kimpanzu et Kyangala à propos de l'abattage de deux arbres dans la forêt Lukunga par le premier clan. C'est le neuvième litige foncier surgissant entre ces deux clans. Le tribunal condamne le clan Kimpanzu à une amende et à la restitution des planches provenant des arbres abattus. Cette sentence a été rendue sans que les juges se soient rendus sur les lieux afin de déterminer avec exactitude si les arbres provenaient réellement du domaine des terres du clan Kyangala. Un complément d'enquête s'impose. Le tribunal se rendra sur place et m'avisera.

J'ai contrôlé le mécanisme très complexe des différents livres et quittanciers, intervenant dans l'administration d'une circonscription indigène, et ai fait part de mes observations :

1. Registre du rôle : toutes les affaires inscrites ont été examinées par le tribunal; une seule n'est pas tranchée.
2. Quittancier inscriptions : bien tenu; les numéros du livre de caisse pour l'entrée et le remboursement du droit d'inscription devraient être inscrits sur le talon.
3. Quittanciers amendes et frais : correctement établis.
4. Quittancier convocations : le numéro du jugement devrait figurer sur le talon et le motif de la convocation être consigné d'une façon claire et précise.
5. Livre de caisse du tribunal : bien tenu.
6. Livre de la caisse administrative de la C.I. : bien tenu.
7. Attestation de mariage : le coût de l'attestation délivrée doit être pris en recettes dans le livre de caisse de la C.A.C.
8. Registre d'écrou : bien tenu; les billets d'écrou existent.
9. Registre des décès : bien tenu; 26 décès au 26 juin 1945.
10. Registre des naissances : bien tenu; 91 naissances à la même date.
11. Pièces justificatives des sorties de fonds : les documents relatifs aux frais de portage doivent être plus explicites et donner des précisions quant au nombre et à l'identité des porteurs, aux déplacements effectués, la raison de ceux-ci.

Les volants des quittances d'inscription manquent : le greffier inscrit sur le talon « remboursé ». C'est insuffisant.

12. Registres mod. A & B : bien tenus. Il s'agit des registres des inventaires des entrées et des sorties du matériel, de l'outillage, etc.

La tenue de toutes ces écritures nécessite une bonne culture, beaucoup d'ordre et de méthode de la part des préposés. C'est avec fierté que l'administration peut se prévaloir d'un résultat aussi complexe en 1945. Certes, elle doit être très attentive et contrôler souvent le travail des greffiers et des secrétaires pour prévenir d'éventuelles erreurs, les conforter dans leurs tâches et aussi pallier toute velléité de nonchalance de leur part.

En ce qui concerne l'activité du tribunal, le nombre d'affaires jugées laisse à désirer. Il est certain que des différends sont examinés en dehors du tribunal. J'ai fait part de mon sentiment aux juges. J'ai mis les membres du conseil en garde contre semblables procédés. Le fonctionne-

ment du tribunal donne satisfaction aux indigènes. Il est essentiellement itinérant depuis la réunion des deux groupements en seul secteur. Et les juges de ceux-ci participent activement à l'examen de toutes les affaires. Depuis le début de l'année, le tribunal a siégé dans sept localités différentes.

Du point de vue économique, les travaux imposés sont exécutés dans l'ensemble de manière satisfaisante. La culture du riz est très poussée dans certains villages de l'ex-chefferie de Zundu où la moyenne des emblavures est de 48 ares par cultivateur. Le riz non décortiqué est vendu dans les factoreries de Panga tandis que le décortiqué fait l'objet des transactions entre indigènes sur les marchés publics. Ce mode de commerce rencontre la faveur des cultivateurs qui y trouvent une meilleure rémunération de leurs efforts.

Séjour à Kongo, chef-lieu du secteur du Bangu. Au cours du premier trimestre de 1945, 108 affaires ont été examinées dont les plus nombreuses sont des palabres de ménage et des divorces.

L'activité de cette juridiction donne satisfaction. Les juges siègent non seulement au chef-lieu du secteur mais également dans les différentes régions de celui-ci. Cette itinérance que nous ne cessons de prôner partout ne peut que renforcer l'autorité et le prestige du tribunal qui, par ailleurs, acquiert une connaissance plus approfondie des différends soumis à son examen. Le contrôle des différents registres et quittanciers n'a pas donné lieu à des remarques importantes.

Questions économiques

Les apports d'arachides sur les marchés sont inférieurs à ceux de 1944. Les notables m'ont affirmé que des stocks importants restaient dans les greniers et qu'ils seraient vendus en juillet et en août. Ils se plaignent des prix payés au centre commercial de Panga. Il ne m'a pas été possible de déterminer ces prix avec exactitude. Les clerks des factoreries prétendent payer 2 frs le kilo. Je me permets d'en douter. Je crois davantage à la véracité des plaintes des indigènes qui me déclarent que les prix sont inférieurs à ceux de 1944. Selon les estimations et les sondages auxquels je me suis livré, le prix de 2 frs par kilo ne paraît jamais atteint. D'ailleurs si le cultivateur ne dispose d'aucun appareil de pesage, il peut se livrer à un étalonnage précis lorsqu'il apporte ses produits au marché.

Le sac contenant ses arachides ou son riz ou tout autre produit est le même que celui de l'an dernier. Et il se souvient parfaitement de la somme qu'il a reçue en 1944. Dès lors, la comparaison est aisée. Lorsqu'il me déclare : « pour ce sac j'ai reçu l'an dernier autant de francs alors que cette année je n'ai reçu que... », je dois le croire et redoubler de vigilance pour la préservation de ses intérêts.

En ce qui concerne la culture de la pomme de terre, à côté de quelques villages, gros producteurs, il en est qui sont à la traîne. Si l'on veut augmenter le tonnage des divers produits d'une manière sensible, il est indispensable de créer des facilités aux cultivateurs pour écouler leur production. Actuellement, les distances sont trop grandes pour le portage. Les apports des produits du centre du secteur aux marchés, de Panga au nord, ou de Luvituku au sud, nécessitent trop d'efforts dans un pays aussi accidenté où des failles profondes souvent abruptes provoquent des cassures nombreuses dans les vastes plateaux. Je suis convaincu que si un marché était ouvert dans la partie centrale de la circonscription, à Paza par exemple, et accessible aux camions, le développement des cultures connaîtrait un essor jamais atteint. Mais pour cela, il est indispensable que la construction d'un pont sur la Pioka soit décidée. J'ai déjà exprimé un tel souhait antérieurement. Ce pont est vital pour le développement économique de la région. Quand nous accordera-t-on les crédits nécessaires ?

Les bâtiments scolaires de Timansi forment un ensemble modèle, avec une école de trois classes, trois maisons séparées pour les moniteurs, un vaste dortoir pour les élèves, le tout en briques cuites. Des cuisines en pisé ont été construites pour ces derniers. Sur tout le pourtour de cet ensemble, les écoliers ont planté des arbres fruitiers, les plus communs de la région; orangers, mandariniers, safoutiers, citronniers, avocatiers, papayers, bananiers. Dans quelques années, ces arbres formeront un vaste verger qui complétera harmonieusement cette formation scolaire. Il constituera en outre une source de fruits frais pour les élèves et les moniteurs.

Les indigènes des villages, situés sur le contrefort du Bangu, et longeant la rivière Lukunga, se plaignent à nouveau des déprédations causées par les éléphants. Ceux-ci forment une troupe assez importante. Le moniteur agricole m'a déclaré en avoir dénombré 58 dans un seul troupeau. Puisque la Force publique éprouve parfois des difficultés à

ravitailleur, en poisson séché ou en viande fraîche, les unités en garnison à Thysville, je propose que l'on abatte périodiquement quelques éléphants dont la viande boucanée serait distribuée aux soldats. Le major commandant le groupe d'artillerie a été avisé.

Mes prochains déplacements s'orientent vers l'est. Au cours de l'un d'eux, ma caravane fit halte dans un village. Alors que je devisais avec les habitants, une maman me présenta un petit garçon qu'elle serrait dans ses bras. Il était très fiévreux me dit-elle. Elle me demanda de le guérir ! Je lui répondis que je n'étais pas médecin. Elle m'objecta : « Tu es Blanc. Tu dois donc pouvoir guérir mon enfant ». C'était péremptoire. Je tâtai le poulx et la nuque du bambin. Il était effectivement très fiévreux, sans doute subissait-il un accès de paludisme si commun à nous tous. J'ouvris la malle contenant un embryon de pharmacie et pris deux gélules de quinine. J'en fis absorber une par l'enfant et confiai la seconde à la maman en lui disant de la lui donner le soir, avant d'aller dormir. Puis la caravane se remit en route. Douze années plus tard, je recevais en mon bureau à Léopoldville la visite d'un groupe d'indigènes du Bangu. Ces visites étaient fréquentes. On venait me dire bonjour ou solliciter un avis, un conseil. Parmi mes visiteurs du jour, je reconnus la plupart des notables. Mais deux hommes, dont un jeune, m'étaient inconnus. Lorsque je demandai à ce dernier qui il était, il me répondit avec une pointe de reproche : « Tu ne me reconnais pas ? C'est toi qui m'a guéri lorsque tu fis halte dans mon village ». Je fus très ému par cette réflexion qui traduisait un sentiment de reconnaissance vraiment très touchant de la part de ce grand jeune homme venu spécialement de son village pour me l'exprimer.

J'ai terminé la tournée par un séjour de quarante-huit heures à Gombe Matadi. J'y ai contrôlé le tribunal de cette importante circonscription. Son fonctionnement est satisfaisant. Comme le tribunal tenait sa séance hebdomadaire, j'ai assisté à l'audience qui se déroula de manière parfaite. Le chef Lutunu qui le préside jouit toujours d'un réel prestige. Il est très écouté. Il serait souhaitable d'adjoindre deux juges aux six notables qui assument à présent ces fonctions, car parmi eux il y en a deux qui sont très âgés et éprouvent des difficultés à se déplacer.

Le lendemain, j'ai présidé une réunion de tous les notables. Nous avons examiné les problèmes généraux, programme économique, perception de l'impôt, hygiène, etc. J'ai insisté auprès d'eux pour qu'ils

visitent régulièrement et fréquemment les villages afin que le débroussaillage des cinquante mètres derrière les cases soit entretenu. Il faut absolument que l'on réfrène l'extension de la maladie du sommeil.

Le chef Lutunu en association avec son fils Simba Alexandre, le greffier, a acquis un troupeau de bovidés : 1 taureau, 7 vaches, 1 veau. C'est une première tentative, en Territoire des Cataractes, d'un élevage de bovins, en milieu rural. D'autres notables se proposent de les imiter.

Le 30 juin, j'ai présidé la proclamation des résultats des examens de fin d'année des élèves des diverses sections de l'école centrale de Gombe Matadi dont il a déjà été question précédemment; sections agricole, professionnelle, primaire, ainsi qu'aux concours d'admission des élèves des écoles nationales. Les élèves des sections du bois et du fer présentent des œuvres superbes. Ils ne seront pas en peine de trouver un emploi dans l'industrie en plein développement. Ceux de la section agricole éprouveront plus de difficultés à trouver du travail en rapport avec leur formation. Nous devons les assister et soutenir leurs candidatures.

Juillet 1945

Je me rendis vers le sud et m'arrêtai dans les secteurs de la Luidi, de Kimpangu et de Kyende.

A la Luidi, je contrôlai le tribunal dont le fonctionnement est satisfaisant ainsi que le travail du greffier. Je vérifiai dans le détail l'exécution du budget du secteur. Des remarques ont été faites concernant la rédaction des « bons » relatifs au portage des registres et des casiers de fiches de l'état civil, lorsque le chef et le greffier se déplacent pour la perception de l'impôt et le recensement. Ces bons de dépenses sont rédigés de façon laconique. J'ai prescrit au greffier de détailler les étapes effectuées et d'indiquer pour chacune d'elles les noms des porteurs.

Une seconde remarque faite au chef Kanza fut relative à deux sorties occasionnelles de fonds sans l'autorisation de l'administrateur, l'une pour l'achat de pointes, l'autre pour l'acquisition d'une lime. Je ne nie pas la nécessité d'employer des pointes pour les travaux d'entretien des bâtiments, mais il m'a paru que de telles sorties de fonds étaient trop fréquentes et il est impossible d'en vérifier l'usage. Quant à la lime, elle

servit à l'aiguisage des scies du secteur, utilisées par les charpentiers travaillant au gîte d'étape de Bengua-Tadi. Elle leur rendit d'incontestables services. Mais elle eût dû faire retour au secteur et non laissée à la disposition des charpentiers après leur travail. Elle sera remise au chef. Je la fis inscrire au registre des inventaires de l'outillage. Certes, la dépense était minime; toutefois, elle ne peut être tolérée de la façon dont elle fut effectuée sinon ce serait ouvrir la voie à de multiples abus.

J'ai présidé ensuite une réunion du conseil de secteur qui examina toutes les questions intéressant la circonscription. J'ai exposé le programme économique pour la campagne 1945-1946. La préparation des champs est en cours d'exécution. Les résultats de la dernière campagne furent inférieurs à ceux de la précédente, arachides et haricots eurent à souffrir de l'abondance des pluies. Et pourtant, les superficies imposées avaient été réalisées, voire dépassées, en bien des endroits. J'ai visité villages et hameaux. En général, ils sont propres. Les feuillées existent mais en nombre insuffisant. De plus, le débroussaillage des 50 mètres derrière les cases n'est pas toujours atteint. J'ai invité le chef à se montrer intransigeant à cet égard. C'est l'état sanitaire des populations qui souffrira de la non-exécution de cette mesure préventive d'hygiène.

Une heureuse constatation que j'ai faite est celle de l'extension prise par les indigènes dans la construction de maisons en briques cuites. Ainsi, à Kizengo, 4 maisons étaient en chantier lors de mon passage alors que le hameau comptait déjà cinq maisons de briques cuites. Ce genre de construction témoigne de la vitalité de ces populations et de leur aisance matérielle.

Tout semble calme quant à la « Mission des Noirs ». Chef et juges n'ont rien remarqué à ce sujet disent-ils. Je suis moins convaincu qu'eux car au cours de mes visites dans les villages, j'ai constaté l'absence de tous les ex-adeptes de la secte qui avaient été envoyés comme porteurs militaires en Abyssinie. Les notables interrogés me répondirent qu'ils étaient au marché à Marchal. Or, il est assez étrange que ces seuls adeptes aient été absents ce jour-là, qui est un mercredi, alors que tous les autres habitants étaient présents. Serait-ce pure coïncidence? Lorsque l'on connaît les tenants et les aboutissants de cette secte on est en droit d'en douter. Quoi qu'il en soit, une surveillance est à exercer sur les attitudes des intéressés.

Août 1945

Je séjournai à Kimpangu les 2 premiers jours du mois afin de contrôler le tribunal. Depuis mai, date de mon dernier contrôle, 67 affaires ont été examinées et 180 depuis le début de l'année. Dix n'ont pas été exécutées dont 3 seulement pour lesquelles les délais accordés sont expirés et cela parce que les intéressés sont en fuite en Angola. La majeure partie des affaires ont trait à des différends conjugaux et à des palabres d'ivrognes. J'ai eu l'occasion d'assister à une séance du tribunal. Elle ne suscita de ma part aucune critique ni remarque. Les juges présents étaient les plus jeunes du groupe et ils participaient activement aux débats. Le greffier a de l'ordre, de la méthode dans sa tâche, une bonne écriture, lisible et claire. Les registres et quittanciers sont bien tenus. J'avais invité, en mai, le tribunal à se déplacer dans les différentes localités pour y examiner les litiges. Son itinérance est encore trop limitée. J'ai demandé aux juges de se déplacer plus souvent. Sur place, ils peuvent mieux circonscrire dans leurs cadres les affaires à examiner et en outre les contacts qu'ils nouent ainsi avec les populations sont de nature à influencer favorablement sur la politique en général de la circonscription. Enfin, cela obligera le chef Tambu à se déplacer ce qu'il n'a pas encore fait cette année. Cette sédentarité est inconcevable de la part d'un chef de secteur. Une peine disciplinaire a sanctionné cette carence.

Le tribunal s'est montré moins actif cette année. J'ai invité le chef à redresser cette situation. Je suis intimement convaincu que des « tribunaux » existent et fonctionnent en marge de la juridiction reconnue officiellement. Une remarque en ce sens avait déjà été faite en mai dernier. Le capita ou chef du village de Sangi, le nommé Kisoka et le juge Domingie sont d'ailleurs en désaccord à ce propos. Ils s'accusent mutuellement d'avoir tranché des différends et d'avoir encaissé à leur profit des sommes assez rondelettes. D'autre part, il est assez étrange que le tribunal n'a que très rarement à connaître des différends entre indigènes de l'ancien groupement de Kiloango incorporé dans le secteur. Raison de plus pour le tribunal de se déplacer dans la région de Kiloango spécialement.

J'ai ensuite réuni le conseil pour lui exposer le programme économique de la campagne 1945-1946. J'ai invité les conseillers à visiter les villages afin d'y promouvoir les cultures.

La production agricole est abondante dans cette zone frontalière car elle bénéficie d'apports de cultivateurs angolais. Lors de mon passage, le centre commercial de Kimpangu avait acheté depuis le début de l'année 351 tonnes d'arachides, 116 tonnes de haricots, 22 tonnes d'oignons, 33 tonnes de pommes de terre, 1 tonne $\frac{1}{2}$ de gingembre, 6 tonnes de courges : celles-ci sont moins savoureuses que celles d'Europe; les indigènes récoltent les graines qu'ils appellent mbika, dont ils extraient par pilonnage une huile comestible. Ils utilisent aussi les feuilles après cuisson. Ce fruit ainsi vidé est séché puis utilisé comme calebasse ou récipient pour les liquides qui leur conservent de la fraîcheur.

Les travaux routiers sont exécutés assez régulièrement. J'ai cependant invité le chef Tambu à doubler le nombre des cantonniers vu que sur les 43.680 frs inscrits au budget, 9.515 frs seulement sont engagés à ce jour.

Je procédai en outre à l'inventaire de l'équipement des policiers. Ce contrôle révéla comme objets manquants 1 ceinturon – 3 paires de menottes – 2 fez. Je propose de rendre le chef Tambu pécuniairement responsable. Les policiers logent actuellement dans leur camp.

Je remontai au soir du 2 août vers le nord, pour m'arrêter à Gombe sud, ancien groupement incorporé dans le secteur de Kyende. J'y contrôlai le tribunal et constatai que son activité laissait à désirer, si on la compare à celle des années précédentes. La raison invoquée par le chef serait la surveillance des travaux routiers. Cette excuse n'est pas convaincante car cette surveillance ne nécessite qu'une faible partie de son temps.

Les anciens chefs médaillés de Gombe sud et de Mongo ne font pas partie du tribunal car, lors de la constitution de celui-ci, ils ont refusé de se soumettre à l'autorité du chef de secteur. A présent, le notable Mabidi, ex-chef de Gombe sud, serait d'accord de siéger. Bien que ne figurant pas sur la liste des juges de ce secteur, rien ne s'oppose à ce qu'il siége car il est juge de droit en vertu de l'article 4 du décret du 5 décembre 1933. Seule sa démission d'office en tant que chef d'un ancien groupement incorporé dans le secteur pourrait lui enlever ce caractère de juge de droit. Ce n'est pas le cas pour Mabidi.

Les registres et quittanciers sont bien tenus. L'examen des juge-

ments révèle que les mœurs sont dépravées. La majeure partie des affaires examinées est constituée par des adultères. Un bon nombre de femmes quittent leur mari, même des mères de famille, pour cohabiter avec d'autres hommes plus riches ou ayant un emploi plus lucratif que celui du mari. Lors du conseil de secteur qui suivit, cette question fut examinée et les notables avancent comme causes de cette dépravation des mœurs :

- a) Les femmes, fascinées par les « toilettes » des épouses des artisans de la Compagnie Sucrière voisine, envient le sort de celles-ci et consentent aisément à abandonner leur mari et leurs enfants pour cohabiter avec l'un d'eux; en plus des toilettes, elles ne doivent plus travailler la terre. C'est en bref, l'attrait des centres et des facilités de la vie qu'ils paraissent assurer.
- b) Les sanctions coutumières de jadis étaient plus rudes et, partant, plus efficaces. A présent, il n'y a plus de sanctions corporelles (que vous avez abolies) et, comme l'argent ne manque pas, les coupables paient sans douleur, amendes, frais et dommages et intérêts auxquels ils sont condamnés par le tribunal.
- c) Les mœurs des indigènes de l'Angola sont moins rigoureuses que celles de nos populations congolaises. Pour une raison futile, mari et femme de la colonie voisine se séparent pour cohabiter avec qui leur plaît. Or, comme de nombreux Angolais résident en secteur de Kyende, leur mépris des lois essentielles du mariage constitue un exemple néfaste pour nos indigènes.

Ces quelques motifs avancés par les notables paraissent pertinents. Comme moyens de lutte, ils ne voient que l'application rigoureuse des coutumes... barbares d'autrefois, ce qui fut interdit par le civilisateur. En conséquence, le redressement de la situation demandera bien des années et l'application de moyens nombreux persuasifs et variés. Peut-être que la nouvelle législation sur le mariage monogamique sera plus et mieux adaptée aux conjonctures actuelles résultant d'une évolution des mœurs et des esprits et qu'elle nous fournira les armes qui permettront de réactiver des unions conjugales saines et plus harmonieuses.

Les produits agricoles achetés depuis le début de l'année dans les deux centres commerciaux de Gombe sud et de Luvaka sont abondants. Que l'on en juge : arachides 473 tonnes, haricots 32 tonnes, oignons 58 tonnes, pommes de terre 4 tonnes, courges 4 tonnes, fibres 26 tonnes, farine de manioc 117 tonnes.

Septembre 1945

Nous étions avisés le 15 septembre que les travailleurs de l'Otraco (Office des Transports Coloniaux) du siège de Cattier refusaient la ration hebdomadaire qui leur était habituellement fournie et que des menaces étaient proférées à l'égard de tous ceux qui se présenteraient auprès des préposés à sa distribution. Je me suis rendu sur place immédiatement afin de prendre contact avec l'ensemble des travailleurs que je réunis dans les installations de la Compagnie. Après de longues discussions avec les plus excités et les plus récalcitrants, je parvins à les convaincre d'accepter la ration qui était conforme aux normes réglementaires. Finalement tout rentra dans l'ordre.

Indépendamment des interventions relatées dans les journaux de route, d'autres travaux multiples et variés, malaisés à concrétiser, étaient le lot quotidien de l'administrateur. L'administration de quelque 200.000 Congolais de souches hétérogènes dont la prolixité est à la fois interminable et envahissante et d'un millier d'Européens de pays différents, soulevait dans son sillage un cortège de problèmes simples ou complexes qu'il fallait résoudre sans plus attendre. La multiplicité des tâches, les insistance manifestées, par les indigènes surtout, obligeaient à des prestations en brousse de 12 heures par jour, 7 jours par semaine. Outre ces activités administratives j'ai rendu au cours des années 1939-1945 quelque 1.200 jugements de police.

La relation de mes activités dans le Territoire des Cataractes peut s'appliquer *mutatis mutandis* à celle de l'ensemble de mes collègues des 128 territoires que comportait le Congo d'alors. Comme pour moi, la plus grande des satisfactions sera celle d'avoir œuvré consciencieusement – très souvent entre deux accès de paludisme – pour le bien-être et le bonheur des populations dont l'administration nous était confiée.

Ceci conclut la série de mes journaux de route en brousse. Je quitte définitivement le Territoire des Cataractes. Je croyais aussi quitter la Territoriale, ayant été désigné pour m'occuper, au Gouvernement général, de la classe des lettrés congolais, urundais et ruandais, appelés alors évolués. Mais les sanglantes émeutes de fin novembre 1945 à Matadi en décidèrent autrement. La prise en charge de mes nouvelles fonctions à Léopoldville fut ajournée. Je fus nommé chef du Territoire de Matadi et dus en reprendre l'administration. Tâche infiniment délicate dans le contexte d'alors.

Quoi qu'il en soit, je quittais le Territoire des Cataractes. Et ce départ me causa une profonde nostalgie que les décennies écoulées n'ont pas entièrement abolie. Je conserve, toujours vivant, un souvenir attachant de ces populations bakongo que j'appris à connaître et à estimer au cours des six années de travail en commun. Ce sentiment d'estime fut réciproque. Elles me l'ont manifesté en priant l'un des leurs, André Lufua, professeur à l'école S' Luc à Léopoldville, de sculpter mes traits dans un bois de leur région, le Kalungi. Depuis lors, des échanges sporadiques de correspondances entretiennent nos conversations d'autrefois. Mais celles-ci s'espacent de plus en plus. Beaucoup de mes correspondants sont âgés. D'autres sont morts. Une page se tourne lentement...

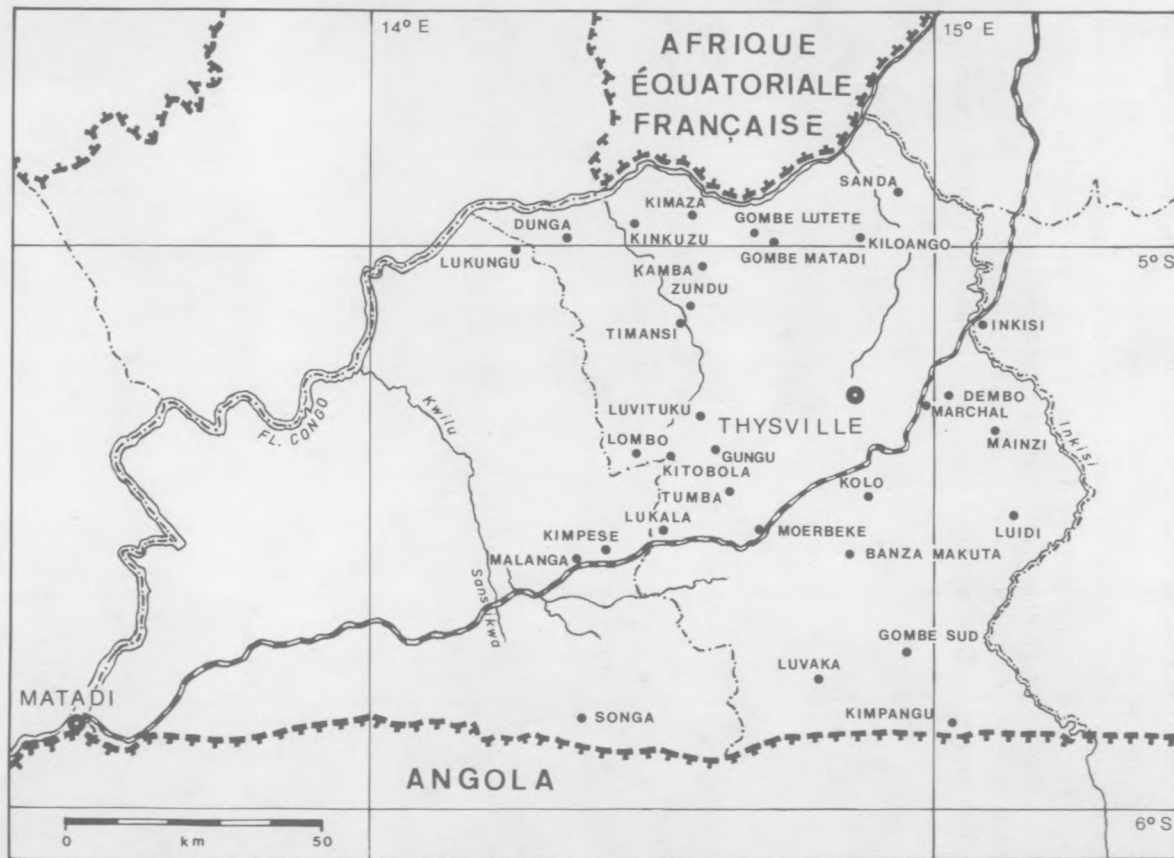


Fig. 1. — Carte de la région considérée.

APPENDICE

LES SECTES POLITICO-RELIGIEUSES

Le kimbanguisme

Ce mouvement, du nom de son fondateur Simon Kimbangu, était constitué à l'époque de cellules clandestines éparpillées principalement dans la partie Nord du Territoire des Cataractes avec néanmoins des prolongements vers le Sud, ainsi que des ramifications dans les Territoires voisins de Madimba, Kasangulu et au-delà, vers le Kwango, Léopoldville, Matadi, ainsi qu'en Afrique Equatoriale française qui jouxtait le Territoire des Cataractes.

Cette secte n'offrait alors aucune organisation générale structurée tout au moins apparente. Cette marginalisation résultait de l'obligation dans laquelle elle se trouvait pour survivre de se réfugier dans la clandestinité.

Sa nature

Mais qu'est-ce que le kimbanguisme ?

On pourrait le définir comme étant le syncrétisme de l'animisme et des rites d'une religion européenne, en l'occurrence le protestantisme. C'est donc dans les régions du Bas-Congo, à prédominance protestante, que le kimbanguisme trouva un terrain favorable à son épanouissement.

Nous rappelons ici que les missionnaires protestants furent les premiers à s'installer dans la région du Bas-Congo en bordure du fleuve Congo. En effet, des établissements protestants furent fondés à Palaballa (Matadi) en 1878, à Mbanza Manteka en 1879, à Manianga en 1881, alors que les Pères Rédemptoristes se manifestèrent à Matadi en 1899 seulement, à Kinzu et à Tumba en 1900, soit quelque 20 années plus tard. Pendant ces deux décennies, les populations furent travaillées exclusivement par les pasteurs protestants qui purent, à leur aise, enraciner leur religion dans toutes les régions en bordure du fleuve en y fondant des postes de missions à Mukimbungu, Lukunga, Gombe Lutete. Toutes ces missions « évangéliques » n'ont qu'une autorité, la Bible, que chaque croyant

interprète à sa façon, selon l'inspiration du moment reçue de l'Esprit divin. Pasteurs et catéchistes congolais ont été formés selon cette norme et répartis dans les villages. Une telle formation allait susciter les interprétations les plus variées, les plus subjectives et les plus propices à l'épanouissement de sectes comme le kimbanguisme.

Historique

C'est en avril 1921 que les manifestations publiques du mouvement attirèrent l'attention de l'Administrateur territorial des Cataractes Sud de l'époque, Monsieur Morel. La rumeur publique porta à sa connaissance les faits extraordinaires qui se déroulaient à Kamba, en pays Londe, village d'origine de Kimbangu.

Selon ces récits, un homme, se disant envoyé de Dieu, opérait des guérisons par un pouvoir surnaturel. Sur un simple attouchement des mains, il écartait toute affection présente ou à venir, il ressuscitait les morts. Il enseignait les foules comme le Christ, et il se choisit 12 apôtres pour l'assister dans sa tâche, de jour en jour plus absorbante.

Des caravanes d'indigènes convergeaient vers Kamba, venant de toutes les régions du territoire et des régions voisines, amenant des malades, en vue de leur guérison par le thaumaturge.

De telles concentrations d'indigènes comportaient de réels dangers, tant au point de vue politique qu'au point de vue de l'hygiène des populations dont beaucoup étaient porteuses de germes d'épidémies : paludisme, maladie du sommeil, etc.

L'Administrateur informa de ces faits son supérieur hiérarchique, le Commissaire de District. Aussitôt, il fut invité par celui-ci à se rendre sur place, accompagné de l'escorte symbolique habituelle, afin de se rendre compte par lui-même de l'ampleur du mouvement, de la véracité des faits colportés et de la situation générale réelle.

L'Administrateur se mit en route pour Kamba où il arriva le 12 mai 1921. Une foule de 700 à 800 personnes s'y trouvaient rassemblées. En avant du village, Kimbangu attendait le fonctionnaire, entouré de quatre prophètes qu'il s'était choisis et d'une cinquantaine de catéchistes et de notables. Tous chantaient des hymnes bibliques. Kimbangu, lui, s'agitait dans des contorsions nerveuses, des tremblements de tout son corps, en poussant des cris bizarres.

Tous se mirent alors à exécuter une ronde bruyante autour de l'Administrateur, l'empêchant ainsi d'avancer. Les invitations au calme qu'il leur adressait demeuraient sans résultat. Il fut dès lors contraint de

contempler passivement ces exhibitions grotesques dont la connotation politique était patente. L'autorité de l'Etat était bafouée.

Après quelques minutes elles prirent fin, les intéressés étant épuisés. L'Administrateur en profita pour se rendre au village à l'entrée duquel se trouvait la maison de Kimbangu. Celle-ci était entourée d'un vaste enclos en bambous liés les uns aux autres, où se tenaient les séances prophétiques.

Dès son arrivée, les prophètes et les catéchistes protestants, leurs collaborateurs, soit une cinquantaine de personnes, se massèrent dans l'enclos sacré. A l'extérieur de celui-ci, la foule s'entassait dans tous les coins du village.

L'Administrateur s'adressa à tous les indigènes leur disant être venu sans intentions hostiles mais uniquement pour voir ce qui se passait à Kamba. Puis, jugeant que le centre de la réunion se situait dans l'enclos du prophète, il décida de faire dresser sa tente à proximité. Cette décision suscita une vive opposition de Kimbangu et de son entourage qui voulaient qu'il aille s'installer à l'autre extrémité du village. L'Administrateur ne tint aucun compte de leur opposition et il fit monter sa tente à l'endroit qu'il avait choisi.

Pendant son installation, Kimbangu se tenait près de l'Administrateur lui lisant des textes bibliques et notamment le récit de David terrasant Goliath tandis qu'un autre prophète lui montrait une image de la Bible représentant le géant mis à mort par David. Durant cette scène, tous les autres prophètes et leurs acolytes entonnèrent des chants dans l'enclos symbolique.

L'ensemble de ces faits et gestes, les mimiques, ironiques pour le moins, traduisaient des sentiments caractéristiques d'hostilité à l'égard de l'Etat, représenté par l'Administrateur.

A un moment donné, Kimbangu s'approcha de la tente. Comme il paraissait plus calme, l'Administrateur l'invita à entrer, lui répétant qu'il n'avait aucune intention agressive à son égard. Il lui demanda la signification de ses actions bizarres, de son comportement étrange et leur but. Mais il ne répondit pas, promettant qu'il reviendrait dans la soirée.

Il vint effectivement mais en compagnie de ses auxiliaires. Il fit alors à l'Administrateur une nouvelle lecture de textes bibliques, choisis à l'avance, et que le fonctionnaire devait forcément interpréter comme lui étant adressés : « Dieu me protège contre mes ennemis », « je suis fort de par la force de Dieu », « mes ennemis ne peuvent rien contre moi », etc., toutes citations accompagnées de crises de tremblements, de soubresauts et autres manifestations nerveuses et désordonnées ne

répondant pas aux questions qui lui étaient posées.

Dans une biographie anecdotique, écrite par l'écrivain non identifié mais qui semble avoir été Ntiete [7], son ami qui accompagnait Kimbangu partout selon le grand chef Lutunu, cette scène est relatée comme suit :

Après cela le blanc, l'ennemi abominable aux yeux du prophète, fit dire que les prophètes vinssent parler avec lui. La nuit était arrivée; environ vers sept heures il les appela. Ils vinrent s'asseoir à côté de la tente. Le blanc interrogea et dit de raconter tout ce qu'il y a sur votre compte, vous prophètes.

Le prophète prit et lut le psaume de David 3, II. La force du Saint Esprit se manifesta en lui. Il cria d'une voix forte : « j'ai appelé Jehova de ma voix ».

Il leva ensuite les yeux vers le ciel et parla dans une langue nouvelle : « teck, teck, teck ». Les serviteurs aussi levèrent les yeux au ciel et parlèrent cette langue céleste. La raison de ces paroles et de ces regards au ciel est que Dieu avait promis à Simon Kimbangu que n'importe quand et n'importe en quel endroit vos ennemis vous arriveront et ce n'est pas vous qui parlerez mais j'enverrai le prince des anges, Gabriel, pour être votre défenseur. Donc Dieu n'a pas failli à sa promesse à l'arrivée du blanc.

Il cria encore, « je n'ai pas peur de dizaines de milliers d'hommes ». Le blanc entendait crier si fort dit : « parlez doucement ». Lui, le prophète Simon Kimbangu cria encore d'une voix forte : « je n'ai pas peur de dizaines de milliers d'hommes ». A ces mots, le blanc eut peur il appela deux policiers, leur dit d'entrer dans la maison. Lui, le blanc se trouvant entre deux soldats dit : « est-ce que vous allez persécuter le Saint Esprit ? Est-ce que c'est l'orgueil qui vous a amené ici ? » Alors le blanc dit : « allez vous-en, soit, demain nous parlerons ». Aussitôt les chantres entonnèrent le chant 207 : soldats de Jésus allez au combat à l'instant.

Ce chant fut chanté d'une voix forte, avec force voix, les chantres laissèrent bien entendre leur voix.

On chanta des chants très goûtés, on ne dormit pas.

Ne pouvant obtenir aucun éclaircissement souhaité, l'Administrateur pria Kimbangu de se retirer, ce qu'il fit.

Tous se réunirent alors dans l'enclos et se mirent à chanter. Vers 10 heures du soir, l'Administrateur demanda que les chants soient interrompus. Refus catégorique. Et le bruit infernal reprit et se poursuivit jusqu'à l'aube : les chanteurs se tournaient vers la tente pour accentuer la voix.

Le lendemain matin, Kimbangu bénit les visiteurs, leur imposant les mains, ordonnant aux malades de se lever au nom du Christ. Plusieurs

cas de maladies invétérées lui furent présentés sans que guérison s'ensuivît évidemment.

La conviction de l'Administrateur était faite. Il fallait mettre un terme au plus vite à ce mouvement pétri d'orgueil, d'indépendance, voire de haine, à l'égard des Blancs et prôné par Kimbangu.

Aussi partit-il le jour même pour Ngombe Matadi, d'où il rendit visite à la Mission protestante de Ngombe Lutete pour faire part aux deux missionnaires baptistes anglais de l'impression nettement défavorable qu'il avait ressentie à Kamba.

Ces Révérends promirent de se rendre dans ce village afin de voir par eux-mêmes ce qui s'y passait.

A l'issue de leur visite, ils écrivirent à l'Administrateur, lui demandant de temporiser et de ne prendre aucune mesure de coercition qui pourrait surexciter les esprits, s'offrant à réunir leurs principaux catéchistes dont la plupart forment l'entourage de Kimbangu pour leur rappeler la nécessité d'obéir aux lois du Gouvernement.

Ils lui demandaient de transmettre le second exemplaire de leur lettre au Gouverneur général, ce qu'il fit.

Par la suite, il recueillit des preuves selon lesquelles l'attitude desdits missionnaires se révélait assez ambiguë. Ils craignaient en effet, une réaction défavorable, voire hostile, des indigènes à leur égard.

Sur ces entrefaites, l'Administrateur fut avisé que Kimbangu avait suscité des imitateurs dans d'autres régions du Territoire des Cataractes et notamment à Banza Makuta et à Sanda. Dans la première localité l'agitation prit d'emblée une tendance nettement politique. Ses caractéristiques principales pouvaient se résumer ainsi : ne pas payer l'impôt, proférer des propos hostiles à l'Etat, fomenter des vexations à l'égard des indigènes catholiques.

Comme le kimbanguisme faisait tache d'huile, l'Administrateur insista auprès de l'Autorité supérieure pour qu'il y soit mis fin le plus vite possible par l'arrestation et l'éloignement de Kimbangu et des prophètes les plus irascibles. Déjà, dans les régions fortement contaminées par la secte, on constatait une absence tout à fait anormale de la rentrée de l'impôt de capitation.

De plus, les caravanes d'indigènes revenant des centres de séances prophétiques colportaient des propos hostiles à l'Etat et aux Blancs, propos tenus par Kimbangu et ses imitateurs. Les archives trouvées ultérieurement chez les divers prophètes pullulaient de citations et de recommandations de cette nature.

Arrestation de Kimbangu et son évasion

L'Administrateur reçut enfin l'ordre d'arrêter Kimbangu. Immédiatement, il se mit en route pour Kamba où il arriva le 6 juin. Il n'est pas inutile de souligner ici qu'il n'existait aucune voie de communication directe et rapide pour effectuer ce parcours et que tous les déplacements se faisaient généralement à pied par d'étroits sentiers. Dans ces conditions, tout effet de surprise était impossible car les nouvelles se répercutaient très rapidement par la voie des tambours, ces fameux tam-tams.

Aussi, l'Administrateur était-il attendu à Kamba par une foule de quelque trois mille personnes précédées de prophètes chantant et s'agitant avec, à leur tête, Kimbangu.

Il mit ceux-ci en état d'arrestation et les plaça dans une case à l'entrée du village, sous la garde d'une sentinelle. Quant à la foule, il voulut la faire disperser par ses soldats car elle manifestait de l'hostilité, lançant dans sa direction des projectiles : pierres, briques, bouteilles, etc. Les assaillants furent d'abord repoussés. Mais subitement, il y eut un retour offensif de leur part. Les sommations restées sans résultat, l'ordre de tirer en l'air fut donné, ce qui provoqua la fuite éperdue des assaillants.

Pendant ces échauffourées, le factionnaire préposé à la garde des prophètes enfermés avait quitté son poste, par peur sans doute, et tandis que l'on se battait dans le village, Kimbangu et la prophétesse Mandombe en profitaient pour s'échapper.

Deux soldats furent blessés au cours de la bagarre de coups de couteaux; un enfant fut tué et une femme blessée par un coup de fusil tiré par des soldats qui s'étaient écartés de l'Administrateur et cela à son insu. Le peu de victimes de cette fusillade amena les indigènes à ironiser à propos de la faiblesse des armes de l'Etat qui n'utilisaient que des cartouches remplies d'eau... Vingt ans plus tard, j'ai entendu maintes fois cette assertion qui annihilait toute crainte chez les auteurs de troubles lors des manifestations de masse.

L'Administrateur rentra à Thysville le 9 juin. Ayant eu l'intuition que des soldats s'étaient livrés pendant la nuit, à Kamba, au pillage de certaines cases, il fit fouiller les bagages des soldats et récupéra des objets et de l'argent ayant appartenu manifestement à des villageois de Kamba. La liste des objets volés et des coupables fut transmise au Parquet. Les trois principaux prophètes, proches collaborateurs de Kimbangu avaient été arrêtés et incarcérés à la prison de Thysville.

Ces incidents ont immanquablement créé une effervescence généralisée et porté atteinte à la tranquillité publique dans toute la partie nord

du Territoire des Cataractes, principalement, mais aussi par ricochet dans les territoires voisins.

Promenade militaire

Afin de ramener le calme et l'ordre dans toute la région, une promenade militaire en la chefferie de Zundu, dans laquelle se situe Kamba, fut décidée en vertu d'un décret du 31 juillet 1920.

Entre-temps, Kimbangu, qui s'était réinstallé à Kamba, s'enfuit à nouveau le 13 juin 1921, à l'approche des troupes. Pendant trois mois, il sera vainement recherché. Ultérieurement, on apprendra qu'il avait parcouru toute la région nord du Territoire des Cataractes, celle de Madimba et Kinshasa et cela avec la complicité de ses adeptes. Cette errance, dans une clandestinité précautionneusement protégée, accentua son aura messianique dans l'esprit des populations car il tenait le Gouvernement en échec.

Nouvelle arrestation de Kimbangu

Enfin, dans la soirée du 12 septembre 1921, Kimbangu était arrêté à Kamba par un agent territorial, ainsi que la prophétesse Mandombe et leur entourage.

Pendant la période qui s'écoula du 15 juin au 15 septembre, la partie nord du Territoire des Cataractes fut soumise à l'occupation militaire.

Durant celle-ci, les principaux catéchistes organisateurs du mouvement prophétique, ainsi que les prophètes, furent arrêtés. Ces arrestations provoquèrent des interventions multiples des missionnaires protestants qui toutes furent jugées hautement inopportunes et dès lors demeurèrent sans résultat.

Dans la soirée du 13 septembre, immédiatement après l'incarcération de Kimbangu à la prison de Thysville, de nombreux indigènes s'assemblèrent à proximité de celle-ci et entonnèrent les chants du visionnaire ainsi que l'hymne national anglais. Celui-ci avait également été chanté à plusieurs reprises sur le parcours pédestre de Kimbangu et de son escorte de Kamba à Thysville.

A ce propos, il convient de souligner que des adeptes protestants se désignaient généralement sous l'appellation « angelezi ». J'en eus la preuve à plusieurs reprises. Par ce terme, ils exprimaient leur complexe de supériorité sur ceux qu'ils considéraient comme de vulgaires sujets de Boula Matari et plus spécialement les catholiques. C'est ainsi que le

22 mai 1921, ils ont envahi les chapelles catholiques de Kuwemba et de Banza Makuta et ont brûlé les insignes religieux qui s'y trouvaient.

Ce sentiment de prééminence avait été inoculé, bien innocemment sans doute, par un missionnaire anglais au cours d'exposés géographiques où il représentait au tableau noir l'étendue de la Belgique par un cercle de faible diamètre et l'Angleterre par un autre cercle concentrique de dimension impressionnante.

Telles étaient parfois les étranges manifestations de l'esprit de certains étrangers à cette époque.

Notice biographique de Kimbangu

Il était né vers 1881 à Kamba d'un père nganga (féticheur) très connu dans la région. Comme tous ses congénères, celui-ci se livrait à des tremblements et à des convulsions lorsqu'il proférait les incantations rituelles qui accompagnent la mise en action d'un nkisi (fétiche).

Simon Kimbangu dut assister souvent à ces manifestations qui sont censées signifier que le sujet est saisi par un esprit.

Ces contorsions allaient constituer ultérieurement les caractéristiques des gunzas qui entraient en transe lorsque nous les interpellions et procédions à leur arrestation.

Le jeune Simon étudia à l'école de la mission protestante B.M.S. (Société des Missions des Baptistes anglais) de Ngombe Lutete, non loin de Kamba.

Il s'y révéla bon élève, intelligent, et bon orateur. Il n'atteignit cependant jamais la dignité de pasteur; seule la fonction de catéchiste lui fut accordée. Ce rôle lui parut très vite monotone et il l'abandonna pour se rendre dans les centres de Matadi et de Léopoldville où il pouvait jouir de plus de liberté.

En 1920, en pleine maturité, il revint dans son village pour y développer la fonction messianique que nous avons évoquée plus haut.

Quels étaient les thèmes principaux du kimbanguisme ?

– Au point de vue moral :

Ses préceptes étaient recommandables. Il avait jeté l'interdit sur le fétichisme, la polygamie et certaines danses lascives ou obscènes de ngoma (variété de tambour). Il proscrivait l'alcool et le tabac.

— Au point de vue politique :

Dans ce domaine, la xénophobie et la haine de la race européenne et de l'autorité de Boula Matari se manifestaient explicitement.

Dès le mois de mai 1921, on relevait les prescriptions principales suivantes :

1. Ne plus payer l'impôt de capitation dû par tout homme adulte et valide ne jouissant d'aucune mesure d'exemption prévue pour les familles nombreuses, pour maladie passagère ou pour invalidité.
2. Ne plus aménager de plantations de manioc, ce qui pouvait, à terme, susciter des difficultés dans le ravitaillement des travailleurs au service des Européens.
3. Ne plus s'engager au service des Européens ni dans les foyers, comme serviteurs, ni dans les entreprises.
4. Ne plus reconnaître l'autorité de Boula Matari.
5. Ne plus négliger l'entretien des cimetières et les sentiers d'accès car les ancêtres ressusciteraient le jour où les Blancs devraient quitter le pays.
6. Ne plus accomplir les prestations contractuelles souscrites par certains travailleurs du chemin de fer Matadi-Léopoldville si l'on procédait à l'arrestation de Kimbangu.

Cette position qui affectait une partie du personnel semblait être dirigée, sinon fomentée, par des éléments étrangers ou soumis à des influences étrangères.

On le constate, la tendance xénophobe et les sentiments hostiles aux Européens sont nettement marqués.

D'ailleurs, ils s'étaient manifestés plus ou moins ouvertement depuis le début du mouvement tels les incidents de mai et de juin 1921 de Kamba.

Tout au long de la ligne du chemin de fer, des tracts, des chants significatifs habilement choisis dans la Bible, étaient dactylographiés en de nombreux exemplaires et judicieusement répartis pour être mis en circulation parmi le personnel.

De plus, le but poursuivi qui se dessinait de jour en jour davantage était indiscutablement l'arrêt de tout transport par chemin de fer. Or, en 1921, les Congolais n'étaient pas capables de concevoir de tels plans ni d'en poursuivre méthodiquement la réalisation. S'ils avaient été seuls en cause ils n'auraient pas apporté tant de soins à concentrer l'agitation et à la maintenir en éveil sur tout le parcours du chemin de fer.

Le courrier découvert dans les cases de Kimbangu et des prophètes de Kamba et d'ailleurs est, à cet égard, révélateur. Les enquêteurs

d'alors qui dépouillèrent ces écrits étaient convaincus que le mouvement n'émanait pas de Kamba mais de Kinshasa où se déroulèrent sporadiquement les premières manifestations.

Ils l'étaient après avoir pris connaissance de correspondances écrites par des sujets étrangers au service de sociétés de Léopoldville. Les divers recoupements effectués à l'époque sont assez symptomatiques.

Le kimbanguisme était bien un mouvement politique fomenté et sans doute payé par l'étranger.

Les natifs des Cataractes et d'ailleurs ne pouvaient déceler une telle orientation. Ils ont accepté avec empressement l'aspect religieux qui seyait parfaitement à leur caractère à la fois mystique et hostile à la race dominante.

Une sérieuse épuration s'imposait et les indésirables devaient être expulsés, ce qui fut fait.

Tel fut, dans ses grandes lignes, le processus du mouvement kimbanguiste pendant l'année 1921.

Causes du kimbanguisme

1. Point de vue moral

- a) La remise entre les mains des Noirs, par les missionnaires protestants, du texte intégral des écrits bibliques traduits en dialecte indigène et laissés à la libre interprétation du lecteur. C'est dans ces textes que Kimbangu et ses acolytes puisaient leurs citations.

En Europe, même le clergé catholique ne confiait alors de tels textes qu'à ceux de leurs fidèles qui avaient fait des études supérieures.

Lors des interrogatoires, certains prophètes ont déclaré que les missionnaires protestants portaient la responsabilité de ce qui était arrivé parce qu'ils leur avaient confié des textes de l'Ancien Testament et qu'ils avaient voulu imiter les anciens prophètes. La responsabilité morale des missionnaires a donc été engagée. Certes, certains d'entre eux s'étaient abstenus de diffuser de tels textes.

- b) A cette cause principale, s'en ajoute une autre qui a sa source dans les rivalités des confessions religieuses européennes auxquelles le Noir cherchait à échapper. Pour cela, il voulut fonder sa propre religion, en adaptant au fond de la croyance protestante une forme extérieure qui frappe l'esprit et l'imagination en évoquant des rites étranges du fétichisme d'autrefois : tremblements, contorsions nerveuses, etc.

2. Point de vue matériel

- a) Le recul progressif de la présence territoriale. Des postes secondaires avaient été supprimés dans l'intérieur du Territoire d'où un manque de contacts humains et de contrôle permanent des populations dans une région particulièrement sensible et où la tranquillité doit être maintenue.
- b) La situation économique défavorable qui sévissait alors et qui causa bien des désœuvrés, favorisa les rassemblements d'où sortaient des cellules de ce mouvement.
- c) Une certaine connexité existait entre le kimbanguisme et le mouvement pan-américain africain d'alors et le Kitawala de l'Est.

Solutions préconisées par le gouvernement et satisfaites

1. Eloigner de leur milieu les principaux prophètes fauteurs de troubles publics en leur assignant une résidence à grande distance;
2. Exiger que les missions protestantes cessent la distribution de textes bibliques laissés à la libre interprétation des éléments n'ayant aucune formation adéquate;
3. Inviter les missionnaires protestants ayant eu une conduite ambiguë dans le déroulement des incidents à s'écarter de la région pour être affectés à d'autres postes missionnaires;
4. Accroître le rôle pacificateur de l'autorité territoriale afin de ramener le calme parmi les populations, de les inciter au travail, à l'aménagement des cultures, au développement de l'élevage du petit bétail, à susciter le recrutement de la main-d'œuvre, etc.

Ces différentes mesures contribuèrent à apaiser les populations de cette zone troublée douloureusement. Mais les dispositions qui contribuèrent avec le plus d'efficacité à mettre le kimbanguisme en veilleuse furent l'action intensive de l'Administration territoriale qui créa des routes, ouvrit des centres commerciaux pour rapprocher les populations les plus éloignées des magasins d'achat des produits agricoles, inaugura des écoles dénommées nationales (voir p. 34).

5. Enfin, pour briser le monopole de l'influence protestante dans le Bangu, l'installation des missions catholiques fut facilitée avec leurs œuvres scolaires, médicales et sociales. L'atmosphère devint alors plus accueillante et la gaieté succéda à la morosité et à la froideur des esprits perturbés par les événements de la dernière décennie. Le climat, en général, devint plus sympathique aux Blancs. Personnellement, je conserve un souvenir très agréable et très attachant des

populations du Bangu lesquelles, d'ailleurs, m'ont manifesté leurs sentiments d'affection de manière tangible lors de mon départ et encore bien longtemps après celui-ci.

Il ne faudrait cependant pas croire que le mouvement kimbanguiste avait été totalement jugulé par la répression. Des foyers sporadiques se rallumaient périodiquement sous l'influence de quelques néophytes ou d'anciens « ngunza » (prophète) réveillés par le prurit d'un messianisme endormi sous la chape du temps. Comme me disait le grand chef Lutunu : « ce sont des lulendo » (orgueilleux). Et il ajoutait avec un fin sourire teinté d'ironie : « Où sont passées votre force et votre autorité ? » (sous-entendu, de l'Etat).

Mais à côté de ces incidents isolés, il y eut des manifestations de masse qui purent être maîtrisées sans devoir recourir à l'intervention des armes.

Pendant les années de guerre, on assista à un foisonnement de sectes politico-religieuses qui surgissaient dans la mouvance du kimbanguisme.

Nous citerons le mpadisme, le tonsi, le mvunguisme, le kintwadi, les Dieudonné et d'autres d'un rayonnement localisé et éphémère.

Le mpadisme

La plus répandue d'entre elles fut le mpadisme du nom de son fondateur Mpadi Simon Pierre. Cette secte prit racine en territoire de Madimba d'où Mpadi est originaire. Celui-ci débuta dans la vie active comme catéchiste à la Mission Baptiste Américaine de Nsona Mbata qui fut contrainte de le congédier. Il se rendit alors à Léopoldville où il devint propagandiste de l'Armée du Salut avec le grade de lieutenant. Il était doué d'un pouvoir de suggestion très aigu qui lui permettait de rallier de nombreux adeptes et notamment des kimbanguistes.

En septembre 1939, les rumeurs de la guerre en Europe se répercutèrent et s'amplifièrent au Congo jetant un trouble considérable dans l'opinion publique congolaise. Mpadi en profita pour réunir ses partisans dans une « église » qu'il dénomma « Eglise des Noirs ». Il en fixa le lieu à Kisangi en Territoire de Madimba. Ce village avait été fortement imprégné autrefois par le kimbanguisme. Aidé de certains adeptes, il construisit un temple et des maisons pour les dirigeants de la secte dont la plus confortable lui était réservée.

La structure de son « église » comportait 12 grands apôtres, 120 apôtres inférieurs, 300 apôtres catéchistes qui exerçaient leur apostolat dans 151 villages des Territoires de Madimba, Kasangulu et Thysville (Cataractes).

Les différends survenant entre les adeptes étaient examinés par les tribunaux « d'église » car les « mpadistes » ignoraient ceux de Boula Matari. Semblable attitude éveilla l'attention des Chefs de Circonscriptions indigènes qui se plaignirent auprès de l'Administrateur territorial de Madimba. Celui-ci voulut se rendre compte de ce qui se tramait dans la nouvelle « Jérusalem » et il s'y rendit. Evidemment, Mpadi ne l'attendit pas. Il s'enfuit en Angola.

Ainsi allait commencer la série des arrestations et évasions successives de Mpadi qui s'échelonnèrent de 1939 à 1946. Pendant sa clandestinité, il continuait un prosélytisme épistolaire émaillé d'équivoques, de contradictions. Son ambition se résumait par priorité, auprès de ses adeptes, à se substituer de plus en plus à Kimbangu comme étant l'élu de Dieu en tant que Chef de l'Eglise des Noirs.

Dans une de ses nombreuses épîtres, il signalait que Kimbangu était parti en Europe, pour pouvoir témoigner ensuite ce qu'il avait vu de la guerre, qu'il en était revenu et l'avait prié de transmettre à l'Eglise des Noirs le message suivant :

La guerre sera gagnée par les Allemands. Leur roi s'emparera du Congo. Il y établira des usines et des magasins où les Noirs pourront s'initier à tous les arts et à toutes les sciences et même à la pratique de certaines magies qui constitueront donc une rude épreuve pour eux. Il fera venir des femmes blanches que les Noirs pourront épouser ou fréquenter dans les maisons de filles. Beaucoup de Noirs chasseront leurs femmes pour épouser des Madames.

Je vous annonce cela maintenant pour que quand cela viendra, vous vous souveniez que le Chef des Apôtres l'avait prédit. Enfin, et après 20 ou 30 ans, quand les Noirs seront initiés aux techniques et aux sciences, le roi allemand fera venir au Congo des Noirs américains.

Il chassera tous les missionnaires étrangers et permettra aux Noirs de prier Dieu entre eux.

Nous serons donc ainsi sauvés de ceux qui nous persécutent. [8]

Ce mélange du sacré et du charnel, l'arrivée des femmes blanches pour leurs futures épousailles constituaient l'aiguillon, judicieusement affûté, pour stimuler le déclin du kimbanguisme depuis l'incarcération du prophète suprême auquel, lui, Mpadi, devait succéder. Indépendamment

de ses nombreux écrits aux allures prophétiques, il ne négligeait pas l'action dans son entourage, même lorsqu'il était en prison.

Au cours de ses nombreuses évasions, et bien que pourchassé par la police, il n'en poursuivait pas moins dans la clandestinité, généralement en forêt, les réunions de ses adeptes. Mais les préceptes qu'il leur avait enseignés allaient souvent à l'encontre de ceux de Kimbangu. C'est ainsi qu'il permettait la consommation du vin de palme dont il usait d'ailleurs à satiété, qu'il imposait la polygamie, limitée toutefois à trois épouses et à un nombre indéterminé de concubines. En outre, les mpadistes devaient assister aux offices vêtus de blanc ou de kaki.

Dans le Territoire des Cataractes, le mpadisme était connu sous l'appellation « Mission des Noirs ». Son aire de dispersion principale s'étendait dans la partie est du Territoire, sur la rive gauche de la rivière Inkisi. Elle s'y était implantée discrètement en 1939. Son centre le plus important était « l'Eglise de Sanda », dénommé en langue vernaculaire « Mbanza Samalia » (ville de Samarie). Il importe de souligner ici que c'est à Sanda que Kimbangu fut hébergé en 1921 après son évasion de Kamba et que c'est dans cette localité que furent cachés les prophètes, à la suite de Kimbangu, qui étaient recherchés par l'Autorité. Jusqu'en mai 1940, les adeptes de la secte menaient une vie paisible sans se faire remarquer. Mais avec la déclaration de la guerre à la Belgique apparurent les tendances nationalistes et xénophobes, renaissance du kimbanguisme de 1921, animée par d'anciens kimbanguistes notoires.

Dans un cahier découvert à Sanda, signé « SK we PS » ou Simon Kimbangu et Mpadi Simon, celui-ci définissait le 19 juin 1939 les règles de la « Mission des Noirs ».

Il demandait en outre que les fonds recueillis depuis 1922, c'est-à-dire pendant la période kimbanguiste, soient versés à « l'apôtre du village ».

Or, à cette date, Mpadi était toujours lieutenant de l'Armée du Salut qu'il quitta officiellement le 8 septembre 1939. Ce Janus des temps modernes put ainsi, sous le couvert et l'autorité de l'Armée du Salut, recruter aisément des adeptes à son mouvement.

Le 13 novembre 1939, des adeptes de la région de Sanda se présentèrent en uniforme kaki au Commissaire de District à Ngombe Matadi, ce qui démontra que la préparation de la secte était ancienne car il avait fallu du temps pour confectionner ces uniformes. Cette organisation nécessitait un roulement de fonds assez important. D'après les documents comptables découverts, les adeptes devaient payer une cotisation d'un franc par mois. Vu leur nombre, les sommes ainsi recueillies étaient

rondelettes. Elles servaient à payer les apôtres, les tailleurs d'uniformes, à secourir les relégués, les incarcérés et les adeptes dans le besoin, etc.

D'un rapport que j'ai établi sur place le 16 septembre 1941, il ressort que des cérémonies rituelles se déroulaient lors du baptême, du mariage, de la communion, des séances du tribunal « religieux », etc.

Une caractéristique de la secte qui avait déjà marqué le kimbanguisme était que les adeptes appartenaient au même clan que les principaux meneurs. Ainsi à Sanda et dans les villages sectateurs, tous les membres des clans Benza et Mpudi étaient affiliés car c'étaient les clans des deux meneurs.

Une seconde caractéristique est la minutie avec laquelle a été poussée l'organisation du mouvement ce qui le rendait extrêmement dangereux et difficile à enrayer. Son virus s'infiltrait partout et ils étaient rares les villages de la région de Sanda qui en étaient totalement indemnes.

Selon certains écrits découverts, l'union entre les kimbanguistes et les mpadistes a été réalisée à Befale [9] entre les relégués des deux sectes qui auraient pour lors revêtu l'uniforme kaki. Ce cérémonial aurait eu lieu le 24 septembre 1940. Mais cette fusion se limita à la manifestation de Befale et à des rapprochements sporadiques dans la région de Sanda tandis qu'elle fut boudée puis rejetée par les kimbanguistes de la première heure.

La déclaration de guerre de 1940 avait porté à un paroxysme aberrant le fanatisme des sectateurs pour lesquels le dogme de la métempsychose s'était réalisé car l'âme de Kimbangu avait transmigré dans le corps d'Hitler.

Les succès nazis du début leur permettaient d'augurer que Kimbangu reviendrait bientôt dans son pays de Londe, qu'une ère de bonheur lui serait pour eux; les Noirs auront sur nous, Européens, un ascendant et un prestige qui les feraient nos maîtres. A l'époque, certains regards, certains propos, certaines attitudes, étaient réellement teintés de haine.

Le 15 août 1941, je notais dans un memento, que je venais de parcourir les villages, de la région de Sanda, les plus contaminés par la secte et que j'y avais rencontré très peu d'indigènes, que les quelques villageois, surpris par ma visite imprévue, s'enfuyaient dès qu'ils me voyaient. Il est vrai qu'à l'époque tous les regards convergeaient vers Sanda qui eut le « privilège » d'abriter Kimbangu dans sa fuite en 1921. Trois jours après, j'y revins à nouveau à l'improviste; je n'y rencontrai personne. Je poussai la curiosité jusqu'à Ngoyo, le village voisin, où je tombai au milieu d'une réunion de cinq adeptes occupés à « boire le café » signe de

la communion sectaire. Parmi eux, le trio des fortes têtes de l'endroit, recherchées depuis de longues semaines.

Je rencontrai des sentiments identiques d'hostilité dans les autres villages de l'« Eglise de Sanda » que je visitai. Il fallait absolument détendre cette atmosphère. Il était urgent de briser l'ostracisme que les sectateurs avaient dressé à l'égard des non-adeptes considérés par eux comme impurs et d'entamer la préparation des sols en vue des emblavures de la prochaine saison des pluies. Dans ce but, une occupation militaire de la région s'avérait indispensable. Elle eut lieu dès septembre 1941. Le contingent fut réparti en quatre groupes de militaires sous l'autorité d'un territorial afin de quadriller l'aire d'influence de l'Eglise de Mbanza Samalia. Personnellement, j'occupai le point le plus névralgique du dispositif, soit Sanda même en compagnie du militaire commandant toute la troupe. Chaque matin, la journée commençait par le salut au drapeau belge suivi de l'appel des hommes adultes et valides du village puis la répartition des tâches quotidiennes, toutes d'utilité publique (entretien des routes, des ponts, travaux d'hygiène, etc.)

Le 25 septembre 1941, dès le lendemain de notre installation à Sanda, je parvins en usant d'une ingénieuse astuce à circonvenir le secrétaire de la secte locale et régionale, médusé et décontenancé en constatant que je l'avais découvert et que je réclamaï de lui le courrier de la secte. Pris de court, il me demanda naïvement ce que je désirais, si c'était uniquement les lettres récentes. L'aveu était implicite. Sur ma demande péremptoire de me remettre toutes les archives, il m'objecta qu'elles se trouvaient à plus d'une heure du village. Or, il était un peu plus de midi. Et le soleil dardait à la verticale tous ses feux. Voyant que la distance à parcourir m'importait peu et afin de l'empêcher de se ressaisir je donnai le départ d'une course rapide et ininterrompue qui nous conduisit dans une forêt près d'un arbre abattu dont le temps et les fourmis avaient profondément évidé une partie du tronc. Là, sous un amas de broussailles pour dissimuler l'orifice de l'évidement, le secrétaire retira toutes les archives et les fonds de l'Eglise de Mbanza Samalia ainsi que la liste de tous les affiliés.

La découverte était d'importance. Elle allait permettre d'éclaircir un certain nombre de points demeurés obscurs jusqu'alors et d'établir la filière complète de la hiérarchie de la secte. Mais en parcourant plus à l'aise le chemin du retour, je mesurai l'étendue de mon imprudence et de ma témérité dans une contrée tellement hostile aux Blancs depuis 1921. En effet, je m'engageai dans cette aventure sans arme et dans l'ignorance du lieu où j'allais et qui je trouverais au bout de ma course. Mais cet

amoncellement d'idées noires rétrospectivement nées s'évanouirent dès mon arrivée au village où m'attendaient le Gouverneur de la Province et le Commissaire de District venus se rendre compte du déroulement de l'occupation militaire, mesure coercitive délicate, à appliquer fermement, mais avec diplomatie et modération. Ils furent à la fois sidérés et réjouis en évaluant les résultats obtenus aussi rapidement.

Le dépouillement des documents, rédigés en langue vernaculaire, nécessiterait de longues heures de travail mais il procurerait de grandes satisfactions car il aboutirait à saper le mouvement subversif dans toute la région. Pendant plusieurs années, le calme allait renaître dans tous les villages et les activités s'y manifester paisiblement.

Le mpadisme, ou « Eglise des Noirs », ou « Mission des Noirs », n'a connu ni l'ampleur ni la virulence du kimbanguisme de la décennie 1920.

Cette désaffection plus ou moins totale résulte de causes multiples dont les principales peuvent se résumer ainsi :

1. Mpadi n'avait ni l'envergure, ni surtout l'aura de Kimbangu qui, le premier, se révéla nationaliste et xénophobe;
2. La doctrine n'avait plus le puritanisme du kimbanguisme, ce qui déplut à bon nombre d'anciens adeptes de celui-ci imprégnés des préceptes du protestantisme anglican;
3. La vie privée dissolue de Mpadi heurtait les mentalités d'une grande partie des populations.

Le tonsi

Un autre mouvement se révéla très actif dans la partie méridionale du territoire des Cataractes à la frontière de l'Angola.

Le R.P. Van Wing dans son étude sur les différentes sectes [10] reproduit un passage d'un rapport qu'il avait établi en juillet 1941 et dans lequel il signalait à propos du tonsi, terme signifiant « goutte » que :

...les rites principaux qu'il comporte sont accomplis au moyen de gouttes de certains liquides, administrés sur la langue ou sur le front des candidats.

La première goutte doit remplacer le baptême, la seconde la confirmation et la troisième, appelée goutte de sang, doit procurer une illumination totale avec faculté de voir les esprits des ancêtres et de converser avec eux.

Les trois rites se font sous l'évocation de Tata Mupepe (Père Esprit), Tata Kimbangu et Tata Alamani.

A chaque rite, il y a abjuration solennelle du passé : c'est-à-dire de la foi chrétienne et de la pratique de la magie noire et serment de fidélité et de secret absolu. Les cérémonies se font sur les cimetières (appelés Kinshasa) pendant la nuit.

L'ère messianique du Tonsi comporte la cessation prochaine de la maladie et de la mort des clans fidèles, la résurrection des ancêtres qui apporteront toutes les richesses de l'Europe, la venue du grand soir où tous les Blancs périront dans le feu ou dans l'eau et ensuite constitution du royaume des Noirs, devenus Blancs, sous l'égide de Tata Alamani.

Les pratiques nouvelles sont nombreuses, beaucoup de tabous alimentaires, destruction d'objets et d'animaux noirs, abstention de tout travail agricole les mercredi, vendredi et dimanche, défense de relations sociales avec quiconque n'adhère pas à l'Eglise du Tonsi avec liberté de leur causer tous les dommages possibles.

Au point de vue social, c'est un retour complet à la vie précoloniale : défense d'aller à l'école, au dispensaire, à l'hôpital...!

Le mouvement tonsi atteignit son degré le plus aigu pendant l'année 1940. La guerre en Europe, l'occupation de la Belgique ébranlaient les esprits très sensibilisés par les rumeurs colportées par des éléments dépourvus de tout scrupule.

Au cours des enquêtes que j'effectuai sur place en septembre et octobre 1940, il fut constaté que le mouvement tonsi, en Territoire des Cataractes, suivit la même évolution que celui décrit ci-avant par le Père Van Wing, à propos du Territoire de Madimba, en raison de leurs sources communes en Angola.

J'ajouterai quelques considérations particulières résultant des interrogatoires de propagandistes avec lesquels j'eus ces entretiens.

Le but du mouvement visait à substituer à l'Administration belge au Congo celle, combien plus bienveillante dans l'esprit des Noirs, de l'Allemagne.

La hiérarchie de la secte comportait six catégories de dignitaires dont le principal était le « dispensateur ». Celui-ci recevait les ordres de propagande, l'argent, les armes et les munitions, en un mot toutes les directives des Allemands résidant en Angola. Ceci pour le côté humain. Mais pour que cette propagande fasse corps, il convenait de l'adapter à l'esprit imprégné de merveilleux de ces populations attardées en y introduisant la distribution du « tonsi », boisson divine, remise par Dieu lui-même au « dispensateur ». Ainsi lancé par le tremplin du merveilleux, la propagande devait immanquablement connaître une diffusion large et aisée par le truchement des dignitaires nombreux des catégories inférieures de l'armature du mouvement.

Le « tonsi » comportait trois phases distinctes et non simultanées :

1. Celle du vin de palme additionné d'eau qui était distribué en plein jour à tous les indigènes désireux de devenir adeptes; il n'offrait aucun caractère de gravité.
2. Celle du maïs (vin de palme et eau plus quelques grains de maïs). Seuls les hommes, fidèles à la secte, peuvent le boire. Il est distribué la nuit, dans la case d'un dignitaire préposé à sa distribution. Le bénéficiaire était tenu au secret le plus absolu car l'absorption du deuxième tonsi devait correspondre à la distribution ultérieure des armes et des munitions.
3. Le tonsi du sang (huile de palme) n'était pas encore parvenu en Angola. Il devait déclencher l'ère nouvelle, celle de la résurrection des ancêtres, suivie de la révolte contre les Européens.

Les axes principaux que la propagande faisait miroiter aux yeux des indigènes étaient judicieusement choisis. Ils démontraient que l'initiateur du mouvement connaissait parfaitement la mentalité et les aspirations des régnicoles.

J'en ai retenu trois parmi les plus connus :

- Réduction à la modique somme de 3 francs de l'impôt de capitation;
- Suppression de toutes les prestations coutumières;
- Enrichissement rapide de tous les indigènes, car les Allemands rémunéreraient beaucoup mieux le travail fourni et achèteraient les produits à des taux supérieurs à ceux pratiqués actuellement.

De tels principes étaient accueillis avec faveur et leur répercussion provoqua une large diffusion du mouvement.

Si la liqueur divine ne fut introduite que sporadiquement au Congo belge, par contre un réel engouement se manifesta parmi les indigènes pour se rendre vers les foyers angolais de distribution. Il en résultait une désertion générale dans les villages, l'abandon des travaux agricoles, le refus du paiement de l'impôt, la diminution dans la fréquentation des écoles, des dispensaires, etc.

Afin de freiner l'agitation créée par le mouvement subversif et rétablir le calme parmi les populations, il était urgent de procéder à une promenade militaire. Mais, pour plus d'efficacité, il fallait que des mesures similaires fussent décidées dans le nord de l'Angola. Je pris contact à cet effet avec l'Intendant à Maquela do Zombo en Angola afin de synchroniser nos actions respectives.

Avec la troupe, je visitai 76 villages et hameaux et constatai une attitude notoirement différente parmi les habitants de certains d'entre eux selon qu'ils appartenaient à tel ou tel groupement coutumier.

Chez les uns, la majeure partie des hommes attendait mon passage sur le seuil de leurs cases alors que, dans d'autres, je circulais par des artères totalement désertes.

Partout où je séjournai, je rassemblai les habitants chaque matin, surveillai l'exécution des cultures vivrières, celle des mesures d'hygiène aux abords des cases et aux alentours des points d'eau, veillai à la rentrée de l'impôt de capitation, etc.

Parallèlement, je procédai à l'arrestation des meneurs et notamment du principal d'entre eux que l'opinion publique unanime désignait sous l'appellation d'évêque Nsingi. Evidemment, ce dernier n'attendit pas mon arrivée dans son village pour se réfugier en Angola où je ne pouvais l'atteindre.

Après avoir sillonné la région pendant deux semaines, le calme était rétabli, les emblavures d'arachides, de manioc, de haricots, étaient achevées, les villages étaient propres, les sentiers débroussaillés, les enfants fréquentaient les écoles, les malades les dispensaires, bref un calme relatif régnait dans la région.

Je pouvais, avec les soldats, rejoindre le Chef-lieu du Territoire, Thysville, par étapes journalières successives de 25 à 30 kilomètres en caravanes.

C'est au cours de la dernière que se situe un de ces faits habituels mais significatifs du dévouement des religieuses missionnaires. Comme je devais passer la nuit dans le gîte d'étapes de Kimpangu, mon devoir me dictait de rendre visite à la Mission catholique de l'endroit afin d'examiner ses éventuels problèmes.

Lorsque je passai devant le dispensaire, je constatai qu'il était occupé par quelques indigènes. Je trouvai insolite cette activité. C'était dimanche, aux heures les plus brûlantes de la journée. Intrigué, j'entrai dans l'infirmerie où je vis une religieuse occupée à soigner un ulcère phagédénique. La touffeur ambiante du local et l'odeur fétide qui s'en dégageait me contraignirent à sortir précipitamment non sans avoir félicité la religieuse qui continuait à éponger méthodiquement et calmement la sanie avec une patience et une douceur admirables, inspiratrices de mon plus profond respect.

On ne dira jamais assez le dévouement et l'abnégation des religieuses missionnaires au Congo belge.

**Fin de la secte politico-religieuse du kimbanguisme
et sa mutation en « Eglise du Christ sur la terre
par le prophète Simon Kimbangu ».**

Pendant plus de trois décennies, les sectes politico-religieuses du Bas-Congo perturbèrent de manière sporadique et périodique, les populations de ce pays de Londe et des régions voisines.

De ce fatras de mouvements messianiques, le kimbanguisme était la genèse. Il en assurera la pérennité. Mais, contrairement à ce qui se manifestait habituellement ailleurs dans les mouvements analogues, Kimbangu allait mêler le caractère millénariste de ses interprétations bibliques qui annonçaient une ère de bonheur et de liberté, à des propos subversifs envers les Européens, dont les Congolais avaient le devoir de se détacher.

De telles perspectives faisaient naître des espérances viscéralement ancrées parmi les populations à la crédulité aveugle, dévorées de superstitions et dont les rêves côtoient sans cesse les rives du merveilleux et du surnaturel.

Aussi, l'Administration de ces populations traumatisées par ces événements émotionnels requerrait-elle une vigilance et une fermeté constantes. La moindre tolérance était considérée comme de la faiblesse et ne tardait pas à être exploitée par les sectateurs. C'est ce qui advint en 1924 lorsque l'Administration répondit positivement à la demande des kimbanguistes désireux de prier entre eux.

Fortifiés par ce succès, les kimbanguistes d'alors activèrent leur propagande effrénée et recrutèrent avec frénésie de nouveaux adeptes. Ce besoin irrépressible de recruter était insatiable. Ils multiplièrent les organisations à discipline militaire dont les contingents de plus en plus étoffés et nombreux constituaient une force dangereuse et perturbante pour la tranquillité publique.

L'Administration dut réagir à nouveau et reléguer les meneurs, auteurs de troubles. Ce sont ces réactions légitimes que d'aucuns se plurent à présenter comme étant des persécutions.

Le moment me paraît opportun de rappeler que l'autorité ne réprimait pas le kimbanguisme comme tel mais uniquement les *ngunza* (prophètes) qui, par leurs agissements désordonnés, convulsifs et une exaltation délirante, troublaient la quiétude et la sérénité des populations. Les adeptes qui se conduisaient sereinement ne subissaient aucune tracasserie. Seuls les trublions étaient sanctionnés.

Mais, trente ans après la naissance du mouvement kimbanguiste, celui-ci allait évoluer de manière plus subtile et plus sournoise. C'est qu'entre-temps une partie de la jeunesse lettrée des régions contaminées par la secte participait à sa direction.

Afin de camoufler le mouvement et son extension, elle abuserait l'Administration en créant le kintwadi.

Ce terme était issu du mot vernaculaire ntwadi qui signifie association, travail en commun. Le kintwadi allait connaître une résurgence agréable et dynamique dans l'ethnie Kongo où des activités sociales, économiques (telles les coopératives) en kintwadi étaient coutumières. Il n'était pas rare de rencontrer des groupes de villageois possédant par exemple un cochon en ntwadi. Lors de son abattage, des règles très strictes et immuables présideraient au partage de l'animal.

Aussi les cellules kintwadi, objet de notre propos, proliférèrent, non seulement dans le Bangu, le pays Londe, fief de Kimbangu, mais aussi et surtout peut-être, en raison de l'anonymat plus aisé à respecter, dans la grande cité de Léopoldville et dans sa vaste banlieue.

Dès que les protagonistes s'estimèrent suffisamment nombreux et forts pour se structurer et affronter l'autorité, ils se découvrirent, abondonnèrent la tartuferie qu'ils avaient entretenue et proclamèrent par des tracts clandestins que Kimbangu était le mvuluzi (sauveur), qu'il reviendrait bientôt bouter les Blancs hors du Congo.

Cette prise en main du mouvement par les jeunes générations allait se révéler déterminante en raison de l'évolution de leurs idées, conditionnées par une propagande tendancieuse et un anticolonialisme généralisé.

L'appui qui leur était assuré par certains milieux européens, de Belgique surtout, renforçait leur détermination à se libérer du régime colonial. A cette fin, elles s'adressèrent en 1956 à l'O.N.U., lui demandant de déclarer la déchéance des gouvernements belge et portugais, véritables intrus dans l'ancien royaume du Congo et de permettre l'instauration d'un gouvernement dirigé par Simon Kimbangu.

En avril 1957, leurs représentants insistèrent auprès du Premier Ministre belge d'alors, Achille Van Acker, pour qu'il mette fin aux tracasseries dont les kimbanguistes étaient les victimes de la part de l'Administration. L'outrance de ces écrits, dont le cartésianisme trahissait une intervention européenne qui les inspira d'abord, puis les dicta ensuite, était flagrante : 37.000 relégués, 800.000 adeptes affiliés, alors que ces chiffres étaient beaucoup plus modestes et devaient être ramenés au début de 1958 à quelque 1.400 relégués et assignés à résidence surveillée et à moins d'un dixième le nombre des affiliés puisque le recen-

sement des populations de Léopoldville et du Bas-Congo accusait au 31 décembre 1958, 500.688 unités, enfants compris, et qu'une très faible partie était kimbanguiste.

Cette évolution précipitée et par là désordonnée créait un climat dangereux qui se manifesta sporadiquement par des émeutes inoffensives ou sérieuses comme celles du 4 janvier 1959 de Léopoldville que la presse locale relatait en soulignant qu'en tête des manifestants un groupe de kimbanguistes excitait et ameutait la population.

Cette situation explosive ne pouvait perdurer. A la suite de pressions émanant de la Métropole, le Gouverneur de la Province de Léopoldville prit un arrêté le 24 décembre 1959, levant l'interdiction du kimbanguisme. Cette secte allait se muer en 1960 en « Eglise du Christ sur la terre par le prophète Simon Kimbangu ».

Son aspect politique n'avait plus de raison d'exister puisque le Congo était devenu indépendant. Seul le caractère religieux subsistait. Il s'énonçait ainsi dans l'ordonnance du 1^{er} décembre 1960 du Président de la République accordant la personnalité civile à l'association « qui a pour objet d'enseigner à la lumière de la Sainte Bible par le pouvoir du Saint Esprit :

- a) l'amour, l'adoration, la charité et l'imitation de Jésus-Christ
- b) l'horreur du mal et l'amour du bien
- c) la justice et la pureté morale
- d) toute pratique religieuse favorisant le respect et la concorde entre les hommes et les nations, base essentielle de l'harmonie et de la paix véritable dans le monde. ».

Ainsi disparaissait juridiquement la secte politico-religieuse kimbanguiste de 1921. Mais n'allait-elle pas entraîner des séquelles? La xénophobie exacerbée qui, depuis 40 ans, taraudait le cœur des adeptes fanatiques, allait-elle substituer à cette exacerbation une évanescence sincère et définitive? Les territoriaux qui eurent à travailler, pendant des années, cette pâte humaine de temps à autre effervescente par le levain kimbanguiste, nourrissent à cet égard un sentiment de suspicion. Ils se remémorent ces manifestations au début bon enfant qui prenaient soudain un caractère d'émeutes.

Celles de Matadi, en décembre 1945, provoquées par des sectateurs ayant noyauté le mouvement des revendications salariales des travailleurs. A l'époque, on décela l'affiliation de militaires à ces sectes, surtout des gradés, tant à Matadi qu'à Léopoldville. Un processus similaire fut à la base, semble-t-il, des émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville.

Ces manifestations, violentes ou non, entretenaient le fanatisme des adeptes prêts à de nouveaux déchainements. J'en fus personnellement le témoin, lorsqu'en 1946, au lendemain des émeutes susdites, je fus nommé Chef du Territoire de Matadi.

J'y étais en fonction depuis quelques semaines lorsque je reçus une lettre anonyme où l'auteur m'informait que de nouvelles émeutes éclateraient sous peu si satisfaction n'était pas obtenue. Or, des augmentations salariales avaient été accordées entre temps. Le couvert de l'anonymat ne pouvait me laisser indifférent dans des circonstances aussi explosives. Sous des prétextes plausibles, je rendis visite sur visite aux ngounzistes de l'endroit et je finis par identifier l'auteur de ladite lettre. Sans tarder, je siégeai en qualité de juge du tribunal de police et infligeai une peine d'un mois de prison à l'intéressé. Je le dirigeai aussitôt sur la prison de Boma pour y purger sa peine. La rapidité avec laquelle fut résolu l'incident de la lettre dont le contenu était connu des Congolais de la localité grâce aux indiscretions des commis des bureaux du Territoire apporta un réel soulagement parmi les résidents.

Une confiance réciproque entre les deux communautés avait pu être rétablie lorsque je remis le Territoire à mon successeur.

De tels aspects de la mission de l'Administrateur, beaucoup de territoriaux eurent à y faire face au cours de leur carrière.

Ixelles – Herbeumont-sur-Semois
1984-1985

NOTES

- [1] Indigène sachant grimper aux stipes des palmiers pour tirer à l'aisselle des palmes le malafou ou vin de palme.
- [2] *Milletia laurentii* : arbre à texture serrée imputrescible ou *wenge*.
- [3] *Kunku* : terme vernaculaire désignant une plantation effectuée par l'homme.
- [4] La chefferie est une circonscription administrative complète ayant à sa tête un chef, désigné par la coutume, tandis que le secteur est une circonscription indigène créée par l'autorité et ayant à sa tête un chef nommé par elle.
- [5] Les écoles auxquelles le territorial s'intéresse sont des écoles dites nationales; elles furent créées par l'Etat dans la zone kimbanguiste afin d'assurer l'instruction et l'éducation des enfants dont l'absence d'un réseau scolaire se faisait cruellement sentir.
- [6] Le chef médaillé est le titulaire d'un secteur, s'il est nommé, d'une chefferie s'il est reconnu comme tel d'après la coutume. On l'appelle « médaillé » parce qu'il porte en sautoir une médaille en nickel de 70 mm de diamètre attachée à une chaînette de même métal. Au centre de l'avert figure une étoile et sur le pourtour supérieur la devise du Congo « Travail et Progrès ». Le revers comporte au centre la mention « Chefferie indigène » ou « Secteur indigène » et sur le pourtour supérieur « Congo belge ». Etoile et textes sont en relief et ces derniers bilingues.
- [7] Ntiete était catéchiste à Lukengo, mais ne fréquentait plus la mission protestante de Ngombe Lutete. Il recevait les lettres des relégués du Haut-Congo qui l'appelaient « notre grand supérieur dans la région de Zundu ». En 1931, il fut surpris correspondant avec les kimbanguistes de l'Afrique Equatoriale française. Le rôle principal qu'il exerça en 1921, il le poursuivit pendant 20 ans jusqu'à ce que je découvre chez lui les fonds ainsi qu'une abondante documentation de la secte.
- [8] VAN WING, J. 1958. Le kibanguisme vu par un témoin. — *Zaire*. — *Revue congolaise*, 12 (6), p. 600.
- [9] En province de l'Equateur.
- [10] VAN WING, J., *op. cit.*, pp. 606 et ss.

Achevé d'imprimer le 2 décembre 1988
par les imprimeries
Dewarichet s.p.r.l., 1060 Bruxelles

Gedrukt op 2 december 1988
door de drukkerijen
Dewarichet p.v.b.a., 1060 Brussel